"La France n'a pas trop de ses gloires passées pour se consoler des tristesses du présent et prendre confiance dans l'avenir".

*(Rathuy — Cte de Pleven)*

# INDOCHINE FRANÇAISE

HENRY MARC et PIERRE CONY

# INDOCHINE FRANÇAISE

Préface de
Alexandre VARENNE
Ministre d'État,
Président de l'Association Nationale
pour l'Indochine Française.

ÉDITIONS FRANCE-EMPIRE
68, rue J.-J.-Rousseau, 68
PARIS

# EN GUISE DE PRÉFACE

*Les Français n'attachent pas toujours à l'Indochine l'importance réelle qu'elle doit occuper dans l'Union française. Son histoire, celle de nos droits historiques n'ont pas été bien répandus.*

*Pourtant la connaissance de l'évolution des rapports de la France et de son grand établissement du Pacifique n'aura jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui. La publication de l'ouvrage que voici arrive donc admirablement à point.*

*Leurs auteurs, je les connais tous deux. L'un, Henry Marc, vieux colon du Sud-Annam, ayant vécu trente-cinq ans au milieu des annamites de la rizière, dont il parle la langue et connait à fond toutes les coutumes. L'autre, le docteur Pierre Cony, jeune et brillant élève de nos Facultés, diplômé de Médecine et de Pharmacie coloniales a servi en Indochine : lui aussi s'est passionné pour ce pays et a le souci de son avenir.*

*Je conseille aux Français qui s'interrogent sur nos chances de relèvement, qui, comme moi-même*

*sont persuadés du rôle qu'y jouera encore l'œuvre à poursuivre là-bas, de lire attentivement ce livre. Il les aidera à former leur jugement sur un problème dont tout Français doit mesurer la gravité.*

**Alexandre Varenne,**

*Ancien Gouverneur général de l'Indochine*
*Président du Comité Interministériel*
*de l'Union Française.*

# INTRODUCTION
# GEOGRAPHIQUE et HISTORIQUE

## INTRODUCTION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

### *Des origines au* XVII^e^ *siècle*

Il est assez difficile de parler de l'Indochine ancienne avec toute la rigueur d'une exactitude historique.

En effet, l'Indochine a été anciennement le champ clos où sont venues s'essayer et se combattre les civilisations de l'Inde, de la Chine, et aussi celles des peuples du Centre de l'Asie. Il y eut d'abord les émigrations mongoles et thibétaines antérieures à l'ère chrétienne. A cette époque des luttes intestines désolèrent ces contrées et déterminèrent le débordement des peuples du Nord vers l'Occident, l'Orient et vraisemblablement aussi vers le Sud. En résumé, on peut dire que l'Indochine a été autrefois le théâtre des luttes politiques, le pays de la confusion des idées religieuses et du mélange des races. Les difficultés que l'on rencontre dans toutes les études, dans la recherche de la solution des problèmes relatifs à cette contrée n'ont guère d'autre cause.

Cependant, quand on lit avec attention les anna-

les des peuples indochinois, une hypothèse apparaît immédiatement.

Des documents religieux et des annales historiques dont nous avons lu la traduction, il ressort, qu'à une époque très reculée, environ 3.000 ans avant l'ère chrétienne, la presqu'île indochinoise n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. La mer s'avançait au Sud jusqu'au pied de la chaîne montagneuse cambodgienne et couvrait toute la Cochinchine et le Cambodge actuels. A l'Est, la Péninsule était limitée par les collines de Baria, et les régions montagneuses habitées par les peuplades Moïs « Stiengs ».

La région des Grands Lacs ou Tonlé-Sap était sous l'eau. La mer couvrait tout le pays jusqu'à Battambang. Plus à l'ouest, toute la vallée actuelle de la Ménam était également submergée. Mais elle était bordée à l'Est par les montagnes qui forment aujourd'hui la ligne de partage entre le bassin de la Ménam et celui de la Nam-Moun.

Le golfe du Tonkin lui aussi, pénétrait plus avant dans les terres, s'avançant jusqu'au pied du Mont Bavi au delà de Hanoï et jusqu'à Thai-Nguyen.

En outre, les différents barrages rocheux du Mékong tendent à nous faire supposer que les bouleversements volcaniques dont les annales de Xieng-Kouang nous parlent, comme s'étant produits abondamment à une époque reculée, l'ont ramené à l'Est. Le Mékong devait se diriger vers le Ton-Le-Sap, comme le font supposer les nombreux marais qui existent dans la région de Nong-Khay, l'ancien Cuc Thiloc des Kmers.

A cette époque, cette partie de l'Extrême-Orient

présentait donc quatre presqu'îles dirigées à peu près dans le même sens, vers l'Equateur :

— la presqu'île de Rangoon;

— la presqu'île de Malacca;

— la presqu'île d'Ayuthia comprenant les anciennes provinces annexées actuellement au Siam.

Puis, enfin, la grande presqu'île du Ciampa comprenant la région de Baria et l'empire d'Annam actuel jusqu'à la province du Quang-Binh au [illegible]

Par sa situation géographique, l'Indochine devait attirer l'attention des peuples les plus hardis et servir de champ clos aux diverses races qui en convoitaient la suprématie.

Aux débuts historiques, l'Indochine n'était peuplée que d'une seule race, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Elle est connue sous le nom de Kha dans les pays Thaï — de Pnom-Stieng au Cambodge — de Moï en Annam.

Mais, cette race n'avait aucune consistance au point de vue de la défense du territoire commun.

Elle vivait en tribus plus ou moins grandes, plus ou moins riches, se souciant peu les unes des autres et réalisant l'indépendance la plus compl[illegible] suivant la configuration du sol. Des luttes éclataient de tribu à tribu, mais aucune loi n'empêchait les cruautés, de règle à cette époque barbare : la religion faisait absolument défaut. Les populations ne pratiquaient que le culte des Génies. Mais si l'Indochine vivait dans une paix relativement profonde, par contre, les grandes contrées environnantes étaient fortement agitées.

.En Chine, comme dans l'Inde, de grandes luttes avaient lieu : luttes qui devaient déverser les races

vaincues du Nord (Thaï et Annamites) et celles de l'Occident (Khmers et Birmans) sur le sol encore vierge de l'Indochine lequel, jusqu'alors, n'avait donné asile qu'à des Malais ou Chams, ces hardis pêcheurs et navigateurs qui allèrent jusqu'au Japon. Toutes les annales, aussi bien que les ouvrages religieux, mentionnent la présence des Malais ou Chams en Indochine dans les régions côtières du golfe du Siam principalement sur la Côte occidentale de la Cochinchine (1).

Si nous voulons résumer cette première période que l'on pourrait appeler préhistorique, nous dirons qu'à l'origine deux peuples se sont disputés la possession de l'Indochine; la race arborigène ou Kha ou Pnom-Stieng ou Moï, suivant ses appelations locales et la race des Malais ou Cham que l'on peut considérer comme les premiers colons venus en Indochine. Ils parviennent peu à peu à se constituer en plusieurs principautés dont la plus importante fut le royaume de Champa comprenant toute la côte depuis Tourane jusqu'à Baria (environ 500 ans av. Jésus-Christ).

La première a mieux résisté que la seconde grâce à sa force d'inertie et à son isolement. Quant à la seconde, son occupation de l'intérieur du pays n'est plus qu'un souvenir historique dont témoignent quelques ilôts de population malaise et cham subsistant encore dans le Sud Annam et le Sud du Cambodge.

La période suivante (443 av. J.-C.) fut celle de l'ocupation par un peuple venu du pays de Bénarès aux Indes selon les chroniques des Brahmanes et dont les démêlés avec les Chams durèrent long-

(1) Annales du Cambodge.

temps. Ensuite, pendant plusieurs siècles, vainqueurs et vaincus, vécurent en bonne intelligence. Cependant, dans l'Hindoustan naissait une religion nouvelle, essentiellement égalitaire (par opposition au brahmanisme) philanthropique et philosophique — c'était le bouddhisme. De grandes luttes religieuses eurent alors lieu.

Le bouddhisme faisait de rapides progrès et un empereur de Birmanie converti au bouddhisme voulut en imposer les nouveaux principes à toute la péninsule Indochinoise. Ses exploits légendaires sont encore, de nos jours, récités dans les prières quotidiennes des pagodes.

C'est à cette époque qu'il faut probablement placer l'arrivée des Khmers dans le royaume d'Ihuthapat, (vieux nom servant à désigner le Cambodge et que les ouvrages religieux emploient toujours).

Ses habitants se convertirent à la nouvelle religion, la famille royale la première, autant par amitié pour l'empereur de Birmanie, par nécessité politique, que pour vivre en paix avec un voisin capable de soutenir le bouddhisme envers et contre tous.

La Chine, elle-même, entra dans le mouvement et plusieurs de ses empereurs comblèrent le bouddhisme de bienfaits. Cependant les brahmanes restaient inébranlables au milieu de toutes les vicissitudes et péripéties politiques. Instruits, et surtout jaloux de leur origine qu'ils prétendaient divine, ils formèrent la caste dirigeante, perpétuant ainsi leur influence.

De leur côté, les rois Khmers ne purent rester insensibles à ce qui se passait dans le royaume voisin, chez leurs parents les rois de Birmanie. Ils

adoptèrent les inspirations birmanes et se mirent à élever de magnifiques constructions. De cette époque (57 ap. J.-C.) date le commencement de la construction d'Angkor-Wat.

D'autre part, la main-d'œuvre ne coûtait rien et des milliers de personnes s'offrirent pour participer à l'achèvement des monuments; le fanatisme religieux, habilement entretenu aidant, en dépit des accidents et des maladies, l'œuvre fut menée à bonne fin.

Plusieurs grands pays, Birmanie, Chine, Japon, Hindoustan, etc..., dit-on, envoyèrent leurs plus grands praticiens participer à ces merveilleuses réalisations. Elles attestèrent l'apogée de la grandeur des Khmers jusqu'au v$^{e}$ siècle.

Durant cette période, dans le Nord, au Centre même du continent asiatique, une masse compacte de conquérants commençait à s'agiter, c'étaient les Tartares, qui devaient soumettre la Chine, et se déverser ensuite plus au Sud. Sous la conduite de Konbilaï, fils de Gengis Kan, la Birmanie reçut le premier choc et fut bientôt soumise.

Le pays khmer fut envahi à son tour et perdit la partie nord du royaume. La frontière fut reculée au delà de Vien-Tiane (Laos actuel).

Pendant que les deux pays alliés, l'Iuthapat (Cambodge) et la Birmanie courbaient la tête sous le joug Tartare, une autre race venue à la suite de l'invasion tartare, celle des Thaïs (1253) originaires du Se-Tchoan, du Koeit-Chéou et du Horapan qu'elle occupait déjà 2.000 ans avant Jésus-Christ, parvenait à fonder les principautés au Nord de la presqu'île indochinoise. Elle devint à son tour conquérante. Cette race était remarquable par sa puis-

sance d'assimilation, adoptant tour à tour les costumes, les mœurs et le genre d'existence des Birmans, des Khmers, des Annamites et des Chams au point que rien ne dénote l'origine des Thaïs si ce n'est leur langue et, comme on le voit encore en Annam, leurs habitations sur pilotis.

Dès l'instant que le royaume d'Iuthapat (Cambodge) perdait son indépendance, la Malaisie se détachait de lui pour ne pas devenir tributaire de l'empire chinois. Et vers le Nord, deux races, les Thaïs et les Annamites, grandissant toujours, allaient constituer des royaumes puissants par le caractère et surtout par le nombre de leurs habitants.

Le peuple khmer ne pouvait guère leur offrir de résistance. Quelle résistance, en effet, pouvait-il offrir? Après avoir vu tomber toutes les grandes œuvres d'art créées par tant de générations dans leur prospérité, les Khmers restaient démoralisés à la vue des conquérants tartares qui ne respectaient même pas les choses sacrées. Temples, livres sacrés, palais, villages, rien ne restait debout. Partout le feu accomplissait son œuvre ! Produire de pareils ravages, c'était reculer la civilisation d'un peuple de 2.000 ans en arrière! Aussi, il végéta longtemps tout en rêvant de secouer le joug des Tartares, mais ce ne fut que pour retomber dans les guerres civiles, les discussions politiques et finalement être battu par l'étranger contre lequel il n'était plus en mesure de se défendre.

C'est ainsi qu'il devint tributaire du Siam.

Pendant toute cette période l'empire Thaï put se former sans aucun obstacle. Ceci jusqu'au moment où l'étendue coloniale de cet empire obligea son

empereur à le diviser en plusieurs royaumes, dont le Cambodge, l'Annam, le Laos. Au Siam, en 1351, ils fondèrent leur capitale Ayuthya en amont du Bangkok actuel, laquelle fut d'ailleurs détruite un demi-siècle plus tard.

Un dernier vestige de l'occupation malaise, le royaume Cham ou Ciampa continuait seul à subsister au Sud de l'Indochine.

Il fut à son tour envahi, les Khmers reprirent avantage vers l'Annam. Ils débarquèrent dans la région de Tourane et allèrent même au secours des Siamois contre les Birmans qui voulaient pénétrer dans ce pays en train de se relever.

On vit alors les Siamois victorieux se retourner contre leurs alliés de la veille, détruisant la merveille d'Angkhor, dernier reste des splendeurs du passé et emmenant des milliers de Khmers en captivité (1420).

La lutte continua plus d'un siècle.

Pendant ce temps-là, l'Annam s'agrandissait en s'avançant au Sud jusqu'à Binh-Thuan (Phanthiet) frontière de la Cochinchine actuelle et entrait en lutte avec le royaume de Ciampa (Cham) dont il exterminait ou expulsait les habitants (1692).

Poussant leur avance, les Annamites s'établirent définitivement à Bien-Hoa, Baria, Saïgon, en Cochinchine (1699).

L'Iuthapat qui prenait alors le nom de Krung-Kanpuchea dont les Portugais ont fait « Cambodja » et les Français « Cambodge », se trouvait donc ainsi placé entre les deux grands royaumes, le Siam et l'Annam, qui allaient se partager ses dépouilles.

L'Indochine était dès lors constituée telle qu'elle l'est de nos jours.

# L'ÉPOPÉE MISSIONNAIRE

## L'EPOPEE MISSIONNAIRE

### *Origine des relations de la France avec l'Extrême-Orient*

#### *Les premiers missionnaires*

L'INFILTRATION française en Extrême-Orient, ne fut ni préméditée ni organisée.

Les premiers Français qui vinrent sur les rivages asiatiques avaient une commune origine : c'étaient des religieux que le prosélytisme y avait attiré. Catéchiser, convertir avec une persévérance sereine et héroïque malgré l'atrocité des persécutions, tel fut le but unique de ces ambassadeurs de la pensée française.

Déjà, l'île de Macassar avait été évangélisée au temps de François Xavier, vers l'an 1546.

Le Siam, le Cambodge avaient vu des missionnaires se succéder à d'assez longs intervalles de 1556 à 1600.

Ces chrétientés furent d'ailleurs dues à une survivance de celles du Japon. Lorsqu'en 1614, l'empereur du Japon prononça le bannissement de tous

les prêtres européens qui se trouvaient sur ses Etats, les missionnaires se réfugièrent dans les royaumes voisins, tout en prenant le séminaire portugais de Macao comme lieu de rassemblement et d'achèvement d'études. Il y en eut qui se retirèrent avec quelques chrétiens, partie en Cochinchine, partie au Cambodge, partie dans l'le de Haïnan ou au Tonkin.

La mission de Cochinchine commença en 1615, celle du Cambodge en 1617, celle du Tonkin en 1627, celle du Ciampa (Annam) vers 1629, de l'île de Haïnan en 1632 et du Laos en 1633.

Ce lieu de rassemblement de Macao comprenait donc dans son ressort outre l'empire du Japon (non abandonné malgré les décrets impériaux d'expulsion), les royaumes du Tonkin et de Cochinchine, le Ciampa ou Annam, le Cambodge, le Laos, le Siam, l'île de Macassar, déjà mentionnée.

Les plus illustres de ces fondations religieuses et qui nous intéressent directement furent celles de la Cochinchine et du Tonkin aux annales glorieuses et sanglantes.

Le premier missionnaire qui arriva en Indochine fut un Français de la Compagnie de Jésus, le Père de Rhodes.

*Le R. P. de Rhodes.*

Le R. P. Alexandre de Rhodes, né à Avignon en 1591, est généralement désigné comme ayant ouvert au christianisme les portes de la Cochinchine, après avoir brisé celles du Tonkin.

Tout d'abord, en avant-coureur, en quelque sorte, un prêtre de la Compagnie de Jésus, le Père Baldi-

notti, vers la fin de l'année 1626, fit une traversée de Macao ou Tonkin. Tandis que les marchands portugais qui l'avaient transporté sur leurs navires trafiquaient avec les Tonkinois, il examina le pays d'alentour qui lui plut, la population lui parut intelligente et douce; il eut même l'occasion de se faire présenter au roi qui le reçut fort bien.

A son retour à Macao, les bons renseignements qu'il rapporta de ce voyage et ses instances réitérées décidèrent ses supérieurs à fonder une mission catholique au Tonkin.

Ils y envoyèrent alors le Père de Rhodes avec trois de ses confrères : un Portugais, le Père Caspard d'Amaral; le Père Pierre Marques, né d'un père portugais et d'une mère japonaise, et le Père Paul Saïto, Japonais, qui, trois années plus tard, fut martyrisé au Japon en 1633.

Le Père de Rhodes, à peine débarqué, se mit immédiatement à l'œuvre. Naturellement, il fut conduit à la Cour où il fut très bien reçu, mais non sans une vive curiosité.

Il n'avait pas manqué, pour se conformer aux usages orientaux, d'offrir quelques présents sensationnels, dont notamment une horloge à roues, un sablier et un livre d'astronomie rédigé en caractère chinois. Cette marque de déférence à l'égard du monarque ne manqua pas de produire ses effets. Le Père de Rhodes obtint de nombreuses audiences au cours desquelles il dut donner des détails sur le fonctionnement des instruments nouveaux; le roi, curieux de son naturel, pria même le Père de Rhodes de lui en apprendre l'usage.

En voyant sonner les heures de l'horloge, tourner

et retourner le sablier au rythme de la sonnerie, le roi et toute la cour furent transportés d'admiration; et, dans son ravissement, le roi demanda au missionnaire de prolonger son séjour. Le Père de Rhodes ne manqua pas d'acquiescer à ce désir, comme bien on le pense.

De prompts et grands résultats de prosélytisme religieux couronnèrent ces heureux débuts. Le roi laissait faire, car il espérait, avec quelques apparences de raison, obtenir par le crédit des missionnaires le secours des Portugais de Macao contre les Cochinchinois, avec lesquels il avait souvent maille à partir.

Cette manifestation de la diplomatie royale n'obtint pas le résultat escompté par la Cour, qui se montra hostile aux missionnaires.

Et, à ce propos, il est assez curieux de mentionner que les femmes furent les premières à manifester leur adversion pour la religion catholique. Elles lui reprochèrent de proscrire la polygamie. Aussi trouvèrent-elles facilement des avocats dans l'entourage du roi.

On lui présenta que la religion nouvelle défendant la pluralité des femmes était nuisible à l'Etat et au souverain en ce qu'elle empêchait la multiplication de ses sujets : amenant, de ce fait, la diminution du montant de rendement des recettes du Trésor. De nombreux arguments furent encore employés; on fit naturellement craindre la vengeance des dieux et le roi fut ébranlé; il ne voulut plus recevoir le Père de Rhodes, qu'on lui représenta alors comme un sorcier européen, d'autant plus redoutable que son souffle renfermait un sortilège si puissant qu'il pouvait renverser dans certaines circonstances la tête de ceux

qui s'y exposaient. Ce qui fit qu'ayant cru néanmoins devoir accorder une ultime audience au Père de Rhodes, il se tint toujours loin de lui et le congédia très vite.

Les choses continuèrent ainsi quelque temps sans grand dommage jusqu'au jour où la crise se précipita à la suite d'un incident fort imprévu. Au cours d'une rencontre entre soldats tonkinois et soldats cochinchinois, ces derniers voyant que le combat menaçait de ne pas tourner à leur propre avantage s'avisèrent d'habiller en portugais la première ligne de leurs troupes, imitant en cela la manière chinoise, laquelle consistait à habiller les troupes de choc de manière terrifiante pour l'ennemi, tels des déguisements en tigres, par exemple. Ce stratagème eut un plein succès, car les Tonkinois, croyant voir des soldats européens, tournèrent le dos et détalèrent au plus vite. Les Cochinchinois, au contraire, se montrèrent très braves. Le roi du Tonkin, persuadé que son armée avait fui devant de vraies troupes portugaises, montra contre les missionnaires, dont la présence tolérée par lui dans son royaume, ne lui avait pas apporté l'aide portugaise ainsi qu'il l'avait escompté, une irritation que les mandarins exploitèrent promptement.

*Expulsion des missionnaires.*

Un édit daté des premiers jours de 1630 ordonna au Père de Rhodes et à ses compagnons de quitter le pays. Aucun navire européen ne se trouvant alors dans les ports du Tonkin, les missionnaires furent gardés à vue par des soldats jusqu'au jour où, pressé de s'en débarrasser, le roi donna l'ordre de les transporter sur les côtes de Cochinchine. Mais ceux-ci, au lieu d'aller en Cochinchine, se firent débarquer, en

cours de route, dans une province de la côte tonkinoise où ils se cachèrent, tout en gardant leur demeure sur un bateau pour échapper plus facilement aux poursuites éventuelles. Après quatre mois de cette vie errante, ils purent joindre un navire portugais passant dans les parages.

*Leur retour.*

A bord de ce navire se trouvaient déjà deux de leurs confrères européens et des marchands portugais qui y avaient pris passage. Aussi, les quatre Jésuites, le capitaine du vaisseau et les marchands portugais se rendirent hardiment à la Cour où le roi leur fit à tous assez bon accueil. Il ne parut même pas trop redouter le souffle ensorcelé du Père de Rhodes. Seulement, lorsque les Portugais eurent terminé leurs opérations commerciales, les missionnaires reçurent l'ordre de se réembarquer, et on les surveilla de telle sorte qu'il fallut cette fois obéir.

*Nouvelle organisation - Nouvelle expulsion.*

Ce premier contact entre Européens et Asiatiques depuis l'arrivée du Père Baldinotti jusqu'à l'expulsion du Père de Rhodes, avait duré trois ans et demi. Ils avaient réussi, fait notable pour sa rareté, à convertir trois bonzes qui prirent soin de cette petite chrétienté naissante qui allait rester seule, sans prêtre. Il aurait fallu un clergé indigène pour permettre de traverser les inévitables crises à prévoir et cette pensée devint, dès lors, l'objet des préoccupations des Supérieurs du Père de Rhodes.

Les désastres encore si récents des Missions du Japon donnaient à cette question une autorité qui

devait en faire comprendre l'urgence à Rome et en assurer le triomphe. En outre, au Tonkin, le roi, revenu de ses préventions au point d'avoir autorisé le retour des missionnaires, dut céder une fois encore aux insinuations de ses mandarins qui se plaignaient des progrès que faisait la nouvelle religion.

Ceux-ci lui remontraient avec tant de force les maux inévitables qu'ils prévoyaient de l'établissement des étrangers dans le royaume qu'il proscrivit le christianisme et qu'il interdit aux missionnaires l'entrée du royaume.

*Départ du R. P. de Rhodes.*

Quant au Père de Rhodes, il dut, sur l'avis de ses Supérieurs, rentrer en Europe. Il se rendit à Rome auprès du Pape Innocent X qui accueillit avec joie des propositions qui répondaient à des désirs que, déjà, il avait publiquement exprimés. On mit donc la question à l'étude et le 7 août 1651 la Congrégation de la Propagande rendit un décret où elle priait le Souverain Pontife de prendre des moyens efficaces pour doter les églises de la Haute-Asie de prêtres et d'évêques indigènes. Sans tarder davantage, le Pape voulut même sacrer le Père de Rhodes premier évêque du Tonkin, mais l'humble religieux refusa constamment cette dignité et rien ne put vaincre sa résistance.

Au surplus, ses Supérieurs, à quelque temps de là, l'envoyèrent continuer son apostolat en Perse, et il ne retourna plus en Extrême-Orient.

Ne quittons pas le Père de Rhodes sans noter ce qu'il écrivait à la fin d'une énumération des richesses de la Cochinchine : « Et puis, ne dites pas que ce pays ne vaut pas le nôtre. »

Unissant à son insu les premiers liens, le Père de Rhodes donna ainsi les premières assises de l'amitié franco-indochinoise, posa les premières bases de cette société des Missions étrangères et suscita l'idée de la création d'une Compagnie de commerce, projets qui furent continués par ses successeurs, lesquels réussirent à établir des relations entre les ports de France et ceux de l'Asie orientale.

Cependant, les questions religieuses primaient toujours les problèmes commerciaux; l'heure de la France économique en Extrême-Orient n'avait pas encore sonné.

La semence étant jetée, Rome admit alors une organisation nouvelle de l'apostolat. La Société des Missions étrangères se forma à Paris et ses missionnaires arrivèrent en Cochinchine et au Tonkin en 1664-1665. Les Dominicains espagnols de la province de Manille, de leur côté, s'installèrent au Tonkin en 1693.

*Persécutions religieuses.*

L'Eglise naissante laissée par le Père de Rhodes devait passer par des épreuves sévères. Dès 1661, les persécutions contre les chrétiens s'affirmèrent. De 1664 à 1698, ce fut une période de relative tranquillité, au cours de laquelle les missionnaires durent quand même continuer à se cacher, s'ils tenaient à rester sur place près de leurs fidèles.

De 1698 à 1704, époque pendant laquelle le danger se précisa davantage, un grand nombre de prêtres et de fidèles furent arrêtés ou exécutés. De tous les missionnaires qui étaient ainsi en Cochinchine, quatre seulement ne tombèrent point entre les mains des mandarins. L'un d'eux, un Jésuite, dut sa liberté

à sa qualité particulière de mathématicien dont il exerçait d'ailleurs les fonctions à la Cour. Cette circonstance exceptionnelle lui permit de faire atténuer les rigueurs de la persécution. Par ailleurs, le roi n'était pas sans craindre les représentations toujours possibles de la France dans le cas où les missionnaires seraient condamnés à mort et exécutés; il préférait les laisser mourir en prison ou les laisser quitter ses Etats pour toujours.

Après une telle épreuve, l'Eglise de Cochinchine put se reprendre et jouir assez longtemps de quelque tranquillité. Pendant près d'un demi-siècle, la situation se maintint cahin-caha, lorsque, tout à coup, le 24 avril 1750, un édit fut pris à la Cour proscrivant la religion chrétienne et condamnant tous les missionnaires à l'exil. Cet événement se produisit à la suite d'un différend qui éclata entre les commerçants français et les autorités locales. Les missionnaires furent considérés comme responsables devant la Cour des actes de leurs compatriotes. L'évêque d'alors, Mgr Lefèvre, fut même arrêté à cette occasion, puis relâché, mais il dut quitter le pays, se retirer à Macao et ensuite au Cambodge, où il mourut quelques années plus tard, en 1760.

Le calme revint encore peu à peu et, en 1752, Mgr Bennetat, coadjuteur de Cochinchine, revenant de Rome, fut reçu à son passage aux Indes par le gouverneur, le célèbre Dupleix. Celui-ci qui, précisément, cherchait une compensation à la perte des Indes, fut heureux de recevoir Mgr Bennetat. Il ne manqua pas de le pourvoir de cadeaux variés destinés au roi d'Annam.

Le coadjuteur fut donc bien reçu à la Cour, mais cela n'empêcha nullement les persécutions contre les

chrétiens de recommencer. Et il en fut ainsi jusqu'à la fin de ce règne, survenue en 1765.

Cette date de la fin du règne du roi Vu-Vuong (1765) est particulièrement intéressante à retenir, car c'est d'elle que partent les causes qui rendirent par la suite la condition du prince Nguyen-Anh si essentiellement précaire.

Par suite d'une convention très ancienne, les droits de progéniture n'existaient pas et les souverains, sur les conseils des régents, ont toujours revendiqué le droit de choisir eux-mêmes un successeur parmi les enfants royaux, qu'ils soient légitimes ou naturels.

*Avènement de Nguyen-Anh.*

Le roi Vu-Vuong avait voulu laisser le trône à un de ses enfants naturels, bien que le fils aîné légitime eut été déjà accepté par la nation. Après sa mort, le premier ministre réussit à faire accepter le prince choisi par le feu roi son père; il le fit d'autant mieux que le nouveau roi Hui-Vuong, étant trop jeune pour régner, de premier ministre il devint régent.

Cependant, l'héritier légitime vit quand même ses droits épaulés par deux des principaux mandarins.

Mais ce pauvre prince n'en encourut pas moins la prison, ses protecteurs ayant échoué dans leurs projets. Il laissait deux fils. Ceci se passait en 1776. Par ailleurs, le régent du royaume, qui n'avait pas que des amis, était sérieusement menacé de renversement, son caractère despotique ne ménageant personne. La crise survint en 1774. Les mécontents s'allièrent avec le roi du Tonkin. Celui-ci, auquel on livra les positions fortifiées, envahit la Cochinchine

à la tête d'une nombreuse armée et mis ses adversaires en pleine déroute, au cours de laquelle le régent disparut, soit qu'il se fut suicidé, soit qu'il ait été fait prisonnier. Les Tonkinois mirent plutôt le désordre dans le pays; des bandes armées circulèrent alors de tous côté sous des couleurs politiques et patriotiques, prétendant chasser l'étranger. Recrutés dans les montagnes de la province du Binh-Dinh, appelées « Tay-Son », ce nom devint celui des révoltés eux-mêmes. Le roi Hui-Vuong ne crut pas devoir se rendre dans leur camp malgré qu'il en reçut l'invitation : ce qui n'empêcha pas qu'il tomba quand même dans leurs mains en 1777 et fut mis à mort par eux sous le prétexte de le punir de ses soupçons contre leur loyalisme. Pratiquement, d'ailleurs, ce roi ne régnait plus; il avait dû abdiquer en faveur d'un de ses neveux, fils de son frère aîné et héritier légitime du trône. Le nouveau roi crut rétablir la paix en épousant la fille du chef des rebelles; mais trois mois après, il mourait assassiné comme traître à la cause nationale. Il eut pour successeur Nguyen-Anh, son frère.

*Pigneau de Behaine - Origine de nos droits historiques sur la Cochinchine.*

Ce prince avait échappé aux Tay-Son, grâce à l'asile que Mgr Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, vicaire apostolique de la Cochinchine, lui avait assuré dans sa propre maison.

Ce prélat, à la fin du XVIII[e] siècle, joua un rôle politique tellement exceptionnel qu'il put faire dire par ses adversaires de l'époque, que l'esprit nationaliste des missionnaires s'exerçait au détriment de leur esprit évangélique.

Et, fait capital à ne pas oublier, c'est de ces relations entre le prélat et le prince que datent historiquement les droits de la France sur la Cochinchine. Si, depuis lors, les Etats du futur empereur Gia-Long sont passés l'un après l'autre, près d'un demi-siècle plus tard, sous la domination ou sous le protectorat de la France, c'est que ses successeurs ont manqué à la foi jurée. Ce n'est pas, assurément, ce qu'avait prévu le grand évêque dans son amour profond pour les Annamites. Son rêve avait été de leur procurer une alliance par laquelle, mis en contact avec la civilisation chrétienne la plus authentique, ils se la seraient peu à peu assimilée, restant eux-mêmes les maîtres chez eux.

Voici donc bien établie l'origine des relations entre l'évêque et le prince.

En 1766, Pigneau de Behaine n'était encore que simple missionnaire, directeur et professeur du Collège général que les Missions d'Extrême-Orient possédaient au Siam; collège un peu ambulant, transféré du Siam au Cambodge, après que la capitale siamoise eut été ruinée par les Birmans, puis à Saïgon jusqu'en 1769, date à laquelle directeur, professeurs, élèves, pourchassés par la persécution, s'embarquèrent tous pour Malacca et Pondichéry; le collège s'y établit à Viranpatnam. Mais en 1775, Mgr Pigneau de Behaine, qui venait d'être sacré évêque, revint au Cambodge avec une partie de ses anciens élèves et s'établit près de Hatien, dans le Golfe de Siam.

Dans le courant de 1788, des pillards cambodgiens attaquèrent et détruisirent le collège en le pillant de fond en comble. Mgr Pigneau de Behaine transféra alors ses élèves près de Bien-Hoa, non loin de

Saïgon. Ils y vécurent tous quelques années dans le plus grand calme.

*Démêlés de la royauté avec les rebelles Tay-Son.*

En 1782, les rebelles Tay-Son, en guerre avec le prince d'Annam, Nguyen-Anh, s'emparèrent de Saïgon. L'évêque d'Adran s'enfuit alors au Cambodge avec ses élèves. Le prince Nguyen-Anh ayant repris Saïgon la même année, en septembre, Mgr Pigneau de Behaine revint et réinstalla le collège.

En mars 1783, les rebelles Tay-Son firent une nouvelle expédition plus forte encore que la première. Alors Mgr Pigneau de Behaine, toujours suivi des professeurs et des élèves du collège, dut se réfugier dans les îles du Golfe de Siam. Il demanda ensuite au roi du Siam l'autorisation d'établir son collège à Chantaboum, ville située dans le petit golfe de ce nom. Le collège s'y installa une fois la permission accordée en 1783 début de 1784. Ils purent y couler des jours agréables dans le calme de l'étude, car la ville de peu d'étendue, aujourd'hui encore plutôt bourgade que ville, devait être de séjour assez plaisant, bâtie comme elle l'est à quelques milles du commencement des montagnes et près de l'embouchure du fleuve particulièrement poissonneux.

*Situation errante de Nguyen-Anh et de l'évêque - Leur rencontre dans le Golfe de Siam.*

Quant à Nguyen-Anh, sa situation de prince errant continuait à ne pas être des plus brillantes. Depuis la prise de Saïgon par les rebelles Tay-Son, il allait de-ci de-là. Ceux qui le suivaient, et parmi eux Le Van Duyet (futur vice-roi de la Cochinchine),

grand ami et défenseur des Missions, menaient sans le quitter une vie tout à fait vagabonde : sur terre, poussant les chariots; sur mer, ramant et manœuvrant les voiles; privés de vivres assez souvent, poursuivis par les rebelles, risquant d'être pris par eux, ne leur échappant que par miracle, il réussit cependant à retourner dans ses Etats. L'évêque d'Adran revint alors auprès de lui avec tout son monde; mais ce ne fut que pour préparer une nouvelle fuite, car le roi de Cochinchine, qui se battait contre les rebelles, perdait la bataille qu'il leur livrait avec presque toutes les troupes qui lui restaient. Alors, sans espoir de retourner en Cochinchine, l'évêque fit voile pour le Siam où il arrivait, toujours avec son collège, le 21 août 1783. Son dessein était de l'y laisser pour se rendre ensuite en Haute-Cochinchine afin de se rendre mieux compte de la situation, car il avait appris que le roi de Siam envoyait une armée pour aider Nguyen-Anh.

En naviguant à travers les îles du Golfe, il apprit que le roi de Cochinchine, le pauvre Ngyen-Anh, était non loin de lui, « à une portée de canon ». Il se rendit aussitôt auprès de Nguyen-Anh et trouva le pauvre prince dans le plus pitoyable état : il ne lui restait plus que six ou sept cents hommes et une quinzaine de bâtiments, outre le vaisseau royal. Et l'évêque de conclure que c'était encore beaucoup trop, puisqu'il n'avait pas de quoi les nourrir, et que les soldats mangeaient déjà des racines. Et il ne put faire moins que de mettre une grande partie de ses propres provisions à la disposition du roi et de sa troupe affamée.

Il resta quinze jours auprès d'eux, puis continua sa route jusqu'à l'île de Poulo-Obi, à proximité de la pointe sud de la Cochinchine. Là, il dut prendre

rapidement le large, car une flotte de 70 à 80 voiles vint y faire aussi de l'eau.

Poursuivi, l'évêque put s'échapper et, à nouveau, se réfugier à l'île de Poulo-Pajan d'où il venait.

La période de la mousson de Nord-Est étant sur le point de s'achever, il n'avait plus aucune espérance de pouvoir aller en direction de la presqu'île malaise. Il ne pouvait songer à s'en retourner au Siam, c'eût été donner des soupçons au roi, ni passer à Macao, bien que la mousson du Sud-Ouest allait le lui permettre; son arrivée eut causé beaucoup de complications au Procureur général des Missions. Peut-être aussi risquait-il de tomber entre les mains des Chinois? Enfin, il décida, après mûres réflexions, après avoir tout bien pesé, d'aller dans l'île de Poulo-Way, assez éloignée de la terre ferme pour espérer pouvoir y attendre paisiblement le retour de la mousson de Nord-Est, soit six mois environ.

Le prélat mit donc tout le monde à terre, organisa son campement et le train-train de sa vie journalière. Il y resta jusqu'en décembre dans une solitude parfaite qui lui permit de reprendre le cours de ses occupations missionnaires à l'usage de son collège. Puis il mit de nouveau à la voile vers Poulo-Pajan et, là, il eut l'heureuse surprise d'y trouver le roi de Cochinchine qui revenait du Siam. Celui-ci s'étendit longuement sur la manière dont il avait été traité au Siam et se plaignit particulièrement de la duplicité des Siamois qui, sous le prétexte de l'aider à le rétablir dans ses Etats, n'avaient cherché qu'à se servir de son nom pour piller son peuple.

En effet, le roi de Siam avait mis à la disposition de Nguyen-Anh une armée de 20.000 hommes qui descendit en Basse-Cochinchine et remporta même

quelques succès contre les rebelles Tay-Son avant d'être complètement battue par eux en décembre 1785. Mais l'Histoire nous apprend aussi qu'un incident d'ordre intime avait beaucoup contribué à amener la mésintelligence entre les deux rois. Le roi du Siam, déjà marié à une nièce de Nguyen-Anh, devint éperdument amoureux de la sœur de Nguyen-Anh au point qu'il voulait en faire sa concubine. Il rencontra une vigoureuse résistance tant de la part de Nguyen-Anh que de sa mère et offrit alors à la jeune princesse de partager le trône avec elle. Cette proposition ayant été également repoussée, le souverain siamois n'avait pas dissimulé son profond ressentiment et ses projets de vengeance.

Nguyen-Anh, menacé de toutes parts, avait alors pris la résolution de quitter le Siam. Suivi des Cochinchinois qui avaient partagé son exil, il s'était frayé un passage hors de Bangkok, les armes à la main. Il était ainsi parvenu à se réfugier dans l'île de Phu-Quoc.

*Décision de demander de l'aide à la France.*

Il eut donc l'occasion d'avoir de nombreuses conversations avec l'évêque d'Adran qui, de son côté, venait de sonder les dispositions des habitants des provinces méridionales de la Cochinchine pour le souverain légitime et les avait trouvés attachés à ses intérêts et généralement mécontents de l'usurpateur.

C'est alors que germa dans les esprits de Nguyen-Anh et du prélat l'idée d'implorer le secours de Louis XVI, de demander son aide afin de replacer le monarque sur son trône.

Nul doute que Mgr Pigneau de Behaine, comme il

le laisse entendre dans une de ses lettres, n'y vit là des conditions que l'avenir pourrait rendre très avantageuses pour la France.

Aussi, pour donner à cette démarche un caractère plus solennel et plus décisif, il convinrent que l'évêque se rendrait en France et emmènerait avec lui le fils aîné du roi, âgé de six à sept ans, qu'il présenterait au souverain français comme une garantie des intentions de son père et de la confiance avec laquelle celui-ci réclamait l'appui de notre nation.

*Départ de l'évêque et du prince pour Pondichéry.*

Le prélat, accompagné du petit prince Canh et de leur suite, quitta alors le roi et fit voile pour Malacca et Pondichéry.

Alors, toujours dans une de ses lettres, l'éminent évêque explique un peu sa détresse financière due surtout aux charges qu'il avait assumées et surtout pour faire face aux frais d'éducation du jeune prince dont il s'était chargé, car si, dans la suite, les choses venant à tourner, le roi son père venait à passer chez les Anglais ou chez les Hollandais, qui ne manqueraient pas de le rétablir dans ses Etats, au moins aurait-on fait une action grandement utile en s'occupant le mieux du monde de son enfant.

Ce petit prince semblait d'ailleurs, aux yeux du prélat, rempli de qualités et les deux mandarins, ses gouverneurs, assuraient qu'il avait ensorcelé son précepteur.

L'évêque et son élève n'arrivèrent à Malacca que le 19 décembre 1784, environ vingt-cinq jours après avoir quitté le roi. De Malacca, ils continuèrent sur Pondichéry, où ils débarquèrent vers la fin du mois de février 1785.

L'évêque d'Adran y rencontra d'abord le gouverneur intérimaire, Coutenceau des Algrains, qui se montra nettement hostile aux projets d'aide à apporter au roi de Cochinchine Nguyen-Anh, qui lui furent exposés par l'évêque.

Le vicomte de Souillac, gouverneur de l'Ile de France (île de la Réunion), de passage à Pondichéry, assistait à ces entretiens.

Puis le gouverneur titulaire Charpentier de Cossigny rejoignit son poste. Il était loin d'approuver entièrement les idées de l'évêque; il lui offrit cependant un passage gratuit pour la France à lui, au prince Canh ainsi qu'à leur suite. Ils s'embarquèrent tous sur le navire de commerce *Le Malabar*, qui partit de Pondichéry au mois de juillet 1786.

Ce navire fit escale à l'Ile de France; le vicomte de Souillac, gouverneur, y était déjà de retour. L'évêque le revit à nouveau et l'entretint encore de ses projets.

### *Hésitations à Pondichéry.*

Le gouverneur en profita pour écrire, le 31 août 1786, à son ministre en France qu'il avait bien connu l'évêque d'Adran lorsqu'il se trouvait lui-même à Pondichéry lors du passage de ce prélat. Celui-ci lui avait même proposé de faire une expédition pour rétablir sur le trône de Cochinchine le père du jeune enfant qui était avec lui. Le gouverneur lui avait répondu qu'il ne pouvait agir sans les ordres de Sa Majesté, qu'il faudrait en tout état de cause d'abord envoyer un vaisseau en reconnaissance, mais que l'évêque ne s'en était guère montré partisan. C'est alors que M. de Souillac aurait renoncé de s'en occuper davantage.

Comme il avait été mis au courant des instructions données par le gouverneur titulaire à M. de Richery, il les mentionnait également pour montrer qu'il n'en était guère partisan. Il craignait que pour le cas où M. de Richery ramènerait le roi de Cochinchine, sa famille, sa suite à Pondichéry où ils seraient à la charge du gouvernement, il faudrait encore l'aider à le rétablir dans ses Etats plus tard.

Quant à M. de Coutenceau, lui, il avait été encore plus hostile, et, partant, plus catégorique; on peut dire même qu'il se signala par un manque de clairvoyance des plus regrettables, déclarant tout simplement « cette expédition comme étant contraire aux intérêts de la nation ».

*Envoi d'une frégate française vers Nguyen-Anh.*

Après avoir fourni passage à Mgr d'Adran et au jeune prince à destination de la France. M. Charpentier de Cossigny, gouverneur titulaire des Etablissements de l'Inde, songea à nouveau à cette affaire et voulut étudier davantage les possibilités de réalisation des projets de l'évêque, essayer même d'entrer en relations directes avec le prince Nguyen-Anh. Aussi, après s'être mis d'accord avec le chevalier d'Entrecastaux, commandant des Forces navales françaises aux Indes, il envoya la frégate *Le Marquis-de-Castries,* commandant de Richery, assisté de M. de Berneron, capitaine au Régiment de l'Ile de France, à la rencontre du roi de Cochinchine dans une des îles du Golfe de Siam.

*Le prêtre Paul Nghi, passager de la frégate.*

Parmi les occupants de la frégate de M. de Richery il y avait un prêtre indochinois qui lui avait été confié au départ de Pondichéry pour lui faciliter

ses éventuelles communications avec le prince Nguyen-Anh. Et c'est par la relation de son voyage que nous avons quelques précisions sur le voyage de la frégate *Marquis-de-Castries* (1).

Ce prêtre indigène, désigné sous le nom de Paul Nghi, fut ordonné prêtre par l'évêque d'Adran en 1776. C'était lui qui apportait à Nguyen-Anh sa nourriture quotidienne lorsque ce prince était caché par les soins de l'évêque. Il accompagna Mgr d'Adran à Pondichéry en 1785.

Ce devait être une figure assez pittoresque que celle de ce prêtre, à la personnalité complexe, Asiatique de race et de naissance, ayant adopté une religion occidentale, renversant complètement sa mentalité traditionnelle et l'obligeant à des pratiques et à des prescriptions morales dont ses ancêtres n'auraient certainement pas eu la moindre idée.

M. de Richery était muni d'une lettre pour Nguyen-Anh et qui était conçue en ces termes : « J'expédie M. de Richery pour se rendre auprès de « votre personne à Siam, il vous remettra ou vous « fera parvenir cette lettre. Veuillez bien y faire « réponse. M. de Richery commande la frégate du « roi, *Marquis-de-Castries*. C'est la même qui, l'an- « née dernière, a été dans l'île de Coucoute (il s'agit « de Poulo-Pajang ou Koh-Kut dans le Golfe de « Siam), où il a trouvé le R.P. Paul qui, à son arri- « vée à Pondichéry, m'a remis la lettre dont vous « m'avez honoré... (2)

« Nous n'avons point encore eu directement de « nouvelles de Mgr l'Evêque Pierre (évêque « d'Adran), mais nous avons appris avec certitude

(1) Voir note (1) page 63.

(2) Voir note (2) page 63.

« qu'il était arrivé en France avec votre fils et qu'ils
« étaient tous deux bien portants. C'est uniquement
« pour vous donner cette bonne nouvelle que je vous
« écris cette lettre dont je charge M. de Richery et
« que j'envoie auprès de vous, comme une personne
« dans laquelle j'ai la plus grande confiance. S'il a
« l'honneur d'être admis en votre présence, vous
« pouvez lui parler de toutes vos affaires sans au-
« cune réserve, et comme si vous me parliez à moi-
« même, qui prend le plus grand intérêt à votre sort
« et en général à tout ce qui vous concerne.

« Vous avez très bien fait de refuser d'entrer
« dans aucune négociation avec la nation portu-
« gaise, vous auriez commis une très grande faute
« si vous vous étiez livré de votre propre personne
« avant d'avoir reçu des nouvelles de Mgr l'Evêque
« Pierre.

« J'en rends grâce pour vous à la divine Provi-
« dence qui vous conservera le courage nécessaire
« pour attendre avec patience le secours que
« Mgr l'Evêque Pierre a été solliciter pour vous au-
« près de l'Empereur de France, qui est le protec-
« teur de tous les princes malheureux comme de
« tous les temps l'ont été les rois ses pères et ses
« prédécesseurs.

« Si vous daignez avoir confiance dans mes pa-
« roles, vous attendrez donc avec patience le retour
« de Mgr l'Evêque Pierre et de votre fils. Vous rejet-
« terez toutes propositions qui pourraient vous être
« faites de la part de toute autre nation que la
« nation française et vous tâcherez, en attendant,
« de disposer toutes choses pour rentrer dans votre
« pays, châtier les rebelles et pour gouverner ensuite
« vos peuples avec justice, dans un profond oubli
« des fautes qu'ils ont commises contre vous. Dans

« ces dispositions, le Ciel ne peut que bénir vos « entreprises. »

M. de Richery était, en outre, porteur d'instructions dont l'article 5 était ainsi conçu : « Un article « des présentes instructions est celui de remonter « à Siam pour remettre et faire parvenir au roi de « la Cochinchine détrôné, une lettre dont je le « charge. M. de Richery fera en sorte d'en obtenir « une réponse; il s'instruira de sa situation actuelle, « il tâchera de le voir et de lui parler s'il n'y aper« çoit point d'inconvénient, soit pour lui-même, soit « pour le roi de Cochinchine. On s'en rapportera à la « sagesse et à la prudence de M. de Richery qui se « bornera, s'il le croit suffisant, à faire remettre une « lettre au roi de la Cochinchine et à obtenir une « réponse, ce qui doit faire l'unique objet dont M. de « Richery doive s'occuper en remontant à Siam. »

L'article 6 dit : « De retour dans le Golfe de Siam, « au lieu de rendez-vous, M. de Richery se conduira « d'après les circonstances, et voici celles qu'il est « possible de prévoir : 1° que le roi de Cochinchine « voudra passer sur son bord pour se rendre, lui « et sa famille, à Pondichéry. Alors, M. de Richery « le recevra et aura pour lui les égards dus à un souverain; 2° que ledit roi préfère rester sur l'île « de Poulo-Pajang pour y attendre des secours et « ne point trop s'éloigner de ses sujets, afin de sou« tenir et nourrir leur constance. Alors M. de Ri« chery y consentira et pourra même lui laisser « quelques Européens avec les vivres et les muni« tions dont il pourra disposer. Mais avant de pren« dre ce dernier parti, M. de Richery examinera « scrupuleusement si l'île ainsi pourvue est un asile « susceptible de défense en cas d'attaque des sujets « rebelles du prince. »

*Hésitations de l'évêque d'Adran.*

Voilà à peu près tout ce que nous savons de la première partie de cette tragique épopée. Il est peu probable que nous en sachions jamais davantage, faute d'archives relatant par le menu tous les détails. Mais nous pouvons en dégager que Nguyen-Anh, aussi bien que l'évêque d'Adran, durent vivre des heures cruelles. Le prince, dans l'angoisse de la conquête de ses Etats sans moyen pour le faire, l'évêque aux prises avec sa conscience qui lui recommandait son affection pour Nguyen-Anh et lui demandait aussi de ne pas oublier ses devoirs de Français et sa lourde responsabilité de chef de Mission. On comprend mieux, dès lors, à la faveur des éclaircissements bien qu'incomplets que nous donne l'Histoire, le passage de la lettre de Charpentier de Cossigny à Nguyen-Anh dans lequel il lui recommande de rejeter toutes propositions qui pourraient lui être faites de la part d'une autre nation que la nation française. Et cela n'était pas sans motif, car l'évêque d'Adran durant son séjour à Pondichéry, se trouvait dans une situation assez embarrassée, en raison d'abord, de la présence du prince Canh et de sa suite avec lui et entièrement à sa charge, et puis aussi, en raison de l'accueil dénué de toute bienveillance comme de toute compréhension qu'il avait reçu de la part des militaires et fonctionnaires y représentant le gouvernement de la France, sa patrie. Balloté en tous sens, vivant dans une atmosphère d'indécision, sous un climat où les esprits s'échauffent sans raison, on comprend, disons-nous, qu'il ait songé à s'adresser à l'étranger (1).

(1) Voir note (3) page 64.

Les annales de Gia-Long mentionnent l'arrivée d'un certain capitaine portugais au Siam ; il s'agit d'Antonio Vincente da Rosa, que Ch. Maybon, dans son histoire du pays d'Annam, signale comme étant assez souvent cité dans les documents de l'époque. Paul Nghi, ce prêtre cochinchinois qui joua un rôle important dans les événements de cette époque comme intermédiaire entre Nguyen-Anh et la Mission, en parle de son côté dans ses lettres.

D'après les annales de Gia-Long, Da Rosa était porteur d'une lettre de « l'impératrice » du Portugal et d'une lettre du gouverneur de la ville de Goa ; il y était fait mention que des troupes étaient prêtes avec 56 vaisseaux de combat pour aider le prince à reconquérir ses Etats : c'est pourquoi on l'envoyait chercher. Vincente da Rosa avait, en outre, deux lettres pour le roi de Siam ainsi que des présents. Marque de politesse à l'égard du roi, puis une demande d'autorisation d'amener le roi de Cochinchine reprendre le commandement de ses troupes pour exterminer les rebelles Tay-Son.

Quant au roi de Siam, voyant que les Portugais voulaient aider Nguyen-Anh et lui donner des troupes de secours, il n'en fut pas satisfait et marqua même son grand déplaisir. Cette attitude donna quelques inquiétudes au roi de Cochinchine et il cru devoir conseiller au capitaine Da Rosa de ne pas donner de suite à son projet et de s'en retourner à Goa.

Paul Nghi, dans sa relation de voyage, confirme le fait, mais avec ce détail particulier : « Notre roi s'est excusé, disant qu'actuellement il ne pouvait pas le faire... Notre roi n'apprenant aucune nouvelle de l'arrivée de notre vaisseau a donné une lettre pour

le gouverneur de Goa, je n'en sais pas le contenu. »

Ainsi, suivant Paul Nghi, le roi n'aurait d'abord pas reçu Vincente Da Rosa, puis lui aurait fait répondre par un refus mitigé de considérations diverses, voulant ainsi ménager l'avenir, enfin il aurait reçu l'envoyé portugais en audience de départ et lui aurait même confié une lettre dont Paul Nghi ne « savait pas le contenu ». Nguyen-Anh alla jusqu'à envoyer une ambassade aux Portugais. Nous en avons pour preuve la lettre que Mgr Pigneau de Behaine écrivit à son retour de France, le 14 juin 1788, où il dit que cette ambassade se composait de deux mandarins : « Les Portugais envoyés à Siam « de Goa (Antonio Da Rosa) à la fin de 1786 man« quèrent leur retour en 1787 et furent obligés de « rester à Macao jusqu'au commencement de 1788. « Ils partirent alors de cette ville avec deux envoyés « du roi de Cochinchine qui (comme ils me l'écri« vent eux-mêmes de Macao), ne suivaient le vais« seau portugais que pour ménager cette nation qui « faisait des offres au roi, leur maître, et se tenir « en mesure de réclamer sa protection, dans le cas « où la France ne viendrait pas à son secours (1). »

Nous avons vu que le gouverneur de Pondichéry, Charpentier de Cossigny, répondit au prince par une lettre que de Richery lui porta lors de son second voyage auprès de Nguyen-Anh avec le *Marquis-de-Castries*.

Toute révérence gardée dans cette grande aventure où chacun s'appliquait à jouer son propre jeu. cela pourrait s'appeler ménager à la fois la chèvre et le chou; mais, pour pouvoir l'affirmer en toute certitude, il faudrait reconstituer exactement le cli-

(1) Voir note (4) page 65.

mat de l'époque et y suivre pas à pas tous nos protagonistes dans leur odyssée.

Malheureusement, nous devons en rester aux conjectures, « car si Nguyen-Anh affirme qu'il avait décidé de tout temps de contracter alliance uniquement avec la France », nous avons bien le droit de croire, avec le recul du temps, que ne recevant que des nouvelles peu rassurantes de Pondichéry sur le succès des démarches engagées par l'évêque d'Adran, il pouvait supposer qu'elles n'aboutiraient pas ou aboutiraient trop tard.

De part et d'autre, les nouvelles n'arrivaient pas vite dans ce temps-là et la navigation à voile était soumise au rythme des moussons; une mousson inemployée constituait une année de retard.

Nguyen-Anh, dénué de ressources, savait mieux que personne que, sans appui, lui et ses fidèles ne pourraient absolument rien contre les rebelles Tay-Son. La France était bien loin et les Portugais, grâce à leurs possessions de Goa et de Macao, beaucoup plus près...

A bien y réfléchir, l'entreprise de l'évêque d'Adran était assez imprévue par elle-même. Quelles ne durent pas être les transes par lesquelles dût passer ce grand prélat? En définitive, son rôle de missionnaire était avant tout de prêcher la religion et de l'enseigner. Voilà quel était le seul but auquel il devait prétendre. Si son dévouement, son zèle, son intelligence, ses grandes et amicales relations avec les souverains asiatiques devaient être pour son pays l'occasion de conquêtes et de gloires nouvelles, c'était tant mieux, ce ne pouvait en aucun cas influer sur sa ligne de conduite, pas plus que faire le sujet de ses préoccupations.

Sur le plan de la religion, un missionnaire ne peut, en effet, être l'agent de son pays d'origine. Durant son séjour à Pondichéry, l'évêque d'Adran semble l'avoir ressenti, ses incertitudes le reflètent; lancé à corps perdu dans cette entreprise qu'il avait malgré vents et marées à cœur de mener à bien, il prévoyait que sa réussite devait procurer, du moins il l'espérait fermement, à la religion catholique la liberté de rayonnement et d'enseignement qui lui avait toujours fait défaut. Et devant la pauvreté de l'accueil qui lui fut fait dans les Etablissements français de l'Inde, on peut affirmer que c'est en restant exclusivement sur le plan missionnaire qu'il n'hésita pas à jeter les yeux du côté du Portugal, bien que son cœur de François en soit meurtri au point qu'il ne se résigne pas et qu'il part quand même en France.

*Arrivée de l'évêque et du prince en France.*

Dès son arrivée en France, Mgr d'Adran présenta à la cour du roi Louis XVI le fils du roi légitime de la Cochinchine.

*Négociations — Traité de Versailles.*

L'ambassade fut reçue avec beaucoup d'égards et le petit prince, présenté à la cour, y fut reçu avec une considération marquée. Les projets du distingué missionnaire furent retenus et appréciés par le Ministère, bien que le maréchal de Castries, Ministre de la Marine, se fût d'abord montré peu disposé à les accueillir. L'évêque d'Adran obtint, au bout de quelques mois, la conclusion d'un traité par lequel le roi de France s'engageait à envoyer sans délai,

à son nouvel allié, un secours d'hommes, de vaisseaux, d'armes et de munitions ; le roi de Cochinchine faisait, de son côté, des concessions de territoire à la France, s'engageait à faire cause commune avec elle et à fournir au moins soixante mille hommes, troupes de terre, au besoin, pour aider à repousser les attaques qui pourraient être dirigées par quelque puissance étrangère contre les Français établis en Cochinchine, etc... En un mot, l'alliance consentie des deux parts était offensive et défensive, dans l'acceptation la plus étendue mais, en fait, toute à l'avantage de la France (1).

Mgr d'Adran, chargé d'assurer l'exécution du traité, était nommé plénipotentiaire du roi de France auprès du roi de Cochinchine.

*Retour à Pondichéry.*

Malheureusement, la Révolution Française était proche, l'autorité royale était très amoindrie. Les hauts fonctionnaires, loin du pouvoir métropolitain discutaient, raisonnaient au lieu d'obéir. Le gouverneur des établissements français dans l'Inde, le comte de Conway, en exécution d'une des clauses du traité, devait mettre à la disposition de l'évêque d'Adran, les premiers éléments des forces promises par Louis XVI : quatre frégates, cent-soixante hommes et de l'artillerie de campagne.

*Hésitations du gouverneur.*

Les ordres, bien que précis, furent discutés par le gouverneur. Il n'avait pas confiance dans l'entre-

(1) Voir note (5) page 66.

prise et même la seule influence de M[me] de Vienne, confidente de Conway, offensée de l'attitude méprisante de l'évêque d'Adran à son égard, aurait suffi pour faire avorter l'expédition ordonnée.

*Encouragements des Français - Formation du Corps expéditionnaire.*

Les habitants français de Pondichéry, instruits de la situation du prélat, se montrèrent beaucoup plus intelligents et surtout plus clairvoyants que le gouverneur ; ils équipèrent deux navires et envoyèrent au roi de Cochinchine des armes et des munitions. Des volontaires pleins d'ardeur se joignirent à l'expédition. Quelques mois après ce premier départ, Conway consentit enfin à mettre une frégate et plusieurs officiers à la disposition du plénipotentiaire du roi de France. Ces forces isolées et libres ne pouvaient servir à fonder un établissement français dans les termes où le traité le prévoyait, mais elles devaient suffire à relever les affaires de notre allié. D'ailleurs, selon toutes les prévisions, ce n'était là qu'une avant-garde. Si la Révolution française n'avait pas éclaté, le roi de France aurait certainement renouvelé ses ordres et, cette fois, ils eussent été exécutés.

*Opinions étrangères.*

Cependant, les Anglais, nos successeurs et voisins aux Indes, avaient eu connaissance, non sans inquiétude, des négociations engagées par les soins de l'évêque d'Adran entre la France et le roi proscrit de Cochinchine. Ils n'avaient pas tardé à s'apercevoir qu'en fait, le traité du 28 novembre 1787, signé par les comtes de Montmorin et de Vergenne au nom du

roi de France et par le fils de Nguyen-Anh et Mgr Pigneau de Behaine, évêque d'Adran pour le roi de Cochinchine, était tout à l'avantage de la France.

Les observateurs anglais qui se trouvaient en voyage en Extrême-Orient, MM. Barrow et Crawfurd, n'hésitèrent pas à écrire que si la Cochinchine était devenue « province française » à la faveur des événements, une intervention anglaise se serait aussitôt produite pour se substituer sinon entièrement à sa domination, tout au moins à son influence. Ils ajoutaient que le roi légitime de Cochinchine dût se féliciter que le secours de quelques officiers européens eût suffi pour « lui donner une supériorité « marquée sur ses ennemis et assurer sa restau- « ration ».

Un peu plus tard, Barrow se fit l'écho des craintes de ses compatriotes restés à Pondichéry pendant la période de la Révolution française.

« Sans la Révolution française, écrit-il, on ne sait « trop quelles conséquences le traité conclu à Ver- « sailles entre la France et le roi de Cochinchine « aurait pu avoir pour nos possessions dans l'Inde « et pour le commerce de notre Compagnie des « Indes avec la Chine ».

### *Expédition de Cochinchine.*

La merveilleuse aventure va, dès lors, se poursuivre. Nguyen-Anh avait ranimé le courage de ses partisans en leur annonçant son alliance avec la France. D'ailleurs, en l'absence de son fils et de l'évêque d'Adran, dès 1785-1786, il était rentré en possessions des provinces de la Basse-Cochinchine et s'y était maintenu à la faveur de la division survenue entre les chefs des rebelles Tay-Son.

A dater de ce moment, ils n'eurent plus que des succès. Les officiers français : Dayot, Lebrun, Ollivier, Vannier, Chaigneau, Barisy, de Forsant organisèrent son artillerie, lui refirent une marine et disciplinèrent une partie de ses troupes à l'européenne.

Les rebelles perdirent leur flotte et, partout battus, se concentrèrent en grand nombre dans Saïgon. Cette capitale, importante position que Nguyen-Anh n'avait pas pu prendre au cours d'une première tentative, fut enlevée de haute lutte. Le rôle des Tay-Son finissait. Nguyen-Anh ne rencontra plus de résistance sérieuse en Cochinchine.

*Opinions d'un témoin.*

Il n'est pas sans intérêt de rapporter ici l'opinion d'un témoin qui se trouvait en Cochinchine durant les guerres civiles.

M. Chapinan, envoyé du gouverneur général des Indes anglaises, Sir Hastings, à la cour de Cochinchine, comme observateur, pensait que cinquante hommes d'infanterie européenne, vingt-cinq artilleurs européens et deux cents cipays des Indes prenant parti, soit pour les Cambodgiens, soit pour les Tonkinois, auraient suffi pour rendre certaine la conquête de la Cochinchine par l'un de ces peuples.

Beaucoup plus tard, la France a eu maintes occasions de pouvoir se souvenir et apprécier la valeur de cette assertion.

*Continuation des opérations.*

La conquête continua donc sans de trop grandes difficultés car, né du désordre, le parti Tay-Son fut

vaincu par son propre désordre plus encore que par ses ennemis.

En 1794, les troupes de Nguyen-Anh étaient déjà sur les routes d'Annam, et ce fut la délivrance de la citadelle de Nhatrang qui marqua ce début. Les officiers français amenés de Pondichéry par l'évêque d'Adran y prirent part autour du prince royal. Le siège dura plus d'un mois et se termina par une défaite totale des rebelles. C'est là que s'affirmèrent à la foi là supériorité du commandement européen et celle de sa discipline. Et puis aussi, par-dessus tout, la grande figure de Mgr d'Adran, faite de calme et de courage. Son sang-froid et son énergie ranimaient le courage des combattants et celui de la population d'alentour durement éprouvée par le passage des troupes rebelles.

*La présence de l'évêque est critiquée.*

Tout en restant étranger aux opérations militaires l'évêque, cependant, ne quittait guère les armées ; aussi sa présence et les services éclatants qu'il continuait à rendre à la cause royale, ne tardèrent pas à déplaire à la plupart des mandarins qui organisèrent une cabale contre le prélat et, dans une lettre qu'il écrivait le 30 mai 1795, il y fait allusion en mentionnant que dix-neuf grands du royaume se réunissent pour présenter au roi que la prudence ne permettrait pas de le laisser plus longtemps chargé de l'éducation du prince, son fils, qu'étant étranger et de religion différente, il était possible qu'il ne lui enseignât pas les véritables principes, qu'ils suppliaient donc Sa Majesté de remettre le prince entre les mains des mandarins lettrés qui lui donneraient une éducation conforme à celle qu'avaient reçu tous ses ancêtres.

D'après ce que l'on sait encore, le roi, indigné, aurait jeté loin de lui l'audacieuse requête en reprochant à ses mandarins de vouloir le porter à l'ingratitude auprès d'un homme dont il avait à reconnaître tant de bienfaits, tant de services rendus à l'Etat, à lui en particulier, à sa mère, à sa femme, à son fils et à toute sa famille.

Naturellement mis au courant de toutes ces manœuvres, l'évêque s'abstint, bien entendu, d'aller chez le jeune prince. Cela permit également au roi d'en déduire que l'évêque était instruit de ce qui venait de se passer. Il lui fit donc soumettre la plainte des mandarins en assurant qu'il en châtierait les auteurs.

Le prélat fit remercier le roi de la confiance qu'il voulait bien lui témoigner, mais lui représenta que le remède qu'il voulait appliquer ne ferait qu'irriter le mal ; qu'il valait mieux consentir à sa retraite plutôt que de mettre sa cour contre lui et contre son fils.

Le roi accepta la dissimulation, mais il exigea de l'évêque la promesse qu'il consentirait à continuer de prendre soin de son fils. Un mois après, deux généraux du nombre des dix-neuf grands mandarins furent condamnés à avoir la tête tranchée, sentence confirmée par le roi. Mgr d'Adran, le seul à la cour capable de demander leur grâce avec quelque chance de succès, la demanda sans hésiter et l'obtint. Il alla même jusqu'à souhaiter qu'ils fussent remis à la tête de leurs troupes.

Pourtant, l'opposition dirigée contre lui ne se calma pas pour cela. Une récente et extraordinaire conversion au christianisme, celle du premier mandarin lettré de la cour, permit d'insinuer que si le

nouveau converti n'avait pu tenir tête aux raisonnements de l'évêque et en était venu à abandonner la doctrine des anciens, que pourrait-il bien advenir du roi et du prince ?

*Le roi nomme l'évêque lieutenant général du royaume.*

Il y avait donc lieu d'être inquiet, car le roi ne s'en tenant pas aux apparences dans ses manifestations d'amitié, consultait l'évêque sur toutes les affaires, même les plus grandes. Il était allé jusqu'à l'associer au pouvoir en le nommant par brevet en règle, lieutenant général du royaume (1).

Peut-être le roi redoutait-il les luttes de l'avenir ? ou bien cette confiance s'adressait-elle seulement à l'homme, à l'ami depuis si longtemps éprouvé, plus qu'à l'évêque et à l'Européen. Bien que l'ingratitude soit habituellement le fait des princes de ce monde, le roi n'était tout de même pas encore assez fort pour la manifester. Les rebelles occupaient toujours le Tonkin et la plus grande partie de la Haute-Cochinchine.

On ne peut manquer de songer, à ce propos, que si à cette époque la France avait été en position de réclamer le prix de son concours restreint découlant du traité de 1787, ou avait simplement pris date, une partie du territoire de l'empire reconstitué aurait pu devenir sans grande difficulté province française. Mais, en 1789, la Cochinchine ne pouvait être qu'oubliée et sous l'empire, on y aurait vainement songé, les mers étant alors fermées aux débris de nos flottes !

---

(1) Voir note (6) page 68.

Mgr Pineau de Behaine ne connut pas le succès complet et définitif de Nguyen-Anh. Epuisé par les fatigues contractées au cours de ces campagnes de guerre, profondément débilité par le climat, il ne put aller plus loin que la place de Quinhon. Devant cette ville assiégée par le prince, il mourut le 10 octobre 1799.

Mais s'il n'assista pas aux victoires du prince, il avait néanmoins splendidement préparé les fondations de l'édifice que ses successeurs en apostolat continuèrent avec une fermeté qui sut s'enraciner dans ce milieu asiatique et préparer l'arrivée du pavillon français en lui donnant son véritable caractère d'étendard élevé au-dessus des nations.

*Ses obsèques.*

La mort de Mgr Pigneau de Behaine donna lieu à de grandes manifestations de douleur de la part du roi (1) et de magnifiques funérailles furent célébrées au lieu de sépulture que l'évêque s'était choisi près de Saïgon.

*Paul Nghi.*

Le modeste collaborateur de l'évêque d'Adran, le prêtre indigène Paul Nghi, qui ainsi que nous l'avons vu fut mêlé de près aux phases diverses de la restauration de Nguyen-Anh, ne lui survécut pas longtemps (2). Deux ans après la mort de l'évêque, il mourait à son tour le 19 février 1801.

(1) Voir note (7) page 68.
(2) Voir note (8) page 73.

*Continuation de la conquête.*

Après la mort de l'évêque d'Adran, le prince dut continuer ses campagnes de restauration de son trône. Il y fut en cela puissamment aidé par les officiers français et les troupes venus de Pondichéry et restés auprès de lui. Néanmoins, ce ne fut qu'au prix d'efforts incessants.

Hué, ville où résidait le troisième frère Tay-Son, ne fut pris qu'en 1801 et le Tonkin ne fut soumis qu'en 1802.

*Avènement de Gia-Long.*

C'est alors qu'il se déclara souverain unique et indépendant empereur du Tonkin, de la Cochinchine, du Ciampa (Annam). Très intentionnellement, il omit d'en demander l'investiture à son suzerain nominal l'empereur de Chine. Ce ne fut qu'en 1804 qu'il crut devoir accomplir cette formalité.

Nguyen-Anh, en montant sur le trône, prit le nom de règne de Gia-Long (belle prospérité), décréta que l'empire d'Annam s'appellerait à l'avenir Viet-Nam et que tout, désormais, daterait de son règne.

*Les résultats de ses conquêtes.*

Si nous résumons les résultats de cette restauration inespérée, nous constatons que depuis l'année 1790 où ce monarque rentra en Cochinchine jusqu'en 1800, il n'y eut que deux années de paix : 1797 et 1798. Ce furent les deux années les plus importantes de ce règne, jusque-là trop orageux. Sous l'inspiration du digne évêque d'Adran, Gia-Long

donna tous ses soins à l'amélioration de l'administration, à l'organisation des différentes branches du gouvernement, au développement des ressources du pays. Il ouvrit des routes de communications entre les villes et les postes les plus considérables; il encouragea la culture de l'aréquier, celle du bétel, dont les plantations avaient été détruites pendant la guerre civile ; il accorda des récompenses pour la propagation des vers à soie, fit préparer beaucoup de terres pour la culture des cannes à sucre. Il fit fabriquer des fusils à mèche, et plus tard, pourvut ses troupes d'armes de modèles européens et entièrement manufacturés dans ses états avec une netteté d'exécution remarquable. Il ouvrit même une mine de minerai de fer. L'organisation des troupes et de la marine avait attiré de bonne heure son attention et lui donna l'occasion de montrer toute l'activité de son intelligence et de son infatigable persévérance. Avec l'aide des officiers européens (presque tous français) amenés par l'évêque d'Adran, il distribua ses soldats en régiments réguliers, établit des écoles militaires, fit enseigner à ses officiers cochinchinois les principes de la fortification, la théorie et la pratique de l'artillerie. Les fortifications de la citadelle de Hué, en particulier les travaux exécutés pendant ce règne mémorable et sous la direction immédiate du roi, font encore aujourd'hui l'admiration de tous. Il créa en moins de dix ans une flotte de douze cents voiles (grandes et petites), dont trois frégates ou corvettes de construction européenne, environ vingt grandes jonques équipées et armées en guerre et un nombre considérable de grands bâtiments de transport armés de canons.

L'empereur Gia-Long fut aussi grand législateur et administrateur qu'il était incontestablement

habile et intrépide général. Cependant, il faut tenir compte dans l'appréciation générale de son règne, des habitudes et de la politique traditionnelle des souverains de l'Extrême-Orient et le règne de Gia-Long fut, au total, celui d'un prince pourvu des qualités qui commandent l'admiration et le respect des peuples, mais sans mériter, plus qu'il ne convient, toute leur reconnaissance.

Son gouvernement fut essentiellement despotique. Il se souciait assez peu que ses sujets fussent pauvres pourvu qu'ils fussent obéissants. Lorsqu'on lui représentait qu'en Europe la misère occasionnait souvent la révolte, il répondait froidement « qu'en Cochinchine les choses se passaient autrement ».

Les vengeances qu'il exerça sur les Tay-Son et leurs familles (après la mort de son sage et vertueux conseiller, l'évêque d'Adran) prouvent quels instincts cruels étaient endormis dans cette poitrine royale !

Les cadavres de ses enenmis furent déterrés par son ordre, décapités, brutalement insultés, leurs familles entières, hommes, femmes, enfants, foulés aux pieds des éléphants et leurs membres déchirés, suspendus par des chaînes et exposés sur la voie publique dans diverses parties du royaume. On n'épargna pas même les femmes enceintes (1).

*Mort de Gia-Long.*

Le 25 janvier 1820, l'empereur Gia-Long mourut à son tour ; son fils, le prince Canh, l'élève de Mgr d'Adran, étant mort, ce fut un autre de ses fils qui régna sous le nom de Minh-Mang.

(1) Crawfurd.

*Avènement de Minh-Mang.*

Minh-Mang fut un monarque soupçonneux ; le souvenir des anciennes conquêtes des Portugais en Orient et plus encore l'envahissement assez récent de l'Inde par les Anglais étaient présents à son esprit et lui inspiraient des craintes continuelles de la part des grandes puissances de l'Europe. Aussi commença-t-il à défendre, sous des peines rigoureuses, l'entrée de son royaume aux Européens et tout au plus leur assigna-t-il une seule ville de ses Etats où il leur était permis de trafiquer.

Dans ces pensées de répulsion et de craintes, il resserra les nœuds qui l'attachaient aux souverains de la Chine. Gia-Long, son père, fondateur du nouvel empire annamite, avait osé se déclarer empereur sans autorisation du gouvernement chinois ; cette prétention avait été mal reçue à Pékin et condamnée comme la violation d'un droit immémorial et imprescriptible.

Minh-Mang, moins assuré sur le trône que Gia-Long, en passa par ce qu'on exigea ; il reconnut l'empereur de Chine comme son suzerain et voulut recevoir de lui l'investiture de ses Etats ; il se fit même une règle de conduite de n'agir que sous l'influence et à l'exemple du Céleste Empire.

*Sort des officiers français.*

Les officiers français venus en Annam au temps de Gia-Long, lassés des vexations exercées contre eux, notamment MM. Chaigneau et Vannier, demandèrent alors un congé définitif et revinrent en France en 1824. M. Chaigneau, officier français atta-

ché depuis longtemps à la personne de Gia-Long, avait antérieurement obtenu, en récompense de ses services, la qualité de « mandarin ». Au bout de vingt-cinq ans de services, il lui fut accordé la faveur de retourner dans son pays natal pour y revoir sa famille. Il revenait donc vers la fin de 1821 en Cochinchine et avait pour mission spéciale d'offrir les présents du roi de France, Louis XVIII, qui lui avait conféré la qualité de « consul de France ». Mais, à la place de Gia-Long, il trouva Minh-Mang qui occupait le trône de son père. Et si Minh-Mang parut satisfait des présents qui lui étaient offerts au nom de Louis XVIII, et les reçut avec honneur, au fond, il n'en conservait pas moins ses dispositions hostiles tant à l'égard du christianisme que vis-à-vis des étrangers. MM. Chaigneau et Vannier, ainsi que dit plus haut, durent, en 1824, demander leur congé définitif et revenir en France avec leurs familles.

*Mission française.*

En 1825, un nouvel envoyé du roi de France, M. de Bougainville, se présenta en Cochinchine ; il ne put obtenir audience de la cour et sa présence ayant renouvelé les inquiétudes du monarque, des ordres plus rigoureux encore furent donnés aux mandarins. Il leur était enjoint tout particulièrement de veiller avec soin à ce que les vaisseaux européens ne débarquâssent pas quelques missionnaires. Cependant, Minh-Mang n'avait pas encore levé entièrement le masque, mais, après la révolution de 1830, il n'y eut plus de digues assez fortes pour empêcher le torrent de déborder ; alors la persécution commença avec rigueur et ce fut en 1831 qu'éclata l'orage qui grondait depuis si longtemps.

*Persécutions religieuses.*

De ce moment, jusqu'à la mort de Minh-Mang survenue en 1840, le sang de chrétiens ne cessa de couler sur la terre annamite. La seule année 1838 vit supplicier trente-trois personnes, dont trois évêques.

Les persécutions continuèrent sous ses successeurs avec plus ou moins de rigueur. En 1856, on compte encore deux missionnaires européens exécutés. Toutefois, le gouvernement français ne restait pas l'oisif spectateur de tant de cruautés exercées contre des prêtres, nos compatriotes. En plus d'une circonstance, il s'efforça d'arracher les intrépides missionnaires aux fers des bourreaux ou à la cruauté des supplices. Un de nos braves marins, M. Lévêque, commandant de *L'Héroïque*, obtint la liberté de cinq d'entre eux.

*Interventions de la marine française.*

En 1844, l'évêque de Saïgon, Mgr Lefèbre, qui s'était livré lui-même afin d'épargner à ses chrétiens les horreurs de la persécution, ne dut sa délivrance qu'à l'intervention menaçante de l'amiral Cécille. Peu après, le commandant de *La Victorieuse*, M. Rigaut de Genouilly, entra dans le port de Tourane et demanda entre autres choses le libre exercice de la religion pour les catholiques. Comme il ne put rien obtenir, M. Lapierre vint le rejoindre avec la frégate *La Gloire*. Le monarque annamite, qui était Thieu-Tri, fils de Minh-Mang, ne se sentant pas assez fort pour résister, eut recours à la plus lâche comme à la plus indigne fourberie.

*Fourberies annamites.*

« Ce prince, raconte M. Legrand, missionnaire « apostolique, dans sa lettre du 25 juillet 1847, se « défiant de la requête des Français, a attendu près « d'un mois avant de paraître s'occuper d'eux et ce « n'est que le 1er avril qu'il a ordonné à un manda- « rin (le Tam-Tri, second personnage d'un minis- « tère) de se rendre à Tourane. Ce visiteur fut forcé « de prendre une lettre que le commandant Lapierre « envoyait au roi et un jour fut assigné pour la ré- « ponse officielle. Mais pendant tout le temps qui « s'était écoulé depuis l'arrivée des Français, le roi « avait fait acheter quantité de peaux de buffles et « de graisses, soit pour se garantir contre les balles « des étrangers, soit pour brûler leurs navires. De « plus, un grand mandarin et deux mille hommes « de troupes s'étaient rendus au port, entassaient de « la paille, des bambous et faisaient grandes provi- « sions de comestibles sous prétexte d'un festin et « d'un feu de joie en l'honneur des Français. Ce « mandarin était porteur d'une ordonnance royale « contenant ces deux articles : 1° inviter les Fran- « çais à un banquet; entourer le lieu du festin de « quelques centaines de soldats les plus forts et les « plus courageux, armés de cordes (ce qui fut exé- « cuté à la lettre); puis, pendant le repas, garroter, « assommer égorger les Français jusqu'au dernier; « 2° si les Français ne descendaient pas à terre, cer- « ner, à l'improviste les deux vaisseaux étrangers « avec cinq navires tonkinois armés à l'européenne « et plusieurs jonques de guerre; lancer des brûlots « et des boulets, incendier et détruire le tout sans « laisser de traces.

« Le mandarin convia donc les Français à un ban-

« quet, mais par une heureuse intuition, nos
« compatriotes se doutant d'un piège à la vue
« de tant d'appareils, refusèrent l'invitation. Alors,
« le mandarin prit le parti d'exécuter la seconde par-
« tie de son plan et envoya l'ordre royal à tous les
« navires cochinchinois de la rade. Les Français en
« ayant eu connaissance, furent indignés de cette
« perfidie et firent ce qu'exigèrent leur sûreté et leur
« honneur.

« L'attaque étant imminente de la part des Anna-
« mites, M. Lapierre dut ouvrir le feu. Cinq jonques
« cochinchinoises furent coulées à fond et plus de
« mille infortunés indigènes payèrent de leur vie la
« trahison odieuse dont nos soldats devaient être les
« victimes. »

*Mort de Thieu-Tri.*

Tel fut le dernier acte de Thieu-Tri. Il mourut bientôt et Tu-Duc, son second fils, monta sur le trône, grâce aux intrigues du premier ministre, dont il avait épousé la fille. Sous ce prince, on vit se renouveler d'un côté les persécutions sanglantes, et de l'autre côté, les protestations énergiques de nos diplomates et de nos courageux marins.

*Essai de négociations.*

En septembre 1851, M. de Montigny, chargé par le gouvernement français de négocier un traité avec l'empire annamite, fit porter à Tourane une lettre par *Le Catinat*, commandé par Lelieur de Ville-sur-Arcé. Les mandarins de Tourane et ceux de Hué, la capitale, refusèrent de la recevoir ; ils se portèrent sur le rivage avec mille démonstrations de haine et

de mépris. En même temps, les batteries de Tourane se garnirent d'artillerie et se préparèrent à ouvrir le feu contre les Français. Le commandant Lelieur se contenta de faire débarquer une compagnie d'infanterie qui pénétra dans le fort, encloua soixante pièces et noya la poudre.

Les mandarins vinrent alors faire d'humbles excuses ; ils les renouvelèrent au capitaine Collier qui venait d'arriver sur *La Capricieuse*. Ils reconnurent l'insolence inouïe de leurs actes et demandèrent humblement pardon au grand empereur des Français. La lettre précédemment refusée fut acceptée avec respect et transportée pompeusement à la capitale.

*Echecs. Massacre d'un évêque espagnol.*

Tout fut inutile, et, en réponse à nos interventions et à nos demandes, de nouveaux attentats furent commis dont la nature exigea réparation solennelle et complète.

Une noble victime, un évêque espagnol, Mgr Joseph-Marie Diaz, vicaire apostolique du Tonkin, religieux de l'ordre illustre de Saint-Dominique, tomba sous les coups des bourreaux. Il fut massacré par ordre du roi Tu-Duc, simplement parce qu'un navire français croisait en vue des côtes.

# NOTES

(1) Paul Nghi déclare que M. de Richery aurait été rien moins que fidèle aux instructions qu'il avait reçues et n'aurait pas accédé aux demandes de Nguyen-Anh. Après avoir quitté l'île de Poulo-Pajang, lieu de rendez-vous dont le roi de Cochinchine avait convenu avec l'évêque d'Adran et où il était d'ailleurs arrivé en retard et n'y avait trouvé personne, M. de Richery y aurait laissé Paul Nghi et s'en serait allé à Manille pour y faire radouber son navire qui en avait un besoin urgent, assurait-il, puis, de là, il aurait cinglé sur Macao pour y faire une fructueuse opération commerciale de riz. Puis, au retour, il perdit du temps sur les côtes de Cochinchine, ce qui fit qu'il ne se trouva à Poulo-Pajang que le 21 février 1787 alors qu'il aurait dû y être depuis décembre.

---

(2) Voici le texte de cette lettre : « Que tout le monde « sache que ceci est le discours du roi de Cochinchine au « général de la station des vaisseaux français dans l'Inde « et au gouverneur de Pondichéry. Il y a plus d'un an ré- « volu que j'ai prié le très illustre évêque Pierre de con- « duire mon fils aîné à Pondichéry pour y demander du « secours. Je n'en ai reçu aucune nouvelle depuis, j'en « étais donc infiniment inquiet ; cependant, au mois d'octo- « bre de cette année, il me parvint un écrit qui m'ins- « truisit de tout, j'en fus très satisfait. L'an passé le « très illustre évêque traita déjà cette affaire avec le « Gouverneur de Pondichéry qui y résidait alors, dont « j'ignore le nom, mais il était pusillanime et n'est pas « charitable, il ne sait pas secourir les malheureux, ni « élever les faibles ; l'illustre évêque ne put donc rien « faire. Il a trouvé depuis, cependant, de nouveaux com- « mandants qui, aussi bien nés que savants dans l'état « militaire et dans les autres sciences, bienfaisants et « disposés à délivrer les malheureux et à soutenir les fai- « bles, c'est d'après cela que vous avez envoyé vos deux « favoris, dont l'un commandant de vaisseau et l'autre « militaire, venant de loin pour me prendre. Je loue infi- « niment votre générosité. Votre charité se manifeste au « delà des montagnes et votre bienfait est aussi grand « que les abîmes sont profonds. Quoique je ne puisse rien « faire, je n'en connais pas moins votre cœur. Déjà prêt « à suivre votre vaisseau et venir à vous au plus tôt, tel « est mon désir ; mais la volonté du Ciel est différente. Il « est arrivé à l'imprévu un vaisseau de Goa qui m'a remis « un écrit de la reine de Lusitanie, avec un autre du gou- « verneur de Goa, puis des écrits pour le roi de Siam, « accompagnés de beaucoup de présents pour l'apaiser « et m'emmener ensuite plus facilement avec eux. J'ai

« tout refusé, je ne partirai pas avec eux, parce que j'ai « l'intention de ne lier amitié qu'avec les Français et non « avec d'autres nations. C'est pour cela que le roi de Siam « commence à douter de moi, il craint que je suive ce « vaisseau.

« Il m'est à présent difficile de sortir avec le vaisseau « du commandant de Richery. Je lui promets de lui donner « une lettre pour vos Seigneuries, dans quelques mois je « le suivrai, telles sont les très fidèles paroles d'un roi. »

---

(3) Le 8 juillet 1785, Mgr Pigneau de Behaine écrit au Procureur des Missions à Macao : « Après avoir écrit de « Siam à la fin de 1783, j'en sortis sans trop savoir où « j'allais. Avant de passer le golfe de Siam, je rencontrai « le roi fugitif que j'avais quitté depuis un an et demi : « il était décidé, après toutes ces histoires avec les Sia- « mois, à passer chez les Hollandais qui lui offraient du « secours ; il serait déjà à Batavia si je n'étais arrivé « assez à temps pour le détourner de ce dessein. Dans la « crainte qu'après mon départ il ne reprit cette idée qu'il « ne quittait que par rapport à moi, je l'engageai à me « confier son fils unique et lui promis de faire une tenta- « tive auprès de quelques puissances catholiques. Comme « il m'était impossible de me retirer ailleurs qu'à Pondi- « chéry, j'avais d'abord songé à en parler aux Français, « mais je les trouvais si impies et si ennemis de la reli- « gion que je me crus obligé d'agir de manière à les en « éloigner. Je pensais qu'ils ne feraient pas moins de mal « à la Mission que toute autre nation hérétique. Les An- « glais qui, en 1779, avaient déjà envoyé deux vaisseaux « au secours de ce prince et n'avaient manqué leur expé- « dition que parce qu'ils ne l'avaient pas rencontré, vien- « nent encore de me faire les plus vives instances pour « leur remettre le fils du roi que j'ai ici avec moi. Je ne « puis l'abandonner sans m'exposer à le voir tomber entre « les mains des uns et des autres. C'est pourquoi je suis « résolu à le proposer aux Portugais qui ont au moins « encore l'extérieur de la religion. Le gouvernement d'ici, « qui ne veut rien entreprendre sans les ordres de la Cour, « a déjà écrit en France à ce sujet : mais je serai parti « avant qu'il ait eu le temps d'avoir la réponse... »

Deux jours après cette lettre, le 8 juillet 1785, il écrivait au Sénat de Macao dans les termes suivants : « En « avril 1780, je reçu une lettre de M. O.-François-Xavier « de Castro, alors gouverneur de Macao, par laquelle il « me priait d'obtenir du roi de Cochinchine une lettre pour « le gouverneur de Goa, avec des conditions avantageuses « au sujet du commerce de ses Etats et qu'il se chargerait « de son côté de procurer à ce prince tous les secours né- « cessaires pour le rétablir dans ses Etats. J'étais en fuite

« dans le royaume du Cambodge lorsque je reçu cette « lettre et, par conséquent, dans l'impossibilité de le satis- « faire... (texte incomplet). Au moment où j'allais passer « le golfe de Siam, je rencontrai le roi... Je lui demandai « même son fils unique qu'il m'accorda et que j'ai actuel- « lement avec moi. Comme il m'était alors impossible « d'aller ailleurs qu'à Pondichéry, je comptais d'abord en « donner la préférence aux Français, mais je leur trouvais « si peu de religion que je pris devant Dieu la résolution « de m'adresser à la nation portugaise. Les Anglais, en « 1778, voulaient porter du secours à ce prince... Ils m'ont « fait cette année plusieurs instances pour m'engager à « leur livrer le jeune prince ; mais vous sentez assez les « raisons pour lesquelles je n'ai pu me rendre à leur désir. « Il n'y a que les motifs de religion qui, devant Dieu et « devant les hommes, puissent m'excuser de préférer une « autre nation à la mienne. C'est pour cette raison que je « me propose de vous remettre le roi de Cochinchine, son « fils, sept à huit des mandarins, les moyens faciles de « rétablir ce prince et non seulement le moyen de se « dédommager des dépenses qu'on aurait pu faire, mais « d'établir, dans ses Etats, un commerce qui serait aussi « honorable à la nation portugaise qu'avantageux à la « ville de Macao... Si, par des événements qu'on ne peut « prévoir, on ne trouvait pas des nouvelles de ce prince « dans l'endroit indiqué (Poulo-Pajang-Koh-Kut), l'affaire « n'en serait pas moins sûre, en venant prendre ici son « fils que j'accompagnerais à Macao.

« Tous ceux qui m'ont vu en Cochinchine savent assez « l'expérience que j'ai du pays pour concevoir que je « n'avance rien dont je ne sois assuré. Je vous prie de me « faire savoir au plus tôt le parti que vous prendrez à ce « sujet et, de quelle manière que vous vous décidiez, de me « garder le plus grand secret. Ma nation ne pourrait que « trouver fort mal qu'après lui avoir présenté ceci comme « peu utile et très difficile, je vous l'ai proposé d'une « autre manière. »

---

(4) Le journal de M. Letondal, procureur des Missions Etrangères à Macao (Launay, *Histoire des Missions de Cochinchine*), mentionne ce qui suit : « Parmi les vais- « seaux arrivés ici se trouve celui qui avait été à Siam « chercher le roi de Cochinchine... Le capitaine était An- « tonio Vincente Rosa, il conduisait deux mandarins co- « chinchinois, dont l'un mérite à peine ce titre, et l'autre « qu'on a voulu faire passer pour le roi ou pour son frère, « quoique le roi n'en ait point, et enfin pour le premier « mandarin de Sa Majesté cochinchinoise son plénipoten- « tiaire. C'est un mandarin qui commandait peut-être... « 20 soldats en Cochinchine. Du reste, il a pu être fait

« grand mandarin pour s'embarquer avec ce mandarin
« que toute la noblesse de Macao est allée visiter ; il a
« 17 soldats, on n'a guère pu savoir comment ce mandarin
« est venu ici, il paraît que cela a été d'abord à l'insu du
« roi de Siam et que si c'est du consentement du roi son
« maître, cela a été pour donner un espèce de témoignage
« de confiance aux Portugais afin de ne pas se les attirer
« à dos ...

« Les deux mandarins cochinchinois, avec 17 à 18 sol-
« dats qui ont été apportés ici et dont j'ai parlé plus
« haut, ont été logés à la Citadelle afin que les étrangers
« fussent moins à la portée de les voir ou peut-être pour
« les garder plus sûrement, car, quoiqu'on vante beaucoup
« les généreuses dispositions du roi de Cochinchine par
« rapport aux Portugais, comme je les rapporterai telles
« qu'on les débite, malgré cela il y a lieu de douter de
« leur réalité et plus encore de leur accomplissement. J'ai
« su, par plusieurs voies, que les mandarins prétendaient
« avoir été trompés par le capitaine qui les a apportées...
« ils allèguent plusieurs autres sujets de mécontentement ;
« ce qui est certain, c'est qu'un d'entre eux m'a fait de-
« mander de le recevoir à la maison... Je ne pouvais lui
« accorder une grâce de cette nature, qui m'eût évidem-
« ment attiré le Gouvernement portugais à dos... On assure
« que le capitaine portugais qui a conduit ici ces manda-
« rins a présenté une requête au Sénat de cette ville, à
« l'effet de faire préparer un vaisseau pour porter à Goa
« les conditions données en partie par ledit gouverneur,
« mais auxquelles le roi ajoute de nouvelles prérogatives
« aux Portugais... »

---

(5) Voici les principaux articles de ce traité qui fut signé le 28 novembre 1787 à Versailles.

D'une part :

1° Il y aura une alliance offensive et défensive entre les deux rois de France et de Cochinchine, ils devront se prêter mutuellement secours et assistance contre tous les ennemis de l'une ou de l'autre des parties contractantes.

2° En conséquence, il sera équipé et mis sous les ordres du roi de Cochinchine une escadre de vingt bâtiments de guerre français, de telle force que les demandes pour son service seront jugées convenables.

3° Cinq régiments européens et deux régiments de troupes coloniales du pays seront embarqués sans délai pour la Cochinchine.

4° Sa Majesté Louis XVI s'engage à fournir dans quatre mois la somme de un million de livres dont cinq cent mille en espèces : le reste en salpêtre, canons, mousquets et autres armements militaires.

5° Du moment que les troupes françaises seront entrées sur le territoire de la Cochinchine, elles et leurs généraux recevront les ordres du roi de France.

De l'autre part :

1° Le roi de Cochinchine s'engage à fournir aussitôt que la tranquillité sera rétablie dans ses Etats et sur la simple réquisition de l'ambassadeur de France, tout ce qui sera nécessaire en équipements, agrès et provisions pour mettre en mer, sans aucun délai, quatorze vaisseaux de ligne, et pour la parfaite exécution de cet article il sera envoyé d'Europe un corps d'officiers et sous-officiers de marine qui formeront un établissement permanent en Cochinchine.

2° Sa Majesté le roi Louis XVI aura des consuls résidents dans toutes les parties de la Cochinchine partout où elle le jugera convenable. Ces consuls seront autorisés à construire ou à faire construire des vaisseaux, frégates ou autres bâtiments, sans qu'ils puissent être troublés sous aucun prétexte par le gouvernement de Cochinchine.

3° L'ambassadeur de Sa Majesté Louis XVI à la Cour de Cochinchine aura le droit de faire du bois pour la construction des vaisseaux, frégates et autres bâtiments dans toutes les forêts où il en trouvera de convenables.

4° Le roi de Cochinchine et son Conseil d'Etat cèderont à perpétuité à Sa Majesté très chrétienne et ses successeurs le port et le territoire de Han-San (baie de Touron) et la Péninsule, les îles adjacentes de Faï-Fo au midi et de Haï-Wen au nord.

5° Le roi de Cochinchine s'engage à fournir les hommes et les matériaux nécessaires pour la construction des ports, ponts, grandes routes, fontaines qui seront jugés nécessaires pour la sécurité et la défense des cessions faites à son fidèle allié le roi de France.

6° Au cas où les naturels du pays, en quelque temps que ce soit, répugneraient à rester dans le territoire cédé, ils auront la liberté d'en sortir, la valeur des propriétés qu'ils y laisseront leur sera remboursée, la jurisprudence tant civile que criminelle ne sera pas changée, toutes les opinions religieuses seront libres, les taxes seront perçues par les Français selon les usages du pays et les collecteurs seront nommés d'un commun accord par l'ambassadeur de France et le roi de Cochinchine. Mais le roi ne réclamera aucune part à ces taxes qui appartiendront en propre à Sa Majesté très chrétienne pour subvenir aux frais que l'entretien exigera.

7° Dans le cas où Sa Majesté très chrétienne se déterminerait à faire la guerre dans quelque partie de l'Inde, il sera permis au commandant en chef des troupes de France de faire une levée de 14.000 hommes qu'il fera exercer de la même manière qu'en France et qu'on formera à la discipline française.

8° Dans le cas où quelques puissances attaqueraient les Français sur le territoire de la Cochinchine, le roi de Cochinchine fournira au moins 60.000 hommes de troupes de terre, qu'il habillera et entretiendra à ses frais...

---

(6) Voici le préambule de cet acte écrit dans ce style imagé qui est la caractéristique des écrits royaux en Asie :

« Comme le Ciel a ses différentes périodes, ainsi les « pères ont des enfants qui doivent leur succéder. Quand « le Ciel a accompli la période de Nguon (129.600 ans), on « en conclut qu'il est constant et invariable dans ses révo- « lutions.

« Tout tronc a ses branches, comme les grands fleuves « ont des ruisseaux qui en dérivent. Plus ces ruisseaux « sont profonds, plus ils sont éloignés de la source. Ainsi, « les rois sages et les saints empereurs, même au sein « de la paix, n'ont jamais négligé de se donner des suc- « cesseurs. »

Le roi rappelait ensuite les droits de son fils à la couronne ; d'autre part, il recommandait au jeune prince d'étudier et de consulter les Sages, lui indiquait la nature de son pouvoir et l'invitait à se conformer en tout au désir des peuples.

Il terminait ainsi : « Semblable à l'hirondelle qui couve « ses petits de ses ailes, je vous adresse ces paroles « plus claires que le soleil et la lune. Puissiez-vous être « assez heureux pour rendre notre dynastie aussi durable « que le ciel et la terre et la prolonger jusqu'à dix mille « générations. »

---

(7) M. de Labousse, missionnaire, écrit le 1er mai 1800 :

« La lumière de la Cochinchine s'est éteinte, la colonne « du royaume est renversée ; la désolation est partout ; « le deuil est général. Mgr d'Adran est tombé malade vers « le commencement d'août, dans la province de Quinhon. « Il y était allé pour accompagner son royal élève qui ne « marchait jamais sans son sage mentor. Le roi a envoyé « ses médecins et employé tous les moyens possibles pour « conserver la vie à celui qui lui sauva si souvent la « sienne. Il est venu lui-même avec son fils pour le visiter. « Que de larmes il a versé de voir tous ses soins inutiles ! « Mgr d'Adran a vu arriver sa dernière heure avec une « tranquillité dont on trouve peu d'exemples. Il n'a jamais « paru si gai, si content. Enfin, le 9 octobre, après nous « avoir édifiés par sa patience insurmontable, par sa fer- « veur extraordinaire, par sa fermeté héroïque, il expira « entre mes bras, âgé de cinquante-sept ans et dix mois.

« Aussitôt après sa mort, nous en portâmes la triste « nouvelle au roi. Ce prince envoya sur-le-champ une belle « bière, avec des pièces de damas et d'autres soieries pour « l'ensevelir. Le 10 octobre, nous le mîmes à bord d'un « grand bateau et le transportâmes à Dongnaï-Saïgon où « nous arrivâmes le 16. Le soir, le cercueil fut porté à la « lueur des flambeaux et avec beaucoup d'apparat dans « la maison épiscopale. Nous le plaçâmes dans une grande « salle pour y être exposé et satisfaire au désir des fidèles « en attendant le retour du roi. Le fils du roi fit ériger « une grande maison dans la cour pour y recevoir les man- « darins et tous ceux qui viendraient rendre à son illustre « maître « les honneurs funèbres ». Les chrétiens de « toutes provinces y accouraient en foule pour verser des « larmes d'amour et de reconnaissance. L'enterrement « s'est fait le 16 décembre. La religion et le trône se sont « réunis pour rendre à Mgr d'Adran tous les honneurs « qu'il tenait de l'Eglise et dans le royaume. Le roi avait « chargé le prince son fils de diriger le convoi.

« On se mit en marche vers les deux heures après mi- « nuit. Le cercueil enveloppé d'un damas superbe et en- « d'environ vingt pieds de long porté par quatre vingt- « cinq cierges allumés, était placé sur un beau brancard « d'environ vingt pieds de long porté par quatre-vingt « hommes choisis ; un baldaquin brodé en or couvrait le « tout. Une grande croix formée avec des fanaux artis- « tement disposés, était à la tête du convoi. Elle était « suivie de six niches bien sculptées, posées sur des tables « et portées chacune par quatre hommes. Dans la première « étaient écrites quatre lettres d'or qui signifiaient : « Au Souverain, Seigneur du Ciel », la seconde renfermait « l'image de saint Paul, la troisième celle de saint Pierre, « la quatrième l'Ange gardien, la cinquième la Sainte « Vierge ; ensuite venait un étendard de damas d'environ « quinze pieds de long où étaient brodés en caractères « d'or les titres qu'avaient donnés à Mgr d'Adran le roi de « France et celui de Cochinchine, avec ceux qui lui appar- « tenaient en qualité d'évêque. La crosse et la mitre « étaient dans la sixième niche, on la portait aussi sur « un brancard immédiatement devant le cercueil. Une « nombreuse jeunesse chrétienne, des couronnes et des « cierges à la main, avec les catéchistes les plus respec- « tables de chaque église, accompagnaient les brancards « et les niches. Toute la garde du roi composée de douze « mille hommes, sans compter celle du prince, son fils, « étaient sous les armes et rangés sur deux lignes, les ca- « nons de campagne en tête ; cent vingt éléphants avec « leur escorte et leurs cornacs marchaient des deux côtés, « tambours, trompettes, musique militaire, cochinchinoise « et cambodgienne, fusées, feux d'artifice, etc..., rien n'y « manquait. Plus de deux cents fananx de différentes for-

« me, outre un nombre prodigieux de flambeaux et de cier-
« ges, éclairaient cette marche lugubre. Au moins qua-
« rante mille hommes, tant chrétiens que païens, suivaient
« le convoi. Le roi s'y trouvait avec tous les mandarins
« des différents corps ; et chose étrange, sa mère même,
« sa sœur, la feine, ses concubines, ses enfants, toutes les
« dames de a Cour, crurent que pour un homme si au-
« dessus du commun, il fallait passer par dessus toutes
« toutes les lois communes, elles y vinrent toutes, et allè-
« rent jusqu'au tombeau.

« Monseigneur avait choisi pour lieu de « sa sépulture »
« un jardin champêtre fort agréable, qu'il avait cultivé
« de ses mains, à cinq quarts de lieu de la ville. C'est là
« que le prélat conduisait de temps en temps son royal
« élève, pour le distraire des embarras de la cour et des
« dégoûts d'une étude ennuyeuse ; c'est là qu'il allait avec
« les missionnaires pour les délasser par un peu de repos
« de leurs travaux pénibles.

« Il y trouvait lui-même le remède à ses maux, et disait
« qu'il les oubliait tous dès qu'il y entrait. Quand le convoi
« fût arrivé à ce jardin, autrefois de délices, et aujour-
d'hui de deuil, on déposa le cercueil sur le bord du tombeau,
« le roi fit écarter tout le monde pour nous laisser la fa-
« cilité de faire la bénédiction et les prières accoutumées.
« Quand M. Liot vint à jeter un peu de terre dans la fosse,
« pour donner le signal de la remplir, le roi s'approcha
« et y en jeta aussi. Comme les chrétiens s'avançaient en
« foule, poussant les hauts cris, les mandarins voulurent
« leur imposer silence et les éloigner pour ne pas incommo-
« der le prince : « Laissez-les faire, leur dit-il, et ne les
« empêchez pas ». Nos cérémonies achevées, nous nous
« retirâmes rendant grâce à Dieu de ce que le roi nous
« avait laissé le corps de notre prélat pour l'ensevelir avec
« tous les honneurs de la religion, sans qu'il nous troubla
« par les superstitions usitées en Cochinchine en pareil
« cas. Ensuite le roi s'avança d'un pas grave et majes-
« tueux, la douleur peinte sur son visage et fit ses derniers
« adieux au prélat. Ses larmes coulaient avec tant d'abon-
« dance, qu'un grand mandarin, qui ne pleura jamais, en
« fut pénétré jusqu'au vif et dit tout haut : « Quand nous
« ne pleurerions pas en voyant l'évêque, il faudrait pleurer
« en voyant le roi.

« Ce jour fut un jour de deuil pour toute la Cochin-
« chine. Chrétiens et païens, grands et petits, riches et
« pauvres, tous regrettaient, tous pleuraient celui qui,
« sans distinction de religion et d'état, était le bienfai-
« teur de tous. Quand tout fut fini, le roi fit servir sous
« des tentes préparées pour cela, un repas somptueux aux
« mandarins, aux troupes et à tous ceux qui avaient suivi
« le convoi ; pour lui, il se retira avec la reine dans une
« chambre à part pour satisfaire sa douleur. Là, ils par-

« lèrent du prélat dans les termes les plus attendrissants.
« Ce prince s'est comporté à la mort de Mgr d'Adran
« d'une manière qui prouve son estime et son affection
« pour lui. Entre autres témoignages glorieux pour Mon-
« seigneur, en voici un que les mandarins ont regardé
« comme le plus grand. Le roi a cinq drapeaux particu-
« liers qu'on porte toujours à ses côtés quand il est à la
« guerre, c'est la marque distinctive à laquelle on le re-
« connait. Le jour de l'enterrement, il les envoya pour
« être portés à la suite du cercueil... Tout le monde en était
« étonné. Actuellement ce prince fait élever un tombeau
« superbe, momunent digne de Monseigneur et de lui. Il
« est placé sur une plate-forme de neuf toises carrées, sur
« une demi-toise de hauteur, sur laquelle s'élèvera une
« belle maison couverte en tuiles ; une muraille de bri-
« ques à hauteur d'appui, avec différentes décorations en
« fera le contour.
« Le roi laissa à M. Liot la maison de Monseigneur,
« avec sa garde et pour donner à la famille de ce prélat
« la marque éternelle de sa reconnaissance [illegible] -
« vrer un brevet sur un damas brodé, pour lui être envoyé
« par la première occasion. Ce brevet dont je vous adresse
« la traduction est un éloge de Monseigneur, et contient
« les titres sous lesquels il est connu en Cochinchine.
« Je ne dois omettre ici un beau trait de ce prince,
« qui prouve sa vénération et son tendre attachement pour
« le grand Louis XVI, d'immortelle mémoire, et pour
« Mgr d'Adran. Ce prélat avait recommandé d'offrir après
« sa mort, au roi et au jeune prince, tout ce qu'il avait de
« plus précieux, et d'y joindre le portrait de Louis XVI et
« la tabatière d'or qu'il reçut de ce monarque lors de
« son voyage en France.
« Quand on eut porté devant le roi ces riches présents
« divisés par portions, suivant les dispositions de Mon-
« seigneur, il fut d'abord stupéfait de voir tant de choses,
« et ému jusqu'au vif de ce que, dans une maladie si cruelle
« et au moment de mourir, il se fut encore occupé de lui,
« de sa mère, de la reine et eut pensé à leur laisser un
« dernier gage de son attachement. Ensuite, apercevant
« le portrait de Louis XVI ; il le prit entre ses mains et
« le regarda d'un air affectueux. M. Liot eut beau lui
« faire présenter une magnifique tabatière d'or enrichie
« de diamants avec le chiffre de ce prince, il eut beau
« lui faire remarquer le prix de l'ouvrage fait de main de
« maître, ses yeux humides se portaient malgré lui sur ce
« bon roi dont il se rappelait en ce moment les grandes
« vertus et le malheureux sort. Il ne se lassait point de
« le contempler. Enfin, après l'avoir bien examiné et fait
« voir à la reine et aux dames de la cour, il dit à M. Liot,
« en montrant la tabatière, les plats d'argent travaillés
« suivant le bon goût, les verreries, deux superbes lunettes

« astronomiques, etc... Me voilà maître de bien belles cho-
« ses, et d'autant plus précieuses qu'elles viennent d'une
« main bien chère, mais cela ne me tente pas. Après le
« portrait du grand Louis XVI, mon cœur ne désire plus
« rien que celui du maître ; Monseigneur, si vous pouviez
« m'en procurer un de la même grandeur, pour le porter
« toujours sur moi, je serais content. » Nous n'en avions
« à lui donner qu'un grand sur toile, qu'il a fait encadrer
« et suspendre dans son palais. La tabatière d'or a été
« donnée au jeune prince. »

Voici la traduction du brevet :

« Je possédais un sage, l'intime confident de tous mes
« secrets qui malgré la distance de mille et mille lieues,
« était venu dans mes Etats, et ne me quitta jamais, lors
« même que la fortune me tournait le dos. Pourquoi faut-il
« qu'aujourd'hui qu'elle a repassé sous mes drapeaux, au
« moment où nous sommes les plus unis, une mort préma-
« turée vienne nous séparer tout à coup ? Je parle de
« Pierre Pigneau, décoré de la dignité épiscopale, et du
« glorieux titre de plénipotentiaire du roi de France.
« Ayant toujours présent à l'esprit le souvenir de ses
« anciennes vertus. Je veux lui en donner un nouveau
« témoignage. Je le dois à ses rares mérites. Si, en Eu-
« rope, il passait au-dessus du commun, ici on le regardait
« comme le plus illustre étranger qui ait paru à la cour
« de Cochinchine. Dès ma plus tendre jeunesse, j'eus le
« bonheur de rencontrer ce précieux ami, dont le caractère
« cadrait si bien avec le mien. Quand je fis les premières
« démarches pour monter sur le trône de mes ancêtres, je
« l'avais à mes côtés. C'était pour moi un riche trésor, où
« je pouvais puiser tous les conseils dont j'avais besoin
« pour me diriger. Mais tout à coup mille malheurs vin-
« rent fondre sur le royaume et mes pieds devinrent chan-
« celants. Alors, il nous fallut prendre un parti, qui nous
« séparât comme le ciel et la mer. Je lui remis entre les
« mains le prince héritier (et véritablement il était digne
« qu'on lui confiât un si cher dépôt) pour aller intéresser
« en ma faveur le grand monarque qui régnait dans sa
« patrie.

« Il réussit à m'obtenir des secours, ils étaient déjà
« rendus à moitié chemin, lorsque ses projets trouvèrent
« des obstacles, et n'allèrent plus au gré de ses désirs.
« Mais à l'exemple d'un ancien, regardant mes ennemis
« comme les siens, il vint, par attachement pour ma per-
« sonne, se réunir à moi pour chercher les moyens et l'oc-
« casion de les combattre.

« L'année que je rentrais dans mes anciens Etats, j'at-
« tendais avec impatience quelque heureux bruit qui m'an-
« nonçât son retour. L'année suivante, il arriva au temps
« qu'il avait promis. A la manière insinuante et pleine de
« douceur avec laquelle il formait le prince, mon fils, qu'il

« avait ramené, on voyait qu'il avait un talent unique
« pour élever la jeunesse. Mon estime et mon affection
« croissaient pour lui de jour en jour. Dans les temps de
« détresse, il nous fournissait les moyens que lui seul pou-
« vait trouver. La sagesse de ses conseils et sa vertu qui
« brillaient jusque dans l'enjouement de sa conversation
« nous approchaient de plus en plus. Nous étions si amis
« et si familiers ensemble, que lorsque mes affaires m'ap-
« pelaient hors de mon palais, nos chevaux marchaient de
« front. Nous n'avons jamais eu qu'un même cœur. Depuis
« le jour que, par le plus heureux des hasards nous nous
« sommes rencontrés rien n'a pu refroidir notre amitié, ni
« nous causer un instant de déplaisir. Je comptais que
« cette santé florissante me ferait goûter encore long-
« temps les doux fruits d'une si étroite union ; mais voilà
« que la terre vient de couvrir ce bel et précieux arbre.
« Que j'en ai de regrets ! Pour manifester à tout le monde
« les grands mérites de cet illustre étranger, et répandre
« au dehors la bonne odeur de ses vertus, qu'il cacha tou-
« jours, je lui donne le brevet d'instituteur du prince héri-
« tier avec la première dignité après la royauté, et le
« surnom d'Accompli. Hélas, quand le corps est tombé et
« que l'âme s'envole au ciel, qui pourrait la retenir ? Je
« finis ce petit éloge, mais les regrets de la cour ne fini-
« ront jamais...

« O belle âme du maître, recevez cette faveur... »

---

(8) Le missionnaire de l'époque, M. de Labrousse, fait de lui le plus grand éloge : « La mission de Cochinchine
« perd en M. Paul un de ses meilleurs ouvriers. C'était un
« homme puissant en œuvres et en paroles. Elevé à
« l'école de Mgr l'évêque d'Adran qui l'avait instruit, il a
« fait voir qu'il était digne disciple d'un tel maître... Le
« roi de Cochinchine a toujours conservé pour lui beaucoup
« d'affection. C'était de lui que se servait Mgr l'évêque
« d'Adran toutes les fois qu'il fallait envoyer quelqu'un
« à la cour, pour quelque affaire que ce fût, et depuis
« qu'il a plu au Ciel de nous enlever notre chef, il était
« notre principale ressource et notre plus fort soutien. »

# LA CONQUÊTE

## LA CONQUETE

## ACTION DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE

APRÈS la mise à mort de Mgr Diaz, la France et l'Espagne décidèrent alors d'agir d'un commun accord contre la cour d'Annam.

*Prise de Tourane.*

Les troupes françaises, sous le commandement de l'amiral Rigaud de Genouilly, le corps espagnol, sous celui du colonel Palanca, se présentèrent en baie de Tourane, débarquèrent et prirent la ville d'assaut le 1er septembre 1858.

*Prise de Saïgon. Combat de Chi-Hoa.*

Quittant ensuite Tourane, mais en y laissant une petite garnison, le corps expéditionnaire se réembarqua pour la Basse-Cochinchine. Il y porta ses efforts et la ville de Saïgon fut prise le 17 février 1859.

Après deux années de luttes et de multiples engagements mettant aux prises les petites garnisons de

troupes franco-espagnoles avec l'armée annamite, l'amiral Page, qui ne disposait que de sept cents hommes, se préparait à lutter jusqu'à la dernière extrémité lorsque l'amiral Charner arriva avec des renforts ; nos combattants, ranimés dans leur enthousiasme et leur foi, ne doutèrent plus de l'issue de la campagne. Mais nous avions dû ramener les survivants des garnisons de Tourane plus ou moins décimés par le choléra et la dysenterie. Cet amoindrissement de nos effectifs permit à l'armée de l'empereur Tu-Duc de reprendre possession des forts de Tourane et à la cour de Hué de fêter cet événement. Une proclamation impériale sanctionna le fait en termes déclamatoires fêtant le départ définitif des Français. L'ahurissement de l'empereur d'Annam, en apprenant, quinze jours plus tard, le bombardement de Saïgon par la flotte française dût être... vraiment impérial !... D'autant mieux que l'amiral Charner avait décidé de frapper vite et d'une manière décisive. Et, malgré le courage des soldats de l'empereur Tu-Duc, la plaine de Chi-Hoa, située au carrefour où bifurquent la route de Tay-Ninh, et l'embranchement qui mène au tombeau de l'évêque d'Adran, vit s'effondrer en un seul jour la fortune et l'orgueil indomptables de la cour de Hué.

Ce combat décisif nous coûta 4 officiers supérieurs, 30 officiers, 121 sous-officiers, 1.805 soldats.

*L'Annam demande la paix.*

L'empereur Tu-Duc dut se résigner à demander la paix qui fut signée le 5 juin 1863. Il cédait à la France les trois provinces de Saïgon, Bien-Hoa et Mytho, les îles de Poulo-Condore. Le port de Tourane était acquis au commerce européen et une

indemnité de guerre devait être payée à la France et à l'Espagne ; eu outre la liberté des cultes était accordée dans tout l'empire.

Cependant, entre les provinces qui nous furent cédées et celles qui restaient sous la suzeraineté de l'empereur d'Annam, des foyers d'intrigues se multipliaient, et en 1867 l'amiral de la Grandière dut occuper tout le reste de la Cochinchine, soit les trois autres provinces qui constituent ce qu'on appelle aujourd'hui la « Cochinchine française ».

Mais ce ne fut pas tout, la situation politique continuait à être très tendue avec le gouvernement annamite — des complications diplomatiques risquaient de se faire jour avec les puissances étrangères européennes ayant elles-mêmes des visées en Extrême-Orient.

*Jean Dupuis au Tonkin.*

Un négociant français, M. Jean Dupuis, venu de Hong-Kong à Haïphong pour y faire transiter des convois d'armes et de munitions à destination du gouvernement chinois du Yunnam, fut l'objet de vexations continuelles de la part du gouverneur annamite, malgré les stipulations du traité du 5 juin 1863 qui autorisaient à nos nationaux la libre navigation sur le fleuve Rouge.

*Expédition Francis Garnier.*

La situation, de plus en plus tendue, finit par aboutir à l'expédition de Francis Garnier, et le 20 novembre 1873, la citadelle de Hanoï tombait aux mains d'une poignée de Français sans perdre un seul homme.

Ce chef d'une armée de cent quatre-vingts hommes n'hésita pas à lancer à tout un peuple la vibrante proclamation suivante :

« L'envoyé du noble royaume (*sic*) de France, le « grand mandarin Garnier, fait savoir à tous les « habitants que venu au Tonkin par ordre de l'ami- « ral pour ouvrir une voie de commerce, il n'avait « nullement l'intention de s'emparer du pays, mais « que les mandarins de Hanoï ayant tendu des em- « bûches, il n'a pu tolérer leur conduite et a dû « s'emparer de ces mandarins perfides. Mais que le « peuple reste en paix à s'occuper de ses travaux, « il n'a rien à craindre pour ses coutumes et pour « ses biens ; il sera traité comme un frère ; que ses « chefs, grands et petits, observent envers lui la jus- « tice, et la tranquillité régnera dans le pays. Dans « le cas où il y aurait des gens pour troubler l'ordre, « ils seraient châtiés sévèrement. Maintenant, que « les gens capables de gouverner le peuple viennent « nous offrir leurs services. Nous laisserons en place « tous les mandarins qui feront leur soumission. « Pour ceux qui se retirent, nous les remplacerons « par des hommes prudents et sachant prendre les « intérêts du peuple comme un père traite ses en- « fants. Nous récompenserons dignement ceux qui « nous auront rendu quelque service. Tous les man- « darins que nous aurons nommés seront maintenus « en place et ne seront inquiétés en aucune façon. »

Trop apathiques pour s'être révoltés jusque-là contre leurs mandarins, les Annamites émerveillés vinrent à nous et, bientôt, les plus timides nous accueillirent avec une sympathie des plus marquée.

Les Chinois de Saïgon et Cholon eux-mêmes avaient remis à Francis Garnier, lors de son départ de Saïgon (avec trente soldats, deux canonnières et

un aviso, soit cent quatre-vingts hommes en tout et pour tout) des lettres de crédit sur Hanoï, tellement ils étaient enthousiastes de l'ouverture du fleuve Rouge au commerce extérieur.

Comme on peut en juger, Francis Garnier, très habilement, respectait les sentiments des sujets de l'empereur Tu-Duc pour leur souverain, tout en exploitant leur haine contre leurs mandarins ; conquérant le pays, réorganisant son administration, il mettait enfin, en application dans ses rapports avec des pauvres gens, tout ce qu'il avait appris en Cochinchine lorsqu'il s'y trouvait détaché aux affaires indigènes durant un premier séjour. Tout le delta fut ainsi soumis, se montra tranquille et bien disposé à l'égard du représentant de la France.

Malheureusement, la cour de Hué s'aperçut très rapidement de cet état d'infériorité causé surtout par l'appui moral que les habitants du pays apportaient à notre poignée d'hommes ; aussi elle fit appel aux Pavillons Noirs, rebelles chinois fixés au Tonkin depuis 1864 après la répression de l'insurrection dans la province chinoise du Quang-Si. Grossies de pirates sans emploi et de soldats chinois libérés, ces bandes vivaient des produits des dîmes qu'elles prélevaient sur la navigation commerciale du fleuve Rouge.

Ayant pris la campagne, les Pavillons Noirs ne restaient pas inactifs : leur mouvement d'encerclement autour de Hanoï se précisait de plus en plus. Avec sa bravoure habituelle, Garnier se porta aux avant-postes sous Hanoï attaqué. Hélas ! l'enseigne de vaiseau Balny d'Avricourt, plusieurs hommes et Francis Garnier lui-même furent tués. Tel fut le bien triste bilan.

Quatre jours après, le 25 décembre, arrivaient les renforts qu'attendait Garnier : cent deux hommes d'infanterie de marine. L'histoire est faite de petites causes : un navire marchant plus vite, un ordre signé à Saïgon sans qu'il eût traîné dans les bureaux; Francis Garnier était sauvé, la paix signée et le Tonkin se trouvait sous notre protectorat sans que ce magnifique résultat nous eût coûté un seul homme. Comme tous les renforts que l'on envoya par la suite, ils arrivèrent toujours trop tard.

Après ce tragique événement, l'œuvre de Garnier se trouva en péril... Si les affaires s'étaient embrouillées, comme le disait Bain de la Coquerie, le plus ancien officier succédant à Francis Garnier, il faut en chercher la cause dans le mauvais vouloir des mandarins. Les autorités chinoises de la frontière montraient leur neutralité, les négociants chinois tout comme les annamites continuaient à être favorables à l'expédition : il s'agissait seulement pour nos officiers d'être débarrassés des intrigues de la cour de Hué afin d'en finir avec les Pavillons Noirs.

*Convention de* 1874.

Une convention, assez imprécise, fut bien signée le 5 janvier 1874 avec la cour de Hué qui, d'ailleurs, ne s'en soucia guère, mais que la France exécuta ponctuellement, notamment en ce qui concernait le don gratuit fait par elle à Sa Majesté l'empereur d'Annam de cinq bâtiments à vapeur d'une force réunie de cinq cents chevaux en parfait état.

Quoi qu'il en fut, la convention fut adoptée par l'Assemblée Nationale le 20 août 1874 et les ratifications échangées à Hué le 13 avril 1875 en même temps que le traité de commerce signé par l'amiral Krantz le 31 août 1874.

Mais elle nous laissa cependant dans une situation équivoque. Il est bien connu qu'une faiblesse diplomatique conduit trop souvent à un recours à la force. Notre départ du Tonkin nous avait enlevé tout prestige. Aussi la cour de Hué s'attacha-t-elle à conserver un point d'appui au dehors et elle n'hésita pas à envoyer à Pékin ambassades sur ambassades, demandant l'envoi de troupes chinoises pour rétablir l'ordre au Tonkin. L'empereur Tu-Duc continuant à se considérer comme le vassal de la Chine.

*Hommage à Francis Garnier.*

Il nous faut ici rendre un juste hommage à la mémoire de Francis Garnier. Ce vaillant et savant officier fut un grand Français.

Ayant pris part comme enseigne de vaisseau à la campagne de Chine, il avait ensuite été nommé administrateur des affaires indigènes à Cholon, près de Saïgon, et, en 1864, il avait fait paraître une brochure, *La Cochinchine française,* dans laquelle il montrait l'intérêt qu'il y aurait à relier ce pays à l'empire chinois par une bonne route. La même année, il proposait l'exploration du fleuve Mékong et de son bassin supérieur au ministre, l'amiral de Chasseloup-Laubat, qui approuva son idée et en facilita l'exécution.

En effet, en 1869, le capitaine de frégate Doudart de Lagrée fut chargé de commander la mission d'exploration et il prit naturellement l'enseigne de vaisseau Francis Garnier comme second.

La mission visita successivement Angkor, Stung-Treng, Bassac, Luang-Prabang, et arriva enfin, après des marches particulièrement pénibles, sur les rives du fleuve Rouge.

Malheureusement, les fatigues et les privations avaient épuisé Doudart de Lagrée qui mourut le 12 mars 1869.

Les résultats extrêmement importants de cette exploration furent consignés par Francis Garnier dans un magnifique ouvrage.

Par ailleurs, un explorateur anglais de la Chine méridionale, M. Archibald Colquehoun, admirateur impartial du rôle de la France dans l'Extrême-Orient et particulièrement au Tonkin, rendit un juste hommage à Doudart de Lagrée et à Francis Garnier, « à leur force d'âme et à leur énergie phy-« sique qui leur permirent d'affronter tant de périls « pour mener à bonne fin une pareille entreprise ».

*Refus de la Chine de reconnaître la convention de 1874.*

Ces appels réitérés à sa « suzeraineté », négation même du protectorat français, allaient l'amener à faire échec à notre politique en Annam. On se souvient que lorsque Nguyen-Anh voulut reconquérir son royaume, c'est avec la France qu'il traita sans même mentionner son prétendu suzerain. Le royaume d'Annam s'était libéré depuis longtemps de la domination chinoise. S'il envoyait encore de temps à autres quelques cadeaux à Pékin, ce geste n'était que de pure forme, sans autre signification qu'une politesse diplomatique.

*Interventions diplomatiques à Paris.*

Naturellement, répondant à l'invite faite, la Chine fit savoir le 24 septembre 1881 à notre ministre qu'elle ne reconnaissait pas la convention de 1874

conclue entre la République française et le roi d'Annam.

La France trouva la réclamation un peu tardive huit années après l'application de la convention de 1874 et dans sa réponse (1er janvier 1882) notre ministre des Affaires étrangères, Gambetta, ne manqua d'attirer l'attention du gouvernement de Pékin sur la différence entre son attitude présente et celle qu'il avait observée au moment où le texte du traité lui avai été officiellement notifié.

Paris entendait régler les difficultés tonkinoises avec Hué seulement.

*Renforcement des garnisons au Tonkin.*

C'est alors que des bandes de réguliers chinois s'infiltrèrent dans le pays où elles se joignirent aux Pavillons Noirs. Le gouverneur Le Myre de Villiers décida aussitôt, en accord avec le gouvernement, de renforcer la garnison de Hanoï.

Ce renfort, commandé par le capitaine de frégate Henri Rivière, brillant écrivain et énergique officier, était composé d'une compagnie de marins, de vingt artilleurs et de quinze tirailleurs. Ces faibles effectifs signifiaient bien que la France ne voulait à aucun prix faire une guerre de conquête, mais entendait, au contraire, maintenir seulement son influence politiquement, pacifiquement et administrativement.

Peut-être eût-on plus sûrement atteint ce résultat avec un déploiement de forces plus considérables, lequel, en tout cas, eût certainement empêché nos adversaires d'augmenter en effectifs comme en audace.

*Prise de Hanoï.*

Quoi qu'il en fut, le 25 avril 1882, le commandant Rivière, qui s'était aperçu que les mandarins faisaient renforcer les défenses de la citadelle et en augmentaient la garnison, tout en protestant par ailleurs que les difficultés rencontrées dans les négociations provenaient uniquement des bandes de Pavillons Noirs avec lesquelles aucune connivence de leur part n'existait, fit sommation aux mandarins en la personne du gouverneur lui-même de faire évacuer la citadelle et d'y laisser entrer nos soldats. Sans réponse à cet ultimatum, le commandant Rivière donna l'ordre d'attaquer et deux heures après la citadelle était entre nos mains : la garnison annamite avait perdu cent cinquante hommes et le gouverneur, pour ne pas survivre à cette défaite, s'était pendu.

*Désaveu à Paris.*

Cet acte de vigueur fut quelque peu désavoué ; Paris se montra hésitant. On répondit bien à la Chine qui protestait contre le coup de force de Hanoï que « nous avions donné l'ordre au gouverneur de la Cochinchine d'assurer l'application du traité de 1874 » et que les suites de l'action engagée concernaient exclusivement les deux Etats signataires, mais quand le ministre de la Marine, l'amiral Jauréguiberry, demandait six mille hommes pour tenir garnison au Tonkin, le gouvernement lui en accordait sept cents.

*Conversations diplomatiques avec la Chine.*

La cour d'Annam pressait la Chine de lui fournir des secours et le gouvernement de Pékin, sans décla-

rer le moins du monde la guerre à la France, envoya des troupes, des armes et des munitions. Il alla même plus loin et, s'enhardissant, il fit offrir à la France un accord sur la base du partage du Tonkin et le maintien de sa suzeraineté sur l'Annam ; notre ministre à Pékin, M. Bourée, s'abusa, au point de prendre au sérieux ces singulières propositions, et crut devoir, de sa propre initiative, engager des négociations, des plus regrettables, d'ailleurs, pour le prestige de la France comme celui des intérêts français.

*Le commandant Rivière menacé dans ses positions.*

Cependant, Henri Rivière était toujours à Hanoï, maintenu dans l'inaction avec ses quatre cents hommes. Les soldats annamites comme chinois se rapprochaient tous les jours de ce petit effectif. Après qu'il eut reçu en février 1883 un renfort de sept cents hommes, le commandant Rivière prit ses dispositions pour que la route de la mer ne lui fût pas coupée et il fit occuper Hongay, en baie d'Along, puis s'empara de Nam-Dinh ; à Hanoï, le commandant Berthe de Villérs faisait dégager les abords de la place. Mais chaque nuit, les Pavillons Noirs se glissaient dans la ville et faisaient feu sans se gêner sur nos canonnières ancrées dans le fleuve Rouge. Dès l'arrivée des compagnies de débarquement de *La Victorieuse* et du *Villars,* Rivière fit faire une sortie pour dégager la ville.

Le 19 mai 1883, sous le commandement de Berthe de Villers, quatre cents hommes et trois canons se portèrent en direction de Sontay. Rivière accompagnait l'expédition, bien que malade.

A peu de distance de Hanoï, au passage du pont du Papier, l'avant-garde et une partie de la colonne

qui avaient franchi le pont furent prises sous un feu violent sans pouvoir se déployer.

*Combat dit du « Pont du Papier ».*

C'est au cours de cette surprise que Berthe de Villers fut mortellement atteint. Rivière prit alors le commandement et poussa en avant. D'un gros village voisin, armés de fusils à tir rapide et de coupe-coupe, en bon ordre, des Pavillons Noirs sortirent vivement et leur feu décima la petite troupe française. Plus loin, des contingents annamites barraient la plaine. Rivière, s'apercevant du danger, ordonna la retraite. C'est à cet instant précis que, voulant aider des artilleurs à relever leur pièce renversée dans un fossé, une balle lui fracassa l'épaule : des officiers et des soldats qui s'étaient précipités pour le relever furent frappés à leur tour : le groupe héroïque fut entouré, Rivière disparut dans la bagarre ; les lieutenants de vaisseau de Marolles et Pissère réussirent à maintenir l'ennemi et à ramener à Hanoï le reste de la petite troupe.

Notre échec fut grave : quatre officiers manquaient, vingt-huit hommes tués et cinquante blessés, tel en fut le bilan.

Rivière, que le Chinois Luu-Vinh-Phuoc, chef des Pavillons Noirs, avait ordonné de prendre vivant pour l'échanger contre l'évacuation de Hanoï, avait été porté inanimé dans la pagode où il se tenait, mais, exaspéré par la mort de son fils adoptif et premier lieutenant, il lui fit trancher la tête.

*Rupture avec le gouvernement annamite.*

A Hué, la rupture avec le gouvernement annamite était complète et M. Reinardt, consul de France,

avait été obligé de quitter sa résidence un mois plus tôt, ne s'y sentant plus en sûreté. Ceci remontait déjà au 5 avril.

Tel était le triste résultat de la politique d'hésitations qui avait été suivie : nos forces trop peu nombreuses, tenues en échec par des bandes chinoises considérables. les cours de Hué et de Pékin bafouant la France, notre position de grande puissance compromise en Extrême-Orient. On en était arrivé à l'heure de la décision à prendre: évacuer le Tonkin en renonçant au vague protectorat énoncé dans le traité de 1874 ou bien envoyer des troupes en nombre suffisant pour rétablir notre prestige ou imposer le respect des traités.

*Jules Ferry au pouvoir.*

Jules Ferry, l'homme d'Etat que, par dérision, ses adversaires allaient appeler « le Tonkinois », entreprit de redresser cette situation et durant deux années il allait, avec un admirable patriotisme et une remarquable ténacité, mener une lutte sans répit aussi bien militaire, navale, diplomatique que parlementaire et sauver notre entreprise indochinoise.

Le ministre de France à Pékin, M. Bourrée, avait été désavoué : le renforcement du corps expéditionnaire avait été demandé « pour nous établir solidement au Tonkin et pour affirmer aux yeux de tous notre résolution de nous y maintenir ». Encore sous le coup de l'émotion causée par le guet-apens qui avait occasionné la mort d'Henri Rivière, la Chambre vota le projet de loi à l'unanimité.

*Renforcement des troupes.*

Un renfort de trois mille hommes partit. Le docteur Harmand, ancien compagnon de Francis Gar-

nier dans ses explorations au Mékong en 1873, consul à Bangkok, fut nommé commissaire général civil chargé de négocier avec l'Annam et d'organiser le protectorat.

*Arrivées de l'amiral Courbet, du général Bouet et de M. Harmand.*

Le général Bouet, commandant militaire de la Cochinchine, prit le commandement en chef des troupes de Hanoï et l'amiral Courbet, chargé du commandement de l'escadre dite du Tonkin, arriva en baie d'Along le 20 juillet 1883, pendant que M. le commissaire Harmand atteignait Hanoï.

Le 30 juillet 1889, les trois chefs se réunirent en conseil à Haïpong et adoptèrent un plan de campagne ; l'effort principal devait se porter à Hanoï, le point le plus important du delta, afin de désorganiser les bandes des Pavillons Noirs chinois et annamites qui s'étaient retranchés dans de fortes positions entre la rivière le Day et le fleuve Rouge. Il était d'autre part nécessaire d'intervenir à Hué où l'empereur Tu-Duc venait de mourir (17 juillet 1883) car c'était de là que partaient les ordres donnés pour la résistance aux mandarins du Tonkin, les subsides et les encouragements aux Pavillons Noirs.

*Reprise des hostilités.*

Dès le 15 août 1883, le général Bouet se portait à l'ouest de Hanoï avec toutes ses forces, soit dix-huit cents hommes et quatorze canons ; après deux journées de durs combats, il refoula l'ennemi en direction de Sontay. De son côté, le général Brionval s'était emparé de Haï-Duong ; les principaux points du delta étaient à nous.

L'amiral Courbet conduisit l'escadre à l'entrée de la rivière de Hué, devant Thuan-An, dont il bombarda les forts. Le 20 août 1883, trois jours après l'arrivée de l'escadre, les compagnies de débarquement étaient mises à terre : les Annamites défendirent leurs forts avec beaucoup de bravoure, mais les colonnes d'assaut, s'élançant, firent rapidement flotter le pavillon français sur les ouvrages.

*Suspension d'armes. Traité de* 1883.

Les Annamites ayant demandé une suspension d'armes, M. le commissaire Harmand se rendit à Hué porteur d'un projet de traité que le gouvernement annamite s'empressa de signer (25 août 1883).

Il y était dit dans l'acte, article premier : « L'Annam reconnaît et accepte le protectorat de la « France avec les conséquences de ce mode de rap- « ports au point de vue diplomatique européen, « c'est-à-dire que la France y présidera aux rela- « tions de toutes les puissances étrangères (y com- « pris la Chine) avec le gouvernement annamite. »

D'autres articles du traité établissaient notre autorité au Tonkin et en premier lieu exigeaient le retrait des troupes annamites puis prévoyaient l'installation aux chefs-lieux de provinces de résidents français pour surveiller la perception et l'emploi des impôts, mais, par contre, il était laissé à l'Annam une certaine indépendance sous le contrôle d'un résident général, cependant le royaume se voyait réduire à l'impuissance par l'attribution des provinces du sud (Binh-Thuan) à la Cochinchine et des trois provinces du Nord-Annam au Tonkin. Le traité « Harmand » ne laissait donc place à aucune ambiguïté. Pour mieux en surveiller l'exécution, un rési-

dent général, M. de Champeaux, fut installé à Hué en septembre 1883.

Toutefois, nos représentants n'étaient pas absolument d'accord : le commissaire Harmand éconduisait Jean Dupuis, qui proposait de mettre sa grande influence au service de la politique française ; la prudence du général Bouet était durement critiquée, le commissaire civil prétendait diriger les opérations et le général Bouet finit par quitter le Tonkin afin d'aller expliquer sa conduite à Paris ; le 25 octobre 1883, le ministre investit l'amiral Courbet du commandement des forces de terre, de mer, et donna l'ordre au commissaire Harmand de le laisser agir. Enfin, un mois plus tard, il rappela le commissaire civil, qui dut remettre ses pouvoirs à l'amiral.

Mais la cour de Hué ne se pressait nullement de faire connaître le texte de la convention de 1883 à ses mandarins provinciaux. Au Tonkin, un beau-frère de l'empereur Tu-Duc, Hoang-Ke-Vien, commandait les troupes annamites, augmentées de nombreux contingents chinois, la piraterie sévissait aux portes mêmes de Hanoï et des villages chrétiens étaient journellement détruits.

Tandis qu'à Hué même, sous l'influence de deux mandarins ambitieux, Nguyen-Van-Tuong et Ton-That-Thuyet, le roi Hiep-Hoa était emprisonné et remplacé par un enfant de quinze ans : Kien-Phuoc, proclamé sans le consentement de notre résident.

Fidèle à son habituelle tactique, la Chine persistait dans son attitude hostile. Aux propositions conciliantes de la France, le gouvernement chinois faisait répondre officiellement le 16 novembre 1883 que si les troupes françaises « envahissaient le territoire occupé par ses soldats cantonnés dans le Ton-

kin, c'était que l'intention de la France était de rompre la paix, que les troupes chinoises ne pourraient les regarder impassibles et que l'on arriverait infailliblement à se battre ».

*Démêlés politiques en France.*

En France, l'opinion commençait à s'inquiéter ; le cabinet Jules Ferry provoquait par son attitude une opposition acharnée, l'expansion coloniale était considérée comme un danger pour la sécurité de la France : le ministère devenait coupable de conduire la France à l'aventure. Le 30 octobre, le ministre des Affaires étrangères Challemel-Lacour répondait du haut de la tribune « qu'il ne reconnaissait pas d'en- « treprise qui ne fût une aventure et que la peur des « aventures peut nous tuer, qu'en tous cas, ne pou- « vait que conduire au repos absolu et quelquefois à « des défaillances irréparables. » Jules Ferry remplaça Challemel-Lacour au ministère des Affaires étrangères : il tenta d'expliquer au Parlement toute la portée de l'entreprise tonkinoise, montra l'activité des puissances dans le monde et parlant de l'avenir conclut qu'il serait détestable, antifrançais, d'interdire à la République d'avoir une politique coloniale. A quoi, au Sénat, le duc de Broglie répondit en proclamant que les expéditions lointaines ne pouvaient qu'affaiblir la France, ses intérêts vitaux étant exclusivement en Europe où ses frontières étaient vulnérables. Jules Ferry répondit simplement qu' « un « pays ne grandissait pas quand il hésitait devant « les moindres difficultés, quand il avait l'oreille « attentive au moindre cri d'alarme, quand il était « dupe de toutes les comédies de la presse, quand il « n'avait pas en lui-même la confiance qu'il fallait « avoir, parce qu'elle est juste, parce qu'elle est légi-

« time, parce qu'elle est nécessaire... » Il demandait de voter à la plus grande majorité possible les crédits qui permettraient à la fois, à la France, de négocier et de combattre.

Les votes ainsi obtenus du Parlement allaient, en effet, permettre de lutter au Tonkin et de négocier avec la Chine.

*Renforcement du corps expéditionnaire. Prises de plusieurs places.*

Lorsqu'il fut nommé commandant en chef, l'amiral Courbet avait à sa disposition un corps expéditionnaire comptant 8.500 hommes, auxiliaires indigènes non compris. De nouveaux renforts portèrent cet effectif à 9.000 hommes. C'est alors qu'il décida de prendre Sontay après avoir fait occuper Ninh-Binh et Quang-Yen. Ce fut une lutte acharnée, la place étant formidablement défendue et l'ennemi ayant accumulé de puissants moyens de défenses. 25.000 hommes occupaient les ouvrages : 10.000 réguliers chinois, 10.000 Pavillons Noirs et 5.000 Annamites.

L'attaque commencée le 14 décembre était terminée le 17. L'ennemi vaincu et démoralisé évacuait la place dans laquelle l'amiral faisait son entrée.

*Départ de l'amiral Courbet. Le général Millot lui succède.*

Nous avions désormais une base d'opérations pour marcher sur Hung-Hoa et la vallée du Fleuve Rouge. Chef prudent, habile, ne faisant rien au hasard, d'une extraordinaire sûreté de vue commandant à ses troupes d'un entrain et d'une valeur admirables, l'amiral Courbet venait de remporter une belle et

décisive victoire. Mais de nouveaux renforts venant de France portaient l'armée du Tonkin à un effectif de 17.000 hommes; l'amiral Courbet dut alors céder le commandement au général de division Millot (février 1884). Nommé vice-amiral, c'est en ces termes qu'il fit ses adieux à ses troupes : « Soldats « et marins... c'est avec un profond chagrin que je « vous quitte. Jamais je n'oublierai avec quelle bra- « voure vous avez tenu le drapeau de la France. Mon « ambition eût été de partager encore vos dangers « et votre gloire. J'applaudirai de tout cœur à vos « nouveaux succès. »

*Conquête du Delta.*

Suivant le plan Courbet, le général Millot se dirigea sur Bac-Ninh, situé sur la route de Chine qui, de Hanoï, gagne Bac-Ninh, Lang-Son et la frontière. Pendant ce temps, la brigade Brière de l'Isle et la brigade de Négrier se mettaient en mouvement : leur jonction opérée, le général de Négrier s'empara de Dap-Cau. Coupés ainsi de la route de Lang-Son, les Chinois furent mis en déroute et poursuivis jusqu'à Phu-Lang-Thuong et Kep dont les forts tombaient entre nos mains pendant que le général de Brière de l'Isle poussait jusqu'à Thay-Nguyen et s'en emparait (19 mars). Le 11 avril 1884, les troupes françaises se portèrent sur Hung-Hoa qu'ils trouvèrent évacué. L'ennemi, démoralisé par ses précédentes défaites, avait pris la fuite.

Le delta du Tonkin était ainsi en notre possession.

*Inquiétudes de la Chine.*

En Chine, le Gouvernement suivait avec une certaine inquiétude la marche des événements du

Tonkin. Le parti de la conciliation représenté par Ly Hung Tchang fut le plus fort et des négociations officieuses commencèrent. Le Gouvernement français autorisa ces pourparlers qui se continuèrent à Tien-Tsin en dehors de notre représentant à Pékin et à son insu. Ils aboutirent à la signature d'une convention préliminaire.

*Conciliations et conventions préliminaires.*

La France s'engageait à « respecter et protéger « contre toutes agressions d'une nation quelconque « et en toutes circonstances les frontières méridio- « nales de la Chine limitrophe du Tonkin (art. 1er) « et renonçait à demander une indemnité à la « Chine (art. 3).

« L'Empire du milieu, rassuré par les garanties « formelles de bon voisinage... données par la « France... prenait l'engagement : 1° de retirer « immédiatement sur ses frontières les garnisons « chinoises du Tonkin; 2° de respecter dans le pré- « sent et dans l'avenir les traités directement inter- « venus ou à intervenir entre la France et la Cour « de Hué. Les dates d'évacuation furent précisées « et acceptées sans objection. »

Le nouveau ministre de France en Chine, M. Patenôtre, alors de passage à Saïgon pour se rendre à son poste, reçut l'ordre de se rendre à Hué négocier le nouveau traité de Protectorat, destiné à remplacer le traité Harmand qui n'avait jamais été présenté à la ratification des chambres.

*Cessation de la vassalité de l'Annam.*

Le 6 juin 1884, dans le palais de la légation de Hué, le sceau royal symbole de la vassalité de l'An-

nam que Gia-Long avait reçu de l'empereur de Chine fut solennellement remis à Patenôtre et fondu dans un creuset en présence des ministres annamites. Aussitôt après, le traité de protectorat fut signé.

Cette pièce diplomatique est restée le fondement de notre protectorat.

« L'Annam reconnaît et accepte le protectorat de la France. »

La France représentera l'Annam dans toutes ses relations extérieures.

La France garantit l'intégrité des Etats de S. M. le Roi d'Annam.

L'autorité française pourra faire occuper militairement, sur le territoire de l'Annam et sur celui du Tonkin, les points qu'elle jugera nécessaire.

Les étrangers de toutes nationalités seront placés sous la juridiction française.

Dans ce traité, l'Annam conserve une indépendance relative pendant que le Tonkin est soumis à un Protectorat beaucoup plus étroit.

En Annam, un résident général installé à Hué aura le droit d'audience privée et personnelle auprès du roi, les mandarins continueront à administrer les provinces, sauf en ce qui concerne les douanes et les travaux publics; les mandarins préposés aux finances continueront à percevoir l'impôt ancien sans le contrôle des fonctionnaires français et pour le compte de la Cour de Hué. Les provinces d'Annam cédées à la Cochinchine en 1883 ainsi qu'au Tonkin sont restituées à l'Annam.

Au Tonkin, il y aura des résidents français dans les chefs-lieux des provinces, les mandarins gouverneront et administreront sous leur contrôle, mais

ils devront être renvoyés sur la demande des autorités françaises, les résidents centraliseront avec le concours des mandarins des finances le service de l'impôt dont ils surveilleront la perception et l'emploi.

Ainsi donc, la Chine, par le traité de Tien-Tsin, l'Annam par le traité de Hué, reconnaissaient formellement le Protectorat de la France. L'ère des difficultés semblait donc close et Jules Ferry « le Tonkinois » voyait son ardent patriotisme récompensé lorsque, la roue de la fortune tournant, tout fut remis en état...

*Guet-apens de Bac-Lé.*

Le Haut-Tonkin devant « être évacué immédiatement par les troupes chinoises, une colonne partit le 15 juin dans la direction de Langson. Après avoir passé le fleuve Song-Thuong, elle fut accueillie par les coups de feu de réguliers chinois qui, prétendant ne pas avoir reçu l'ordre d'évacuation, lui barrèrent le passage; leur chef envoya un parlementaire qui demanda un délai de dix jours pour se retirer.

Le commandant de la colonne, sans même en référer à Hanoï, refusa le délai et reprit la marche en avant. Les Chinois résistèrent furieusement et combattirent jusqu'à la nuit. Le lendemain, le commandant de la colonne française, reconnaissant l'impossibilité de forcer le passage, donna l'ordre de retraite qui s'exécuta en combattant jusqu'au village de Bac-Lé. Cette sanglante affaire nous coûta une centaine d'hommes, deux officiers tués et cinq blessés.

L'opinion publique s'échauffa, réclamant une revanche du guet-apens de Bac-Lé. Jules Ferry télé-

graphia à Li Hung Chang son irritation dans les termes suivants : « En vue d'assurer la paix et le bien de nos deux pays, nous avons fait un traité sérieux; l'encre est à peine sèche et il est violé. »

*Reprise des hostilités.*

Il fallut de nouveau combattre puis négocier.

La malheureuse affaire de Bac-Lé ne pouvait qu'aggraver nos positions en Annam et au Tonkin. Les deux régents Tuong et Tuyet ne cachaient même plus leurs sentiments hostiles. Le Gouvernement annamite refusait de se plier aux obligations du Protectorat.

Le jeune roi Kien Phuoc mourait mystérieusement et son jeune frère Ham Nghi était aussitôt proclamé roi à l'insu de notre représentant. Il fallut renforcer la garnison de Hué pour contraindre la Cour à demander l'assentiment de la France à l'avènement de Ham Nghi.

Le général Millot, malade, rentrant en France, le général Brière de l'Isle reçut le commandement du corps expéditionnaire. Mission difficile car, depuis l'affaire de Bac-Lé, les autorités chinoises profitaient de la saison des pluies qui immobilisait nos troupes pour faire des levées d'hommes dans le Kouang-Si et le Kouang Tong. Ces forces nouvelles arrivant en masses risquaient de nous déborder et une vigoureuse action s'imposait.

Le général de Négrier devait notamment déblayer la vallée du Song-Thuong, le lieutenant-colonel Bonnier devait opérer dans la vallée de Luc-Nam.

Les opérations furent rapidement menées, mais furent meurtrières et pénibles. Le terrain fut gagné

pas à pas et l'ennemi dut battre en retraite sur Langson.

Le général de Négrier poursuivant l'objectif qui lui avait été assigné arrivait devant Kep et s'en emparait après de violents assauts.

Mais sur la Rivière Claire les Chinois descendaient en masses; à plusieurs reprises, notre garnison de Tuyen-Quang fut attaquée : il fallut dégager la place et le colonel Duchesne, après de vifs combats, parvint à Tuyen-Quang dont il releva la garnison. Toutes ces victoires n'eurent qu'un effet momentané car les Chinois devenaient de plus en plus nombreux et Tuyen-Quang fut de nouveau attaqué.

Le général commandant en chef, sur le point de marcher en direction de Langson, jugea nécessaire de refouler d'abord les nouvelles armées chinoises. Il envoya le général de Négrier qui, débouchant sur le flanc de l'ennemi, le combattit à Nui-Bop, le poursuit,l 'obligeant à fuir en laissant un important matériel.

*Prises de Langson et Tuyen-Quang.*

La marche sur Langson put alors être préparée. Ce devait être l'opération décisive. Le général de Négrier élargit et consolida les positions françaises vers Dong-Dang et That-Khe. Puis le général commandant en chef descendit sur Hanoï pour se diriger en toute hâte sur Tuyen-Quang. L'héroïque garnison était à bout de forces après trente-six jours de siège et la perte du tiers de son effectif. Les assiégeants avaient ouvert des tranchées et creusé des mines pour faire sauter les remparts; ils avaient réussi à faire une brèche et donné l'assaut. Sept fois ils avaient été victorieusement repoussés. Un assaut

général donné avec furie emporta toutes les défenses et les Chinois, abandonnant le siège, s'enfuirent vers Phu-An. Nos pertes étaient lourdes (500 hommes dont 26 officiers), mais Tuyen-Quang était débloqué (3 mars 1884).

Le général commandant en chef, dans un ordre du jour, félicita le commandant Dominé et ses soldats : « Aujourd'hui, vous faites l'admiration des braves troupes qui vous ont dégagés au prix de tant de fatigues et de sang versé; demain vous serez acclamés par la France entière. »

Merveilleuses d'entrain et de bravoure, les troupes françaises refoulaient partout les Chinois, très supérieurs en nombre.

Le Gouvernement chinois, de plus en plus embarrassé, tenta de renouer avec la France les relations interrompues.

Après deux mois de négociations, un protocole fut établi aux termes duquel « la Chine consentait à ratifier la convention de Tien-Tsin et la France déclarait qu'elle ne poursuivait pas d'autre but que l'exécution pleine et entière de ce traité ».

*Opérations de l'amiral Courbet en Chine.*

En même temps, l'amiral Courbet avait agi en Chine, pénétré dans la rivière Min, détruit l'arsenal de Fou-Tchéou et la flotte chinoise. Puis il reprenait les opérations de Formose alors qu'il aurait voulu porter les opérations au Nord, plus proches de Pékin et bombarder Port-Arthur et Wei-Ha-Wei, bloquer le Pet-Tchi-Li. Soucieux de ménager les susceptibilités étrangères, J. Ferry n'y consentit pas et l'ordre de continuer simplement les opérations fut donné à l'amiral Courbet.

Durant de longs mois, ses forces s'usèrent devant Formose et on dut faire le blocus de l'île... Puis le Gouvernement français prit la décision de considérer le riz comme contrebande de guerre et l'amiral qui réclamait depuis longtemps cette mesure, organisa le blocus des côtes et des embouchures pour affamer les provinces du Nord. Il attaqua les îles Pescadores, s'empara du port de Ma-Kong et établit son quartier général en ce point stratégique pour préparer une nouvelle campagne dirigée contre les ports du Nord.

*Désastre de Langson.*

La Chine était à bout de résistance et la paix immédiate pouvait être conclue lorsque brusquement du Tonkin, le 27 mars 1884, vint un télégramme annonçant que nos troupes s'étaient heurtées à 4.000 Chinois et avaient subi un grave échec.

Alors l'opinion s'affola. Un second télégramme plus explicite annonçait que le général de Négrier blessé avait dû céder le commandement au colonel Herbinger et que celui-ci, débordé par des forces chinoises supérieures en nombre, avait évacué Langson. « Je concentre tous mes moyens d'action, ajoutait le général commandant en chef sur les débouchés de Chu et de Kep. L'ennemi grossit toujours sur le Song-Khoi; quoi qu'il arrive, j'espère pouvoir défendre tout le Delta. »

Ce télégramme produisit une stupeur mêlée de colère. C'était plus que n'en pouvait supporter une Chambre parvenue à cinq mois de sa réélection. Lorsque s'ouvrit la séance, le 30 mars, une foule difficilement contenue poussait devant le Palais-Bourbon des cris contre Jules Ferry.

La séance à peine ouverte, Georges Clemenceau attaquait violemment : « Ce ne sont pas des ministres que j'ai devant moi, ce sont des accusés, des accusés de haute trahison sur lesquels la main de la loi ne tardera pas à s'abattre. » Et Jules Ferry « le Tonkinois », abandonné par son propre parti, dut céder au sort qui l'accablait et porter sa démission au président de la République après la séance tumultueuse de la Chambre, traversant bravement le pont de la Concorde parmi une foule menaçant d'envahir le ministère des Affaires étrangères.

*La vérité.*

La vérité fut bientôt connue; nous n'avions pas été vaincus à Langson. Au moment de la blessure du général de Négrier, nos soldats pleins d'entrain étaient victorieux. Mais le colonel Herbinger, effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui, avait décidé la retraite. Abandonnant son artillerie et son convoi, il avait ordonné une retraite précipitée pendant que l'armée chinoise vaincue et démoralisée s'enfuyait vers le Nord.

*Conclusion de la paix avec la Chine.*

Cependant, le protocole dont il a été parlé mettait fin aux hostilités et, le 9 juin 1885, notre ministre Patenôtre signait à Pékin le traité définitif. Ce traité reconnaissait les droits de la France en Annam et posait le principe de négociations ultérieures destinées à délimiter la frontière et à assurer la liberté du commerce entre les deux pays.

La frontière chinoise assez indécise jusqu'à notre arrivée devait être limitée, mais les lenteurs cal-

culées et les fourberies des mandarins de la commisison chinoise, la présence des Pavillons Noirs retardaient le travail; plusieurs Français furent assassinés ; d'autres périrent de maladie. Le cabinet Brisson, qui avait succédé au cabinet Jules Ferry n'avait pas abandonné le principe de l'établissement au Tonkin, mais on persévérait avec quelque mollesse.

*Mort de l'amiral Courbet.*

L'amiral Courbet n'avait pas survécu à sa campagne victorieuse; usé par les fatigues endurées, il était mort à bord du *Bayard* au milieu de son escadre. Il avait toujours refusé de prendre du repos : mon devoir est de rester ici, disait-il, j'y resterai jusqu'au bout. Le vainqueur de Thuan-An, de Sontay et de Fou-Tchéou avait montré ce qu'un grand chef de guerre peut obtenir de marins et de soldats français; il avait relevé son pays à ses propres yeux. La mort de Courbet en pleine gloire fut pour la France un deuil national.

*Hostilités en Annam.*

Pendant que la Chine avait combattu contre nous, la Cour d'Annam s'était bornée à entraver par tous les moyens en son pouvoir la pacification du pays. Une fois la paix signée, les régents Thuong et Tuyet firent éclater ouvertement les hostilités.

Le corps expéditionnaire du Tonkin, porté à l'effectif d'un corps d'armée, venait d'être placé sous les ordres du général de Courcy qui concentrait dans ses mains tous les pouvoirs civils et militaires. Parvenu au Tonkin en juin 1885, le général de Courcy

résolut d'aller à Hué pour présenter lui-même ses lettres de créances et tâcher d'amener la Cour à de meilleurs sentiments.

Ignorant tout de l'Annam, il eut le tort de ne pas vouloir écouter les avis qui lui furent donnés. Il arriva dans la capitale au début de juillet 1885 et s'installa à la Légation de France, n'ayant avec lui (la petite garnison de Hué exceptée) que son escorte qu'il avait amenée : 100 chasseurs à pied et un bataillon de zouaves. Les négociations commencèrent aussitôt au sujet du cérémonial de l'audience royale : la porte centrale du Palais réservée au roi et à l'ambassadeur de Chine s'ouvrirait-elle devant le général et sa suite? Les portes d'entrée de côté leur seraient-elles exclusivement affectées? La Cour acceptait de recevoir le représentant de la France comme naguère l'ambassadeur de Chine, mais refusait d'accorder les mêmes honneurs aux personnes de la suite. Le général de Courcy maintint ses prétentions et, négligeant les avis de Mgr Gaspard qui l'avertissait des préparatifs guerriers faits dans la citadelle, il se contenta, le 4 juillet, de fixer au Gouvernement annamite un délai de réponse expirant le lendemain matin. A cet ultimatum, la Cour répondit par le coup de force qui porte, dans l'histoire, le nom de « Guet-Apens de Hué ».

*Guet-apens de Hué.*

Dans la nuit du 4 au 5 juillet, tandis que les officiers quittaient la résidence, une violente canonnade fut tout à coup dirigée des remparts de la citadelle contre la Légation, la concession française et le Mang-Ca (petit ouvrage fortifié au Sud de la citadelle), des bandes de soldats royaux en armes ou la torche à la main se ruèrent sur les cantonne-

ments français. Jusqu'au lever du jour, nos soldats qui, pour la plupart, n'avaient aucune connaissance des lieux, durent subir sans y répondre, au milieu de leurs paillottes en flammes le tir des remparts et les attaques à l'arme blanche. A la Légation, le général de Courcy commande 160 hommes qu'il place aux embrasures des fenêtres.

*Fuite du roi.*

Le jour venu, deux petites colonnes sortirent de la concession et, guidées par l'infanterie de marine, suivirent la crête des remparts et enlevèrent les batteries, tandis qu'une troisième colonne, se frayant péniblement un chemin à travers la citadelle, parvenait à rejoindre les deux autres devant l'enceinte du palais royal. Mais les occupants du palais n'attendirent pas l'attaque. Pendant que nos soldats brisaient la porte principale, le jeune roi sortait par une porte opposée, entraîné par un des régents, Thuyet. Accompagné par quelques mandarins et soldats, suivi des éléphants qui portaient le trésor, il gagna la montagne dans la direction de Camlo. Resté seul, le régent Thuong vint faire sa soumission, protestant de son innocence, désapprouvant le complot et mettant son influence à la disposition du général de Curcy. Quelle confiance accorder aux promesses du régent? Le général qui avait fait occuper la citadelle et donné l'ordre de licencier l'armée annamite voulut l'employer à sa politique. Cependant, du Tonkin, Mgr Puginier lui écrivait le 17 juillet que le coup avait été décidé par les deux régents et accepté par la Cour entière, que le premier régent Nguyen Van Tuong, voyant l'affaire manquée, par une de ces roueries politiques qui lui étaient propres, faisait scission avec le second régent

dans le but de le tromper et de lui faire croire qu'il n'avait pas pris part au complot; que c'était l'ennemi de la France le plus grand et le plus dangereux, le plus irréconciliable qu'il y eut dans tout l'Annam.

Le général de Courcy ne crut pas l'évêque. Thuong, gardé à vue par nos soldats, fit ostensiblement des proclamations pour amener les Annamites à se soumettre à la France, pour inviter le roi fugitif à rentrer dans sa capitale. En réalité, il préparait en secret le soulèvement des provinces et la chasse aux chrétiens. En août, il y eut 9 missionnaires français et 40.000 chrétiens massacrés dans le Binh-Dinh, le Phu-Yen et d'autres provinces. Le général qui ne comprenait rien aux événements se bornait à écrire à Paris qu'il y avait eu dans le Sud quelques rixes entre les catholiques et les bouddhistes, mais que le Gouvernement annamite répondait du maintien de l'ordre. Il nia les tueries, il nia la complicité du régent, jusqu'à ce qu'une lettre interceptée vint lui démontrer que celui-ci se jouait de lui. Alors il le fit arrêter (8 septembre) et déporter à Tahiti.

*Avènement de Dong-Khanh.*

Le roi fugitif Ham-Nghi fut déclaré déchu du trône et remplacé par un fils adoptif de Tu-Duc, âgé de 23 ans, qui fut proclamé roi sous le nom de Dong-Khanh (15 septembre).

Un gouvernement nouveau fut organisé à Hué avec des hommes qui devaient tout à la France et qui acceptaient le Protectorat. Mais l'ancien gouvernement continua à fonctionner dans sa retraite ignorée de nous, sous l'énergique impulsion du régent Tuyet.

Le roi Dong-Khanh (d'après le général Prudhomme) se rendait avec empressement à nos moindres désirs et cherchait même toutes les occasions de manifester ses bonnes dispositions pour les autorités françaises. Toutefois, ce souverain était sans prestige aux yeux des indigènes pour qui Ham-Nghi restait le souverain légitime.

*Guérillas contre l'agitation.*

Le régent Tuyet avait emporté dans sa fuite les listes des fonctionnaires, le contrôle des milices, les rôles d'impôts : il ordonna et fut obéi, l'agitation grandit. Il fallut augmenter les garnisons : une colonne commandée par le colonel Mignot quitta le Tonkin; son chef se proposait de châtier les rebelles; or, les rebelles, c'étaient ni plus ni moins que le roi détrôné et ses partisans de jour en jour plus nombreux.

Par un singulier concours de circonstances, nous ne luttions plus contre la Cour de Hué, mais appuyés sur elle contre la population soulevée. Pour la première fois, nous avions affaire à un mouvement national.

L'insurrection avait éclaté depuis février 1886 et, minutieusement préparée par le régent Tuyet, elle disposait de moyens puissants, tels le fort de Ba-Dinh dans les plaines de Thanh Hoa.

Ce fort interceptait les communications entre le Tonkin et l'Annam et ne devait être enlevé qu'en janvier 1887, avec le secours d'une forte artillerie. Des fabriques de fusils et de poudre travaillaient dans les hautes vallées des fleuves : une route nouvelle, autre que la route mandarine jalonnée de for-

tins, avait été percée à travers la chaîne de montagnes; le roi Ham-Ngi et le régent Tuyet, installés dans ces points reculés, pouvaient communiquer avec les provinces du Ha-Tinh et du Quang-Binh puis au besoin chercher refuge au Laos.

Il fallut entreprendre une véritable guerre de guérillas qui dura plusieurs années et qui épuisait nos soldats au milieu d'une population hostile. Finalement, les rebelles déposèrent les armes.

Au Tonkin, les Pavillons Noirs tinrent encore la campagne durant dix années. Les derniers mois du commandement du général de Courcy et tout l'intérim du général Warnet furent remplis par les opérations de nos colonnes. Encouragés par les mandarins, les Pavillons Noirs transformés en véritables pirates rançonnaient à leur gré : la route du Fleuve Rouge n'était plus libre; les colonnes du général Jamont, pourvues d'artillerie, réussirent à occuper Than-Maï, principal repaire de l'ennemi. Les colonnes du général Jamais aboutirent à la prise de Than-Qua — Yen-Bay — et le colonel Maussion occupa Lao-Kay qu'il libéra. La voie du fleuve Rouge était dégagée, des postes militaires furent installés entre Yen-Bay et Lao-Kay; nos jonques armées en guerre firent désormais la police du fleuve.

Lang-Son, Dong-Dang, That-Khé ayant été occupés sans coup férir, nous tenions ainsi deux voies conduisant à la frontière, mais les régions montagneuses restaient toujours le domaine des rebelles.

Dans le Delta, il fallut aussi agir avec vigueur : le général de Négrier, puis le colonel Bonnier commandèrent la colonne du Baï-Saï, entre le canal des Rapides et le canal des Bambous, puis le général Munier dirigea la colonne du Bas-Tonkin entre le canal des Bambous et la mer. Les pirates traqués

dans tous leurs repaires disparurent sans accepter le combat. De nombreuses opérations secondaires eurent lieu comme à Haï-Duong, à Phu-Lang-Thuong; mais partout insaisissables, les pirates se dispersaient sans être détruits.

*La pacification.*

La pacification dut s'accomplir en plusieurs étapes, par l'action militaire telle que nous venons de l'exposer brièvement, ensuite par l'occupation systématique; par l'organisation défensive des villages les plus exposés aux razzias des bandes de pirates auxquelles se joignaient tous les malheureux qui trouvaient leur unique moyen d'existence dans le brigandage. La création d'une police frontière fut des plus utile.

Les noms du colonel Gallieni et du commandant Lyautey sont inséparables de cette politique à la fois ferme et généreuse qui assura la sécurité du Protectorat.

*Situation du Cambodge.*

Il convient maintenant de parler de l'état de nos affaires du Cambodge.

On se souvient que le roi Ang-Duong, cherchant un appui pour se protéger contre les ambitions du Siam et de l'Annam et se rappelant de l'aide donnée par les Français à l'empereur Gia-Long, sollicita la protection de la France. En 1850, un de ses ministres alla faire des propositions dans ce sens au consul de France à Singapour. Le Gouvernement de Napoléon III chargea M. de Montigny d'une mission à ce sujet auprès du roi du Cambodge. Mais, au dernier moment, Ang-Duong s'in-

clina devant les menaces des Siamois et notre ambassadeur dut renoncer à tout projet de traité.

Norodom qui monta sur le trône en 1859 était plus encore que son père sous l'influence des Siamois. L'amiral Bonnard qui lui fit une visite en 1862 lui rappela que la France s'était substituée à l'Annam dans ses droits de suzeraineté au Cambodge et ne tolérerait pas l'intrusion du Siam dans les affaires intérieures du pays. L'année suivante, le commandant Doudart de Lagrée négociait et l'amiral de la Grandière signait avec le roi Norodom un traité de paix et d'amitié. La France garantissait aide et protection au Cambodge; chacun des deux pays installait un représentant diplomatique à Pnom-Penh et à Saïgon. Réciprocité de droits était accordée aux sujets des deux pays ainsi que la franchise douanière pour l'échange de leurs produits. Le couronnement de Norodom eut lieu l'année suivante à Oudong, l'ancienne capitale royale. Les insignes royaux détenus par les Siamois furent restitués aux autorités françaises qui les remirent au roi. L'ambassadeur siamois quitta aussitôt le Cambodge libre désormais de la tutelle du Siam.

*Négociations de l'amiral de La Grandière.*

C'est à l'amiral de la Grandière que revient l'honneur d'avoir décidé le roi Norodom à se placer sous la protection de la France. Dans le temps même où les hésitations du Gouvernement de Paris rendaient incertain l'avenir de notre entreprise indochinoise, il travailla sans défaillance à affermir notre position dans les provinces occupées. Pendant son long gouvernement (1863-1868) le plus grand de nos amiraux-gouverneurs devait organiser la mission d'exploration du Mékong, occuper les provinces de

l'Ouest de la Cochinchine et donner à la colonie un régime administratif qui a duré jusqu'en 1879.

Ne quittons pas cette belle figure sans citer ce passage d'une lettre que l'amiral de la Grandière écrivait au ministre de la Marine, M. de Chasseloup-Laubat : « On pourrait attirer à Saïgon, ville « tracée pour contenir 500.000 habitants, l'impor-« tant commerce qui se fait par caravanes avec la « Chine occidentale au grand avantage de la France « dont la colonie deviendrait dans ces régions le « plus grand entrepôt du monde. »

Cette lettre fut écrite lors de la préparation de la mission d'exploration du Mékong par Doudart de Lagrée et Francis Garnier qui pensaient que le grand fleuve de la Cochinchine et du Cambodge pourrait donner à la France une voie plus courte et plus sûre que le Fleuve Bleu, moins hérissée de difficultés que les sentiers de la Birmanie.

*Troubles au Cambodge.*

Mais si le Cambodge s'était lié à la France, il n'en restait pas moins acquis que l'attitude du roi Norodom était parfois équivoque, et M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, dut, avec l'assentiment du Gouverneur français, soumettre le Cambodge à un protectorat plus strict et plus efficace.

Dans la nuit 17 au 18 juin 1884, le palais du roi fut occupé et le gouverneur se faisant conduire auprès du roi lui donna lecture d'une convention aux termes de laquelle le roi du Cambodge devrait accepter toutes les réformes administratives, judiciaires, financières et commerciales que le Gouvernement de la République française jugerait à l'avenir utiles pour l'accomplissement de son Protectorat.

Les fonctionnaires cambodgiens continueraient à rester en place, à administrer les provinces sauf en ce qui concernait l'établissement et la perception des impôts, les douanes, les contributions directes, les travaux publics. Norodom comprit qu'on lui imposait l'abandon de son pouvoir absolu, mais toute résistance étant impossible, il apposa sa signature sur la convention (18 juin 1884). Mais Norodom, blessé dans son orgueil, bien décidé à ne pas être un roi salarié, voulut se venger en faisant la guerre. Et lorsqu'en 1885, le 6 mai, la convention allait entrer en vigueur, nos postes militaires furent attaqués.

*Pirateries.*

En 1885 et 1886, nos colonnes durent parcourir le pays à la poursuite des bandes : guerre épuisante sous un climat meurtrier beaucoup plus que les fusils à pierre et les canons de bambous cerclés de lanières de peaux de buffles ou de fils de cuivre, qui tuaient plus souvent ceux qui les maniaient, que ceux auxquels ils étaient destinés sans les épargner totalement toutefois.

*Discussions au Parlement.*

Il fallut ajourner la mise en application de la Convention pour obtenir la pacification. Cette généreuse patience de notre part plongeait le Cambodge dans un trouble profond qui aggravait encore nos multiples difficultés indochinoises dans un moment où la piraterie ruinait le Tonkin, où l'Annam se soulevait à l'appel du régent Tuyet. Le Tonkin, surtout, préoccupait l'opinion en France où l'opposition à la suite des élections législatives d'octobre 1885 restait aussi âpre que par le passé. Le 17 décembre, la

commission nommée pour examiner les crédits proposa nettement l'abandon du Tonkin. Le président du Conseil Henri Brisson déclara que « la France ne déserterait pas l'Indochine ». Malgré l'intervention véhémente de Georges Clemenceau sommant la Chambre d'abandonner « le haillon colonial », il obtint gain de cause : les crédits furent votés après trois jours de discussions par 273 voix contre 267 (23 décembre 1885).

*Création d'une résidence au Tonkin. Nomination de Paul Bert.*

La conclusion des séances parlementaires de décembre 1885 fut la création d'une résidence générale de l'Annam et du Tonkin rattachée au ministère des Affaires étrangères (27 janvier 1886) et la nomination à ce poste de Paul Bert (31 janvier 1887). Ce grand savant voulut bien accepter une tâche aussi difficile et l'opinion lui en sut gré car sa haute conscience et la noblesse de son caractère étaient bien connues.

Avec Paul Bert s'affirmait la détermination de la France de prendre définitivement possession du nouvel empire asiatique qui lui avait coûté tant de sang.

*Position de la France en Extrême-Orient.*

La position de la France en Extrême-Orient se situait donc ainsi :

Par la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin, la France en 1886 tient toute la façade orientale de la péninsule indochinoise avec les bouches des deux grands fleuves. Le nouvel empire

français se dessine mais il faut encore le pacifier, l'organiser, lui donner vers l'extérieur de solides frontières. A cette tâche ingrate les hommes s'usent rapidement : Paul Bert (1886), Constant (1887-1888), Richard (1888-1889), Piquet (1889-1891), de Lanessan (1891-1894), Rousseau (1895-1896).

Tous devaient agir sans demander à la Métropole ni argent ni soldats, car l'opinion fatiguée d'entendre toujours le même son de cloche : dépenses, sacrifices, piétinements sur place, et le tout sans satisfaction, sans fruit, rognait les crédits. Jules Ferry, qui avait gardé le silence durant trois ans, fut même obligé d'intervenir pour sauver son œuvre.

Mais enfin, des résultats devenant acquis, l'opinion devint moins hostile, le Gouvernement parut plus conscient de l'importance des questions coloniales représentées dans son sein par un ministre des Colonies (1894) et enfin une diplomatie plus ferme « reprend la tradition des desseins dignes de la France ».

# L'ŒUVRE
# COLONISATRICE

## L'ŒUVRE COLONISATRICE ADMINISTRATIVE

### *Paul Bert au Tonkin. Son appel aux populations.*

Lorsque le nouveau résident général Paul Bert arriva au Tonkin le 2 avril 1886, il lança un émouvant appel aux populations. « *Depuis* « *longtemps dans mon pays,* disait-il, *je me suis ap-* « *pliqué à connaître et à défendre les intérêts de ce* « *peuple d'Annam si laborieux et si intelligent et* « *j'ai demandé que le peuple français lui tendit une* « *main amicale. Des malentendus nous ont divisés,* « *le sang a coulé. J'ai scrupuleusement étudié les* « *causes de ces divisions regrettables, je veux les* « *faire cesser, car nos peuples ne sont pas faits pour* « *se combattre, mais pour se comprendre et se com-* « *pléter l'un par l'autre. De même que les Chinois* « *autrefois ont amélioré votre état social en vous* « *apportant leur civilisation, en vous initiant aux* « *travaux de leurs législateurs, de même les Fran-* « *çais qui viennent aujourd'hui chez vous amélio-* « *reront votre situation agricole, industrielle et éco-* « *mique et élèveront encore votre niveau intellectuel* « *par l'instruction.* »

*Son administration. Sa politique indigène.*

Cependant, Paul Bert eut beau faire, la situation politique ne s'accommodait pas des remises d'impôts arriérés, de réductions de corvées, de secours aux victimes d'inondations, de pensions à des soldats blessés à notre service; en outre, l'autorité traditionnelle des lettrés nous faisait défaut : ils nous étaient implacablement hostiles.

Paul Bert voulut alors entrer en contact direct avec le peuple et il créa le Conseil des Notables. Ceux-ci, un peu désorientés au début, ne tardèrent pas à entrer en confiance avec les représentants de l'autorité française. Les objets les plus divers furent soumis à leurs délibérations : travaux publics, digues, routes, mise en culture des terrains en friche, reconstruction des villages, perception des impôts, mesures de police... Le Conseil, par ses réponses pleines de sagesse et d'esprit pratique, dépassa l'attente du résident général qui tint à lui exprimer toute sa satisfaction.

En créant une « Académie tonkinoise », Paul Bert n'oubliait pas le parti irréductible des lettrés et il pensait bien pouvoir les gagner peu à peu à nos idées.

L'enseignement français n'existait pas; des écoles franco-annamites furent créées qui enseignèrent le français et le quoc-ngu (1). Le personnel civil du protectorat fut organisé et recruté : les chambres de commerce furent installées, etc...

---

(1) Ecriture de la langue annamite en caractères romains avec une accentuation et des signes donnant aux mots toute leur signification.

*Mort de Paul Bert.*

Durement éprouvé par le climat, épuisé par un labeur infatigable, Paul Bert mourut à Hanoï le 11 novembre 1886.

L'œuvre fut sans lendemain et la plupart des institutions de Paul Bert disparurent dont une des premières, celle du Conseil des Notables qui portait ombrage à la Cour de Hué et aux mandarins : ils y avaient vu, non sans raison, une menace pour leur influence.

Mais Paul Bert qui avait la clairvoyance d'un précurseur donna une forte empreinte au pays auquel il avait voué sa vie. Il avait surtout préconisé la nécessité d'une politique indigène bienveillante et humaine. Cette « politique d'association » était sans doute difficile à pratiquer dans un pays encore mal organisé et bouleversé par la piraterie; elle tomba dans l'oubli pour être reprise vingt années plus tard sur le théâtre plus vaste de l'Indochine entière.

A cette époque, entre ces pays divers où flottait le drapeau français, il n'existait aucun lien : la Cochinchine et le Cambodge relevaient du ministère de la Marine et des Colonies; l'Annam et le Tonkin dépendaient du ministère des Affaires étrangères. Ces pays s'ignoraient : l'idée de créer un lien administratif et financier entre eux, de les soumettre à une direction politique unique et d'utiliser rationnellement leurs ressources dans l'intérêt et l'ensemble avait germé dans l'esprit de Paul Bert.

*Création d'un Gouvernement général.*

Il appartenait à Eugène Etienne, un des premiers sous-secrétaire d'Etat des Colonies, que l'on venait

de créer, de réaliser le Gouvernement général de l'Indochine : ce qui fut fait par les décrets des 17 et 20 octobre 1887 et du 20 avril 1891. Le premier gouverneur général fut M. Constant (du 16 mai 1887 au 21 avril 1888).

L'Annam et le Tonkin furent rattachés au ministère de la Marine et des Colonies et groupés avec la Cochinchine et le Cambodge, ils formèrent l'Indochine française. Le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, les résidents généraux du Cambodge et de l'Annam-Tonkin furent placés sous les ordres d'un Gouverneur général assisté d'un secrétaire-général et d'un conseil supérieur. Chaque pays conservait, néanmoins, son autonomie, son budget, son administration propre.

Un budget commun était institué qui prenait à sa charge toutes les dépenses militaires, celles du Gouvernement général, des Postes et Télégraphes, des Contributions indirectes et des Douanes; ses recettes comprenaient les divers produits des postes et télégraphes, des douanes, les contributions obligatoires de la Cochinchine et des protectorats, la subvention de la Métropole.

C'était une sorte de fédéralisme financier établissant une solidarité entre les pays de l'Indochine. L'Union entière pouvait progresser sous l'impulsion d'un chef unique pourvu de moyens d'action suffisants.

### *Ses premiers titulaires.*

Cependant, des influences agirent en sens inverse faisant ressortir, surtout, que la Cochinchine, pays riche, serait la pourvoyeuse principale du budget indochinois et les décrets ne survécurent pas au

ministère qui les avait élaborés. Le 12 avril 1888 on supprima le secrétariat général; le 13 mai, on supprima toute la partie financière du décret du 17 octobre 1887. L'Indochine, sous les gouverneurs généraux Richaud et Piquet, retomba dans l'anarchie administrative; le budget du Tonkin fut de nouveau écrasé par le fardeau des dépenses militaires et celui de la Cochinchine continua à être gaspillé par le conseil colonial.

*Réorganisation par M. de Lanessan.*

En 1891, une réorganisation fut tentée par M. de Lanessan, mais sans toutefois aller jusqu'à ressusciter le budget général. C'est seulement en 1898 que ce complément indispensable sera donné par M. Doumer.

M. de Lanessan, « cet homme endiablé, entreprenant, audacieux, ayant le mépris des règlements », nous dit Lyautey dans ses lettres, « était vraiment « un gouverneur... Il avait le feu sacré, la foi dans « le pays, des solutions toutes prêtes pour toutes « les difficultés, des résolutions immédiates devant « les obstacles et les chinoiseries réglementaires. »

*Situation compliquée.*

Mais la situation n'était pas des plus brillantes. Il lui fallut d'abord organiser l'administration des finances du Cambodge, pays resté malgré notre protection dans un état voisin de la misère. Il fallut peu à peu sans rien brusquer mettre en application les droits que la Convention de 1884 nous avait donnés, contre laquelle la population cambodgienne s'était soulevée. M. de Lanessan fut assez heureux de rencontrer un succès complet.

Du côté Tonkin, la situation était encore plus compliquée. Le Protectorat ne subsistait que grâce aux subsides que les finances lui allouaient de façon ininterrompue depuis 1887 et qui atteignaient près de 170 millions de francs. Il fallut réparer les erreurs commises en 1886 et séparer les budgets locaux des dépenses de l'occupation militaire. Puis créer quelques impôts indirects : taxes sur les pétroles, les allumettes, le tabac, le sel, l'alcool indigène. Ce qui permit dès 1895 d'envisager un nouveau programme de travaux parmi lesquels l'hôpital de Hanoï.

En Annam, il fallut composer avec les régents administrant le Trésor royal pour pouvoir y introduire les mêmes impôts indirects qu'au Tonkin. Ainsi s'acheminait-on peu à peu vers un budget unique.

*Départ de M. de Lanessan.*

Cependant M. de Lanessan dut quitter le pouvoir le 10 mars 1894. Son successeur fut M. Rousseau, sénateur, qui avait été sous-secrétaire d'Etat aux Colonies. « Il s'imposa à l'Indochine par sa droi- « ture, mais », dit encore Lyautey dans ses lettres, « il était pris entre deux feux, le feu partant d'ici « (Tonkin) où son absolue volonté de sortir de l'at- « mosphère des budgets fictifs y exaspérait tous « ceux qui vivaient de l'assiette au beurre. Le feu « partant de France où on ne le laissait pas respirer « un an avec sa subvention intacte. »

*Son œuvre.*

M. Rousseau remit de l'ordre dans l'administration et les finances qu'un long intérim avait quelque peu compliquées, et la loi du 10 février 1896 auto-

risa un emprunt de 80 millions de francs qui permit de liquider le passif de l'Annam-Tonkin. L'œuvre s'annonçait féconde, mais M. Rousseau mourut le 10 décembre 1896.

En Cochinchine, colonie française, avec déjà ses habitudes et ses routines, la politique locale exerçait ses méfaits. Sur 4.000 Européens, 1.700 étaient fonctionnaires et ils songeaient surtout à leurs intérêts personnels. Le lieutenant-gouverneur gouvernait difficilement. La baisse continue de la piastre de 4 francs en 1892 à 2 fr. 60 en 1895 chargeait le budget des soldes décomptées en francs, et tarissait la source des recettes douanières par l'admission en franchise de tous les produits français dans « une colonie assimilée » (loi de 1892). Bien que puissamment riche par elle-même, la Cochinchine connaissait aussi les détresses budgétaires.

En 1897, donc, nous n'étions pas encore, en Indochine, dans une situation bien satisfaisante malgré un effort ininterrompu de dix années.

*Dernières opérations militaires contre la piraterie.*

Sous le gouvernement de M. Lanessan, les dépenses militaires ayant été séparées des budgets locaux, toute la région montagneuse du Tonkin fut placée sous le régime militaire et formée en territoire militaire, eux-mêmes divisés en cercles et en secteurs dont les commandants exerçaient à la fois les pouvoirs civils et militaires. Et l'on y connut alors cette pléiade de grands organisateurs : les Joffre, les Pennequin, les Gallieni, les Lyautey. Gallieni continuant avec succès une méthode colonisatrice de races commencée au Soudan, qu'il devait

ensuite reprendre avec tant de succès à Madagascar et que Lyautey, devenu maréchal, devait à son tour employer au Maroc.

C'est à cette époque qu'eurent lieu les dernières grandes opérations contre la piraterie; les bandes des chefs soumissionnaires Luong Tan Ky, Ba Thy, De Tham furent dispersées ou annihilées.

*Calmes et négociations aux frontières sino-tonkinoises.*

Sur la frontière de Chine le calme revint, les paysans se réinstallèrent avec confiance, les autorités chinoises elles-mêmes changèrent d'attitude; la Chine venait d'être vaincue par le Japon et n'avait été préservée du pire que grâce à l'intervention de la France, de l'Allemagne et de la Russie (mai 1895). Une politique d'entente fut inaugurée avec la Chine et après ratification du traité de Simonosaki, le Gouvernement chinois conclut avec la France (20 juin 1895) deux conventions de délimitation et de commerce qui assurèrent définitivement la frontière sino-française de la mer au Mé-Kong en même temps que la liberté du commerce au monde.

Les villes chinoises de Long-tchéou, Muong-tsin, Szé-Mao, furent ouvertes au commerce et la France obtint, en outre, que dans les trois provinces limitrophes du Tonkin, les exploitations minières pourraient être confiées à des ingénieurs français et que les voies ferrées du Tonkin, construites ou à construire, pourraient être prolongées sur le territoire chinois.

Dans le Haut-Laos, Muong-Sin et Muong-Hou que la politique anglaise nous contestait nous furent attribuées. La France obtint que l'île de Haïnan qui

barre le golfe du Tonkin ne serait jamais aliénée ni concédée par la Chine à aucune autre puissance étrangère.

*Mission lyonnaise.*

Les Chambres de Commerce de France estimant la situation à sa valeur organisèrent ce qu'on appela la mission lyonnaise qui exploita alors utilement ces provinces méridionales de la Chine nouvellement ouverte à l'initiative commerciale mondiale grâce à la France.

*Missions Pavie et leurs conséquences.*

La Grande Indochine en 1897 était donc fondée, car, à cette époque, par tout un ensemble de circonstances, la question du Laos avait pu être réglée. En effet, depuis des siècles, convoité à la fois par le Siam et par l'Annam, le Laos était une cause de conflits entre ces deux pays. Lorsque l'Annam fut éliminé de par notre présence, les Siamois occupèrent cyniquement le Laos et, encouragés par notre inattention et par notre inaction de ce côté, purent continuer leur mouvement en avant jusqu'à près de 80 kilomètres de Hué.

Héritière des droits incontestables de l'Annam, la France avait considéré, dès son installation au Cambodge, que le fleuve Mékong déjà exploré par la mission Doudart de Lagrée en 1869 était la limite naturelle des territoires placés sous notre protectorat. Aussi, les différentes missions Pavie, en 1889, en 1890, en 1891, par leurs reconnaissances, leurs explorations et leurs grands travaux de cartographie, travaillèrent-elles les différentes questions pendantes et les mirent heureusement au point.

Mais les empiètements systématiques du Siam se

continuant, des colonnes durent partir de Cochinchine pour les refouler sur la rive droite du Mékong. Les Siamois cédèrent devant notre avance : toutefois, leurs réactions ne furent pas très loyales car deux canonnières françaises qui remontaient le Mei-Nam en 1893, en vertu de l'une des clauses d'un traité de 1856, furent reçues à coups de canons par les batteries des forts. Pour mettre fin à cette équivoque, le Gouvernement français adressa un ultimatum au Siam.

Le 13 juillet 1893, les passes du Mei-Nam furent forcées et deux petits bâtiments *l'Inconstant* et *la Comète* firent flotter le pavillon français devant la Légation de France à Bangkok. Un blocus du Siam s'en suivit. On aboutit alors au traité que M. Lemire de Villers fit signer à Bangkok le 30 octobre 1893. Le Siam renonçait aux territoires de la rive gauche du Mékong; les anciennes provinces d'Angkor et de Battambang étaient neutralisées, le Mékong et le Grand-Lac étaient interdits aux embarcations siamoises armées. Toutefois, nos succès contre le Siam n'avaient pas manqué d'éveiller des susceptibilités à l'étranger. Aussi en 1896, sur une déclaration formelle de la France, les deux puissances : France et Angleterre purent-elles se mettre d'accord; la situation cessait d'être inquiétante et la constitution territoriale de l'Indochine française était dûment établie; magnifique exemple de conquête morale dont la France pouvait être fière.

Tel fut le résultat du patriotisme clairvoyant, de la méthode humaine et pacifique des missions Pavie.

*M. Paul Doumer, gouverneur général.*

La période vraiment moderne de l'organisation de l'Indochine commence en 1897 avec le nou-

veau gouverneur général, M. Paul Doumer, député, ancien ministre des Finances, qui arriva en Indochine précédé d'une réputation de grand travailleur, doué de grande volonté. M. Doumer voulut voir grand et, à lire ses *Souvenirs,* on peut croire, qu'en effet, il donna toujours l'exemple de la plus grande activité. Il débuta dans son rapport daté du 22 mars 1897 par l'énumération de tout un programme qu'il réalisa point par point.

D'abord, sous son Gouvernement de cinq ans, nos troupes ne perdirent pas un seul homme au feu, les dernières bandes de pirates, le De-Than compris, ayant été pacifiées ou s'étant soumises.

*Réorganisation du Gouvernement général.*

Le Gouvernement général fut réorganisé, devint un organisme de centralisation « gouvernant partout, n'administrant nulle part ». Dans les pays de Protectorat, l'administration française vit son contrôle renforcé et son action accrue — notamment au Tonkin.

*Activités dans les protectorats et en Cochinchine.*

En Annam, à la majorité du roi Than-Thaï en septembre 1897, une ordonnance royale fut prise qui donna aux représentants du protectorat dans les provinces, c'est-à-dire aux résidents, toute l'autorité nécessaire.

A partir de 1898, les impôts ne furent plus perçus par les mandarins qui jusqu'alors « percevaient « l'impôt pour le compte du roi, se soldaient eux- « mêmes; payaient les agents placés sous leurs « ordres, puis envoyaient à la Cour le reliquat de

« leurs opérations ». Le protectorat géra alors complètement les finances de l'Annam, tout en versant au Trésor royal le montant de la dotation dont il disposait antérieurement pour l'administration du pays et l'entretien de la Cour.

Et le premier budget du Protectorat de l'Annam, celui de 1899 se clôtura de façon intéressante et positive.

Au Cambodge, le Protectorat vivait, en quelque sorte, de façon assez arriérée. Il fallut le revigorer et cela n'alla pas sans quelques tiraillements avec le vieux roi Norodom.

Un accord fut cependant réalisé et une ordonnance royale du 11 juillet 1897 réforma quelque peu le statut ancien; désormais, le Conseil des Ministres put délibérer hors la présence du roi sous la seule présidence du résident supérieur; puis fait capital, l'esclavage pour dettes fut supprimé; enfin les Annamites et Asiatiques non Cambodgiens ne furent plus justiciables que des tribunaux français. Le Gouvernement du Protectorat pût aliéner et concéder les terres libres du royaume, jusque-là domaine royal.

Le Laos fut aussi réorganisé, un Résident supérieur français lui fut donné avec Vientiane comme chef-lieu.

Chacun de ces quatre Protectorats : Annam, Tonkin, Cambodge et Laos fut pourvu d'un Conseil de Protectorat.

Quant à la Cochinchine — colonie française — M. Doumer écrit que le gâchis administratif et le gaspillage financier qui y régnaient résultaient du pouvoir omnipotent du Conseil colonial. Les appétits particuliers étaient insatiables. La lutte fut

vive, car la colonie tendait rien moins qu'à conquérir son autonomie vis-à-vis de l'Indochine. Mais Doumer l'emporta, la somme des intérêts généraux prévalut : la discipline et la confiance revinrent dans le personnel.

*Activités administratives.*

Et pour achever la constitution méthodique du Gouvernement général, le Conseil supérieur de l'Indochine, un peu oublié, reparut : renforcé, élargi, représentant vraiment l'ensemble du pays indochinois.

Les Services généraux dont s'entoura le gouverneur général, par leurs spécialités, permettraient de donner toute la vigueur d'action nécessaire à l'exécution du vaste plan économique prévu par lui.

L'Administration d'autorité fut réunie en un cadre unique qui devint le Corps des Services Civils de l'Indochine (septembre 1899).

*Réformes financières et fiscales.*

Une aussi vaste réorganisation administrative ne pouvait se réaliser sans modifier profondément le système financier de chaque pays de l'union. Ce Gouvernement général devait comprendre un budget général qui serait une condition nécessaire de force et la garantie du bon emploi des ressources de l'Indochine au développement de sa richesse et de sa puissance. Le décret du 31 juillet 1898 approuvait cette conception qui devait s'avérer féconde.

Ce fut surtout à des réformes fiscales que l'on eut recours, telles que : régie de l'alcool indigène, régie de l'opium, régie du sel.

*Emission d'un emprunt de* 200 *millions.*

Les recettes sans cesse croissantes consacrèrent ce redressement financier et le fameux emprunt de 200 millions de francs, émis, fait à noter, sans la garantie de l'Etat français, put être ainsi autorisé (Loi du 25 décembre 1898). La possibilité de faire face à son amortissement étant acquise, cette opération financière consacrait, en outre, la solidité du crédit indochinois et permit d'amorcer l'ère des grands travaux. « Tout était à faire! disait M. Doumer, tout était urgent! »

« Les chemins de fer, les irrigations pour la riziculture, l'aménagement des ports, Saïgon, Haïphong, Tourane, etc..., les routes, la modernisation des villes, etc., etc. On avait à tailler en plein drap. »

*Activités scientifiques.*

A toute cette activité économique, il fallait y joindre une organisation scientifique, M. Doumer la créa de toutes pièces.

L'Ecole de Médecine de Hanoï, le Service Géologique, le Service Météorologique, le Service Géographique, l'Ecole Française d'Extrême-Orient virent ainsi le jour et commencèrent à jouer un rôle vraiment remarquable dans le rayonnement intellectuel du plan Doumer.

Le Gouvernement avait donc lieu, à l'intérieur de l'Indochine, d'être satisfait de son œuvre.

*Organisation de la défense.*

Pourtant, à l'extérieur, le Japon, après la guerre sino-japonaise, éveillait déjà quelques méfiances et

M. Paul Doumer pouvait écrire dans un rapport de 1897 que les ambitions japonaises menaçaient toutes les nations ayant des intérêts en Asie et particulièrement la France.

Le devoir d'organiser la défense de l'Indochine s'imposait. Au lieu des troupes d'occupation, M. Doumer ambitionnait une armée. Dans ce but, des travaux furent commencés, tant à Saïgon qu'au Cap Saint-Jacques et à Hongay, au Tonkin, pour y établir des points d'appui de la flotte. La fameuse baie de Cam-Ranh, située en Annam au point de tangence de la grande route maritime du monde avec l'Indochine, grâce à son vaillant pionnier, le marquis de Barthélémy, se muait en un centre d'activité que ne devait pas négliger la flotte russe de l'amiral Rodjestvensky avant d'aller se faire battre dans la baie de Tsou-Shima (27 mai 1905).

### *Nuages en Chine. Obtention de Quang-Tchéou-Wan et du droit de construire le chemin de fer au Yunan.*

Du côté de la Chine, la situation s'embrouillait aussi par suite d'une brutale intervention allemande. En novembre 1897, prenant prétexte du meurtre de deux de ses missionnaires, l'Allemagne occupa la baie de Kiao-Tchéou et obligea la Chine à lui céder ce territoire à bail pour quatre-vingt-dix-neuf années (6 mars 1898). Il fallut toute la fermeté de M. G. Hanotaux, notre ministre à Pékin, pour s'opposer avec succès à toutes les tentatives de démembrement de la Chine amorcées par les grandes puissances. Toutefois, la Russie obtint Port-Arthur, l'Angleterre Wei-Haï-Wei et la France elle-même Quang-Tchéou-Wan dans le Golfe u Tonkin, en

même temps nous obtenions le droit de construire le chemin de fer du Yunnan. Par ailleurs, la diplomatie nous assurait que les trois provinces méridionales qui bornaient l'Indochine à l'est « devraient « toujours être administrées par la Chine et res« taient sous sa souveraineté. »

M. Paul Doumer mit ainsi au service de l'Indochine toutes ses capacités d'organisateur; arrivé au terme de son Gouvernement en 1902, la régénération de l'Indochine était complète. Aujourd'hui encore, son œuvre subsiste dans ses traits les plus essentiels.

*Paul Beau remplace Paul Doumer.*

M. Paul Beau, diplomate, succéda à M. Paul Doumer, organisateur. Ce choix fut assez heureux en ce sens qu'il avait été chef de Cabinet de notre ministre de France à Pékin, M. G. Hanotaux, et qu'il y avait acquis l'expérience de l'Extrême-Orient. En outre, M. Paul Beau avait eu à s'employer utilement dans les négociations résultant de la crise des Boxers; puis à participer à l'établissement des accords passés avec la Chine pour la construction du chemin de fer de Haïphong au Yieman.

En Indochine, M. Paul Beau continua donc dans ses grandes lignes l'œuvre de Paul Doumer et aux services généraux déjà existants, il en ajouta deux autres : l'Enseignement et le Trésor.

*Crises diverses - Evolution politique.*

Comme de coutume en Extrême-Orient, la période des mauvais jours ne tarda pas à se faire sentir : ce furent les mauvaises récoltes, les typhons, les

inondations, successivement ou simultanément; il y eut même, fait sans précédent, une invasion de sauterelles en Cochinchine. Le commerce mondial lui-même subissait des fluctuations diverses — le taux des monnaies d'argent baissait — la piastre indochinoise descendait à 2 francs, et le budget connût ainsi le déficit. L'activité du pays fut réduite. Et puis, une chose en amenant une autre, à ce malaise financier se mêla fâcheusement la politique intérieure. Un antagonisme grave survint suivant la compréhension que chacun pouvait avoir d'une politique indigène; on vit des annamitophiles, des annamitophobes; la colonisation française se plaignait et à Haïphong, en inaugurant la statue de Jules Ferry, M. Paul Beau disait : « Nous sommes-« nous penchés sur le peuple indigène avec une sol-« licitude assez attentive? Avons-nous fait assez « pour effacer dans les esprits toute trace de lutte « ancienne? » Plus tard, en décembre 1903, à Nam-Dinh, il déclarait au concours des Lettrés : « Res-« pectueuse du droit humain, la France n'entend « pas porter atteinte à l'âme du peuple. » Ce fut pour le Gouvernement de l'Indochine l'occasion d'affirmer sa politique dans la tradition de Paul Bert, tradition que soutint, en 1905, M. Clémentel, notre ministre des Colonies. « L'heure est venue, « proclama-t-il le 28 mars 1905, de substituer en « Extrême-Orient la politique d'association à la po-« litique de domination. »

A partir de 1905, l'Indochine a traversé une véritable crise de l'évolution des espits. La victoire japonaise sur les Russes fut une révélation pour les Annamites; on vit de jeunes Annamites, des lettrés partir au Japon dans leur enthousiasme pour le prince Cuong-De, un descendant de Gia-Long, qui

s'y était déjà réfugié. De nombreux pamphlets furent envoyés par eux en Indochine, pamphlets de tons divers, souvent haineux, quelques-uns même ne craignirent pas de reprocher à la France de ne rien faire pour l'instruction des indigènes.

Les problèmes sociaux, politiques furent agités et contribuèrent à énerver l'opinion.

*Déchéance de l'empereur Than-Tai. Avènement de Duy-Tan.*

Toutefois, l'ordre ne fut à aucun moment troublé; la déchéance de l'empereur Than-Tai, de juillet 1907, n'eut aucune influence sur l'agitation des esprits. Un de ses fils, Duy-Tan, âgé de 8 ans, lui succéda simplement. Le Cambodge restait dans le calme absolu.

*Réformes administratives.*

Avec la plus grande sérénité, M. Paul Beau poursuivait le cours des réformes entreprises; la participation des indigènes à l'administration du pays fut notablement élargie et une Chambre consultative indigène fut instituée. Il y eut encore une profonde réforme de l'enseignement : une direction générale avec un Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène qui compta dans son sein des Français et des indigènes fut instaurée.

On créa à Hanoï l'Université indochinoise qui débuta naturellement des plus modestement, mais dont les cours n'en étaient pas moins fort suivis en raison de l'existence des nouveaux emplois créés dans l'administration.

Le Service de Santé, jusque-là confié à des méde-

cins militaires, fut transformé par la création de l'Assistance médicale indigène en 1905. Désormais, l'Indochine possédait un personnel médical propre. Dès l'année 1906, il compta une centaine de médecins civils et militaires assistés de médecins indochinois qui disposèrent de 57 hôpitaux, 33 postes médicaux, 7 maternités, 5 léproseries.

La chronologie des faits nous oblige maintenant à jeter un coup d'œil sur l'extérieur.

*Question siamoise.*

La question siamoise revenait d'actualité. La convention franco-anglaise du 25 janvier 1896 avait bien délimité la zone d'influence française, mais nous n'en avions pas moins « une épine au flanc de l'Indochine ». Géographiquement, le Laos français restait bloqué et tournait le dos, isolé qu'il était, des parties riches de l'Union Indochinoise, par les rapides du Mékong. M. Beau entreprit de le débloquer. Diverses missions d'études furent envoyées à la recherche des meilleurs passages à travers la chaîne annamitique. On reprit des négociations avec le Gouvernement siamois (traité du 13 février 1904). Chantaboum fut rendu, la servitude de 25 kilomètres de zone frontière fut abandonnée. Par contre, la suzeraineté du Siam sur le territoire de Luang-Prabang rive droite préludait à l'application des clauses du traité du 23 mars 1907, conséquence de la mission de délimitation habilement menée du côté français par le lieutenant-colonel Bernard. Et le Siam accepta un échange de frontière qui permit à la France de rétrocéder au Cambodge les anciennes provinces de Battambang, Siemreap et Sisophon.

Paul Beau dota ainsi l'Indochine de ses frontières

définitives à l'Ouest, celles du Nord à l'égard de la Chine existant depuis 1896.

*Départ de Paul Beau. Troubles en Annam-Tonkin.*

En 1908, une période de mauvais jours se manifesta encore. M. Beau, rentré en France, son intérimaire, M. Bonhoure, eut à subir l'éclatement de la crise qui couvait. Du Japon partirent les pamphlets des lettrés annamites qui, nous l'avons dit, s'y étaient réfugiés auprès du prince Cuong-Dé. Des meneurs prêchèrent en Annam, au milieu d'une certaine confusion; des troubles éclatèrent en mars et avril à Hué même, à Quang-Nam, Quang-Ngai, à Binh-Dinh; en quelques minutes, le sang coula. Au Tonkin, à Hanoï, une tentative d'empoisonnement de la garnison eut lieu. Le vieux Dé-Tham, dans son fief du Yen-Té au Tonkin, crut devoir faire reparler de lui. Il fallut sévir à nouveau et, si les autorités françaises ne le capturèrent pas, du moins son prestige disparut jusqu'au jour de 1913 où sa tête, mise à prix, fut exposée au marché de la province.

La Chine était troublée par les démêlés contre la dynastie mandchoue et les provinces du Sud. Les bandes de réformistes chinois se réfugièrent comme toujours en territoire tonkinois, provoquant des désordres que la réduction récente des effectifs militaires en Indochine ne permettait pas de juguler ainsi qu'il l'aurait fallu.

*M. Klobukowski remplace M. Paul Beau.*

Le nouveau gouverneur général, M. Klobukowski, désirant la paix, la lutte fut impitoyablement menée afin de ramener le calme dans les esprits. Il fallait cependant introduire quelques réformes intérieures;

conséquences inévitables de tous ces troubles. Les Services généraux furent modifiés, les régies diverses furent un peu réorganisées; la politique indigène devint précautionneuse, beaucoup de réformes furent seulement esquissées, elles préparaient néanmoins l'avenir et c'est malgré tout dans un climat assez particulier que prit fin le Gouvernement de M. Klobukowski.

*M. Albert Sarraut remplace M. Klobukowski.*

A partir de 1911, la situation économique et politique de l'Indochine préoccupa le Parlement.

Les études comparatives faites entre les procédés anglais, hollandais et les nôtres donnaient une singulière force aux critiques en découlant, les observations faites étant assez pertinentes, le Parlement y vit l'esquisse des réformes qu'il désirait voir appliquer en Indochine.

M. Albert Sarraut, député, fut alors nommé gouverneur général par décret du 20 octobre 1911, avec ceci de particulier qu'il devenait « le dépositaire des pouvoirs de la République dans l'Indochine française », les arrêtés du gouverneur général étant simplement approuvés par le ministre des Colonies sans qu'il fut besoin de décrets. Le Conseil supérieur devint Conseil de Gouvernement; chaque pays eut son autonomie administrative sous l'autorité du gouverneur général.

*Nouvelles réformes administratives.*

De nouvelles réformes administratives et financières furent instaurées; l'exécution du programme

des chemins de fer reçut une nouvelle impulsion grâce à un nouvel emprunt de 90 millions.

Ce Gouvernement estima, dès 1912, qu'une bonne politique indigène devrait être fondée sur le principe de l'association et l'exercice loyal et sincère du protectorat; qu'elle devait améliorer le sort des indigènes par la protection de leurs personnes et de leurs biens, la diffusion de l'instruction publique, les secours de l'assistance médicale et l'attribution à nos protégés de la part légitime qui devait leur revenir dans l'accroissement de la richesse générale, comme dans la gestion des affaires publiques.

Tous ces points furent l'objet de soins attentifs. L'Indochine ne devant pas rester en arrière du progrès des institutions libérales qui se manifestaient un peu partout, en Extrême-Orient notamment. Cette période de travail administratif intérieur dans un pays resté calme ne pouvait empêcher que les agissements des révolutionnaires annamites réfugiés au Japon n'en continuent pas moins avec, à leur tête, le prince Cuong-Dé, comme toujours.

*Agissements révolutionnaires.*

Installés ensuite en Chine, ces révolutionnaires liés avec l'élément anarchiste de la Révolution chinoise voulaient simplement chasser les Français de l'Indochine et établir un Etat, soit monarchique, soit républicain. Ce fut alors une série de complots, de lancements de bombes (26 avril 1913), qui alarmèrent quelques éléments français, lesquels ne se privèrent pas de manifester contre la politique du Gouvernement qui, d'ailleurs, ne fut pas modifiée pour si peu, et n'eut aucun désaveu à subir. Il continua sa politique humaine et libérale et l'avenir

lui donna d'ailleurs raison; la masse annamite en fut influencée. Le mécontentement disparut pour faire place à la confiance. Aussi, en 1914, l'Indochine apporta à la France l'appui de ses ressources et de ses bras. Le Gouvernement était si sûr du loyalisme des populations que, bien que sachant qu'il ne pourrait en aucun cas recevoir des secours de la métropole, il n'hésita pas à renvoyer en France, sur la demande de la métropole elle-même, la plus grande partie des troupes d'occupation et de leur armement.

*Intérims de M. Van Vollenhoven et de M. Charles.*

C'est alors que M. Van Vollenhoven fut nommé intérimaire d'Albert Sarraut, rentré en France. Emporté par son ardent patriotisme, il demanda à partir au front en qualité de simple sergent. Tel un héros de l'Antiquité, il tomba glorieusement, frappé en tête de sa Compagnie le 19 juillet 1918 (1). M. Roume fut appelé à lui succéder durant les quelques mois que son état de santé lui permirent de rester. M. Charles, alors résident supérieur en Annam, assura l'intérim jusqu'au jour où M. Sarraut, quittant l'armée, revint reprendre son Gouvernement et continuer l'œuve commencée.

Durant la guerre 1914-1918, l'attitude des souverains protégés fut irréprochable, de nombreux volontaires s'offrirent : soldats, ouvriers s'embarquèrent en 1915 au milieu de l'enthousiasme.

(1) Voici le texte de sa quatrième et dernière citation :
« 28 juillet 1918. Joost Van Vollenhoven, officier d'une
« valeur et d'une vertu antiques, incarnant les plus belles
« et les plus solides qualités militaires. Mortellement
« frappé au moment où électrisant sa troupe par son

*Série d'incidents.*

Mais plusieurs incidents se produisirent quand même. Nos révolutionnaires annamites étaient tenaces et travaillés par les Allemands, ils voulurent jouer leur rôle. Il y eut d'abord des tentatives de légionnaires allemands pour passer en Chine avec leurs armes (mars 1914), puis une petite révolte de montagnards dans la province de Yen-Bay, ensuite deux complots à Hanoï (octobre et décembre 1914), un complot à Moncay (janvier 1915), des échauffourées dans la province de Cao-Bang, à Phutho, dans les régions montagneuses des confins du Tonkin et du Laos, soutenue naturellement par l'or allemand, la piraterie s'essayait à renaître. Une colonne de répression commandée par le colonel Friquegnon, un ancien membre de la Mission Pavie, arriva enfin dès le début de 1916 à débarrasser le Laos des mauvais éléments qui s'y étaient infiltrés.

Les Allemands qui se croyaient absolument sûrs de la victoire en Europe ne manquaient pas de fomenter des révoltes à travers le monde. En ce qui concernait spécialement l'Indochine, leurs illusions leur avaient déjà fait désigner d'avance les premiers fonctionnaires de la nouvelle colonie allemande, gouverneur général en tête; ce futur haut fonctionnaire du Reich victorieux n'était autre que le chef de la plus grande comme de la plus ancienne maison de commerce allemande de Saïgon (son installation était antérieure à 1870). Il ne manquait à la lettre de service qui fut découverte dans ses papiers

« exemple, il enlevait une position ennemie opiniâtrement
« défendue. A placer au rang des Bayard et des Latour
« d'Auvergne et à citer en exemple aux générations futu-
« res, ayant été un des plus brillants parmi les plus bra-
« ves. »

que la date de son entrée en fonctions. Son uniforme au grand complet était aussi dans ses bagages.

*Révolte de l'empereur Duy-Tan.*

Ces menées révolutionnaires, chose singulière, eurent leur répercussion à Hué même où le jeune empereur Duy-Tan crut devoir se mettre à la tête d'un complot contre l'autorité française. Une révolte devait éclater dans la nuit du 3 au 4 mai 1916 dans les provinces voisines Quang-Nan, Quang-Ngai, province de Hué (Thua-Thien). Ce complot rapidement découvert amena l'arrestation du royal fugitif dans une pagode à quelques kilomètres de Hué (6 mai 1916).

*Sa déchéance. Khaï-Dinh lui succède.*

La masse de la population resta indifférente. Le pauvre Duy-Than paya de son trône la folle équipée et fut exilé à l'île de la Réunion. Le Gouvernement en profita pour y envoyer également l'ex-roi Than-Taï, son père, resté en surveillance en Cochinchine jusqu'à ce jour. Son successeur fut le fils de l'empereur Dong-Khanh, qui fut un souverain irréprochable comme nous l'avons vu au cours de cette histoire. Il régna sous le nom de Khaï-Dinh, justifiant amplement le choix fait de sa personne.

*Derniers mouvements.*

Au Tonkin, on remuait toujours quelque peu, au cours de 1917, 1918, on dut rejeter quelques bandes de pillards en Chine. En août 1917, à Thaï-Nguyen,

le pénitentier de la province eut ses portes ouvertes par des miliciens se révoltant, il fallut quatre mois de campagne pour venir à bout de ces bagnards rebelles d'un nouveau genre, bien armés et bien pourvus de munitions.

Enfin, dernier épisode, une révolte éclata à Moncay. Dans ce territoire un peu délaissé très fréquenté par les révolutionnaires annamites, réfugiés en territoire chinois et condamnés par coutumace, un complot était facile à monter et à entretenir. Aussi ne fallut-il pas moins de sept mois de guérillas pour en venir à bout. Mais cette fois-ci, ce fut bien la fin de la série des complots ourdis en Indochine pendant la guerre.

*Situation de l'après-guerre.*

L'après-guerre allait poser beaucoup de problèmes. Le Gouvernement maintint d'abord sa première ligne de conduite : le souci de l'amélioration du sort matériel et moral de l'indigène. Il remania encore d'administration du pays. Des services nouveaux furent créés : aviation indochinoise, service radiotélégraphique, Institut scientifique, etc... Puis le ministre des Colonies créa à Paris l'Agence Economique de l'Indochine destinée à « mettre en relations le producteur indochinois et le consommateur métropolitain, renseigner les futurs colons, atteindre le public français par une propagande appropriée (1919).

*Réforme de l'enseignement.*

Une réforme capitale fut sans conteste celle de l'instruction publique. Dès 1917, il fut exposé au

Conseil du Gouvernement que l'instruction serait non un danger, mais plutôt une force pour nous si elle aidait l'indigène à mieux percevoir notre effort permanent de bien et de progrès. Cette conception pouvait trouver son application immédiate au lendemain de la guerre 1914-1918 devant la diminution possible de personnel européen; il convenait donc de préparer une substitution de personnel sélectionné puisé dans le domaine des divers enseignements : primaire, complémentaire, secondaire supérieur. Sous le nom d'Université, dirigée avec une extrême prudence, ces échelons divers de l'enseignement s'efforceraient de ne pas faire de déclassés : les cadres chargés des Services publics devant pouvoir absorber les candidats possibles.

Vint le 11 novembre 1918, jour de la victoire. L'élan d'enthousiasme gagna rapidement toute l'Indochine, l'opinion indigène manifesta toute sa confiance dans les destinées de la France.

*Départ de M. Albert Sarraut.*

Et sur le point de quitter l'Indochine pour la France, M. Albert Sarraut pouvait dire aux notabilités réunies à la Pagode de Confucius à Hanoï que le Gouvernement général et les pouvoirs locaux qui lui restaient subordonnés agiraient désormais avec la collaboration et le contrôle des représentants dûment qualifiés des populations françaises et indigènes, désignés ou élus par un choix et par un suffrage plus large et plus équitable qu'aujourd'hui.

*M. Long succède à M. Albert Sarraut.*

Le Gouvernement de M. Long succéda à celui de M. Sarraut (1920-1922). Il fut spécialement carac-

précises telles que : « la liberté de réunions et d'as-
« sociation, la libre circulation à l'intérieur et à
« l'extérieur de l'Indochine, la liberté de la presse,
« l'accession des indigènes aux fonctions publiques,
« la représentation des indigènes dans les assem-
« blées sur un pied d'égalité avec les Français. »

Certains des auteurs de ce programme ne s'exerçaient-ils pas déjà, quoique avec toute la prudence nécessaire, à préparer l'opinion à s'affranchir de la tutelle française avec l'idée plus lointaine de l'affranchissement du pays?

C'est donc dans cette atmosphère que le Gouvernement eut à exercer son activité.

*Organisation de la défense.*

Tout d'abord, l'organisation de la défense de l'Indochine fut l'objet de ses premiers soins. En effet, par rapport à l'avant-guerre, il n'y avait plus que la moitié des effectifs militaires, les approvisionnements en matériels, en munitions étaient notoirement insuffisants; nos milliers de kilomètres de frontières étaient presque entièrement ouverts. Voilà où on en était du point de vue terrestre. Du point de vue naval, de sérieux progrès étaient à réaliser; nos forces navales étaient par trop modestes. Des mesures générales d'ordre militaire s'imposaient donc avant toutes choses. Aussi, matériel, munitions, hommes partirent de France formant ainsi le noyau d'encadrement des troupes indigènes.

Pour la première fois, on envisagea la possibilité prochaine de l'accession des indigènes au grade d'officier (décret du 29 novembre 1926). Réforme d'un

haut intérêt politique donnant une nouvelle orientation de l'élite intellectuelle.

*Remaniements administratifs.*

Dans l'ordre administratif, le texte des arrêtés du 27 février 1921, sanctionnés par les décrets des 20 mai et 28 août de la même année, arrêtés qui avaient ouvert aux indigènes indochinois au même titre qu'aux Européens, l'accès des emplois de gestion dans l'administration française fut mis en application. Une particularité de ces arrêtés généraux fut la substitution du recrutement au concours au recrutement sur titres qui assurerait ainsi à nos services publics une sélection plus rigoureuse de leurs fonctionnaires européens comme indigènes.

Le Gouvernement général voulait, pour employer sa propre expression « administrer le pays au plus juste prix ». Il tint parole en réalisant à la fois des simplifications d'organisation et des compressions de personnel. Il entreprit le remaniement de la direction des affaires économiques, la réforme du service de la Marine marchande, celle de l'organisation. Puis, dans l'ordre social, il institua le Crédit agricole populaire; ensuite de nouveaux progrès dans l'assistance médicale furent réalisés notamment une lutte sans précédent contre les maladies épidémiques, principalement contre le choléra, la campagne de vaccination anticholérique s'ouvrit en 1928 sur le plan de 36 millions de doses de vaccin fournies par l'Institut Pasteur d'Indochine, permettant de vacciner 12 millions d'individus, plus de la moitié de la population totale de l'Indochine. Il est à noter qu'à cette époque-là, une expérience d'une telle envergure n'avait encore été tentée dans aucun autre pays.

Ensuite, deux ordres de problèmes d'une importance capitale furent examinés : celui de l'Enseignement et celui des Travaux publics.

*Réforme de l'enseignement.*

Enseignement primaire, enseignement secondaire, université indochinoise, école de médecine, etc..., tout fut refondu en un système d'éducation plus en rapport avec les conditions politiques et sociales correspondant le mieux à l'intérêt conjugué de l'Indochine et de la Métropole.

*Nouvelle politique de Travaux publics.*

Quant aux Travaux publics, à une Indochine en plein travail de production industrielle et agricole, il fallait des mesures promptes et efficaces pour assurer l'essor de sa prospérité.

L'équipement industriel et l'outillage économique du pays avaient des exigences nouvelles.

Le réseau des routes coloniales fut agrandi; les voies fluviales firent l'objet d'aménagements nouveaux; l'extension des voies ferrées fut remise en branle, continuant ainsi le programme conçu par M. Doumer en 1898, complété par M. Albert Sarraut et laborieusement poursuivi au milieu des difficultés de la guerre et de l'après-guerre de 1914-1918.

*Organisation d'un Grand Conseil.*

Sur le plan politique, d'importantes questions furent abordées : créations d'assemblées locales

françaises et réforme du Conseil du Gouvernement, assemblées populaires pour la défense des intérêts indigènes, études de la composition d'un « Grand Conseil central de l'Indochine » comprenant Français et indigènes, compte tenu de la maturité politique des uns et des autres, justifiant le rôle consultatif qui leur serait dévolu par le Gouvernement, surtout pour ce qui concernait les propositions budgétaires destinées à être ensuite arrêtées en Conseil de Gouvernement.

*Création de l'inspection du travail.*

Une autre grande organisation fut aussi créée. Celle de l'inspection du travail, spécialement chargée d'étudier les conditions du travail des ouvriers recrutés à travers les pays d'Indochine pour la seule Indochine comme pour tous autres pays, telle la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, par exemple.

Un véritable Code du travail fut amorcé. La France prit l'initiative d'introduire en Indochine, avec les adaptations et les compromis nécessaires, les règles générales de la protection du travail que s'honorent d'avoir appliquées tous les pays civilisés.

*Situation financière.*

Sur le plan financier, la situation était la suivante :

En 1926, le budget présentait un déficit de 3 millions 700.000 piastres.

En 1927, l'équilibre apparaît certain avec en plus un excédent de 3 millions de piastres.

Pour 1928, l'excédent assuré était de l'ordre de 5 millions de piastres. Enfin, sur le plan financier, l'assainissement budgétaire fut poursuivi et la Caisse des Réserves fut enfin préservée de la politique financière des expédients, qui avaient considérablement réduit son avoir. De 1922 à 1925, 24 millions de piastres avaient, en effet, été prélevés.

Le budget de l'Indochine fut en mesure de pouvoir satisfaire aux trois conditions indiquées par M. Varenne, en 1926.

1° S'équilibrer sans rien demander à la Caisse des Réserves;

2° Assurer un volume de crédits couvrant non seulement les besoins courants, mais se prêtant aux extensions normales des dépenses;

3° Réserver aux travaux neufs une dotation suffisante pour servir aux besoins de gage d'un emprunt important d'outillage.

Pendant toute la durée de ce Gouvernement, au dehors pas plus qu'au dedans, aucun événement ne se produisit qui put mettre la Métropole, comme elle eut à le faire ailleurs, dans la nécessité de consentir de nouveaux sacrifices.

Une politique coloniale digne de la France humaine permettant l'entente des races, la vie dans la concorde et la paix à l'abri de la protection française avait été instaurée.

*Départ de M. Varenne. — Ses successeurs.*

M. Alexandre Varenne rentré en France, ce fut, de 1927 à 1939, un véritable chassé-croisé de gou-

verneurs généraux intérimaires ou titulaires : MM. Montguillot, Robin, Pasquier, Graffeuil, Sylvestre, Brévié, Catroux se succédant ou s'entremêlant au pouvoir.

*Leurs difficultés.*

Ils rencontrèrent tous plus ou moins de difficultés dans l'accomplissement de leurs hautes fonctions.

L'Indochine n'avait pas tardé à supporter le contre-coup des crises économiques que secouaient le monde. Elle fut durement frappée, d'autant plus que son commerce d'exportation avait baissé en valeur de 24 % et ses importations de 22 % entre 1929 et 1930.

Il fallut aviser et donner au régime des échanges entre l'Indochine et l'extérieur des bases plus stables, plus rationnelles.

*Stabilisation de la piastre.*

Le 31 mai 1930, la piastre fut stabilisée à l'équivalent de 655 milligrammes d'or au titre de 900 millièmes, soit la valeur de 10 francs qui en devint le taux officiel (1).

*Modification du régime douanier.*

Les deux courants commerciaux — importation, exportation — ne risquaient donc plus d'être gênés. D'autre part, une loi du 13 avril 1928 modifiait le régime douanier : toutes les marchandises étant

(1) 17 francs à la dévaluation de décembre 1945.

adressées en franchise d'un pays comme dans l'autre.

*La guerre* 1939-1945.

Le 20 mai 1939, le général Catroux succéda à M. Brévié, rappelé en France. Chargé de gérer les intérêts indochinois dans une Indochine nullement préparée à recevoir un assaut, il dut subir dès septembre 1939 les conflits de frontières continuellement suscités par les Japonais venus des territoires chinois voisins, le Kouang-Si, le Kouang-Toung, et qui aboutirent à la bataille inégale de Lang-Son.

Le Gouvernement de Vichy remplaça le général Catroux par l'amiral Decoux, commandant la division navale d'Extrême-Orient, déjà en place, et qui prit possession de ses nouvelles fonctions le 23 juillet 1940.

Les Japonais, poursuivant leurs buts de guerre, après un ultimatum le 19 septembre 1940, firent une démonstration navale dans le golfe du Tonkin le 22 septembre 1940. Sur terre, les troupes nippones de Canton tournaient les avant-postes français de Dong-Dang, Fhu-Bin-Gia et Thanh-Moi, les défenses de Lang-Son, malgré l'héroïque résistance d'une poignée de Français contre 40.000 Japonais. Le 26 septembre, les troupes de choc nippones débarquaient à Haïphong. La domination japonaise commençait.

Notre voisin occidental, le Siam, n'avait pas manqué de s'en mêler. L'occasion de récupérer les territoires restitués par lui au Cambodge en 1907 était trop belle. Le coup d'Etat qui avait amené au pouvoir à Bangkok des éléments pro-japonais permit au

Siam d'entamer une virulente campagne de presse, de radio, de multiplier les incidents de frontières; puis, sans que les relations diplomatiques eussent été rompues, les forces siamoises attaquèrent au Cambodge le 17 janvier 1941. Inférieure en nombre et en matériel, la division française dut se replier. Sur mer, en revanche, le croiseur français *La Motte-Picquet* et quelques avisos coulaient la flotte siamoise près de Koh-Kut, dans le golfe du Siam. Alors le Japon intervint et imposa sa médiation. Par un traité signé à Tokio le 11 mars 1941, l'Indochine fut amputée au profit du Siam des parties du territoire de Luang-Prabang situées au delà du Mékong, ainsi que des trois provinces cambodgiennes de Battambang, Siem Réap et Sisophon.

Le Japon intervint pour son propre compte et occupa l'Indochine méridionale, mettant ainsi la main sur la base navale de Cam-Ranh. L'année 1942 vit la dislocation des transports maritimes par la capture de tous nos navires, soit plus de deux cent mille tonnes de bateaux de commerce.

Presque sans pertes, le Japon s'installait donc sur des positions d'où il pourrait, quelques mois plus tard, lancer bateaux, chars, avions, en direction de la Malaisie, de l'Indonésie et des Philippines. C'est alors que le Japon répondait aux demandes d'explications qui lui étaient adressées par l'Amérique, qu'il prenait simplement des « mesures de police » et, comme le retrait des troupes lui était demandé, il répliqua par « Pearl-Harbour », le 7 décembre 1941.

Le surlendemain, un nouveau pacte nippo-vichyssois « adaptant la défense du pays aux exigences d'une situation nouvelle » permettait l'occupation totale de l'Indochine par le Japon.

Et l'Indochine dut la subir, étant traité, ainsi que le Japon osa le déclarer le 25 août 1944, comme « une province autonome de l'empire nippon ».

Ce malheureux pays connut toutes les crises. Celles des transports maritimes, fluviaux, ferroviaires, routiers. L'économie fut entièrement ravagée et les populations indochinoises et françaises complètement isolées, en proie à toutes les exigences du Japon.

Pendant ce temps, le Comité Français de la Libération Nationale esquissait dans sa déclaration du 8 décembre 1943 les grandes lignes d'une politique constructive et promettait aux peuples indochinois de leur accorder un statut politique nouveau. La conférence de Brazzaville, inaugurée le 30 janvier 1944 par un message à l'Indochine, intégrait ces promesses dans le cadre général de son programme.

Le 9 mars 1945 les autorités japonaises, méfiantes à l'égard des autorités françaises d'Indochine, se substituèrent officiellement à elles. Dès lors, des combats éclatèrent dans toutes les parties de l'Indochine. L'héroïque résistance du colonel Lecoq, à Moncay, est entrée dans la légende. Pendant plusieurs mois, les troupes qui se trouvaient en Indochine depuis près de huit ans, fatiguées par le climat, ne connaissant rien de la nouvelle technique de la guerre, tinrent tête. Leur résistance en est d'autant plus admirable. La xénophobie nippone continuait à se manifester par des arrestations en masse de Français à travers l'Indochine.

A la fin de juin 1945, voyant la partie perdue, les Nippons ont favorisé les appétits politiques des peu-

ples indochinois éveillés par la mystique de la Grande Asie Orientale développée en 1941-1942 par la propagande de Tokio. Lorsqu'il se vit acculer à la capitulation, le Japon fit une déclaration d'indépendance en date du 24 juillet 1945, qui reconnut le Viet-Nam comme Etat unifié et il remettait le pouvoir au Gouvernement de Tran-Trong-Kim, établi à Hué sous l'égide de l'Empereur Bao-Daï. Mais ce Gouvernement, qui était pro-japonais, fut renversé par le parti nationaliste du Viet-Minh le 18 août 1945, et Ho-Chi-Minh devint le chef du nouveau Gouvernement.

Le 26 août, l'abdication de Bao-Daï en faveur de ce Gouvernement dit de la *République Démocratique du Viet-Nam,* le transfert de ce Gouvernement de Hué à Hanoï le 28 août, enfin la proclamation d'indépendance du 2 septembre 1945 constituèrent les étapes de cette révolution annamite qui eut comme conséquence de vives manifestations, parfois xénophobes, jusqu'en Cochinchine.

D'autre part, certaines puissances étrangères, eu égard à leurs sentiments ou à leur intérêt, ont favorisé telle ou telle faction indochinoise, intervenant même directement quand les conditions de la capitulation paraissaient l'autoriser. L'Indochine risquait de devenir la proie d'intérêts étrangers au moment où le peuple indochinois faisait preuve du nationalisme le plus caractérisé. C'est au milieu de cet imbroglio, malgré l'opposition déclarée de certains, et sourde d'autres, après de longues et difficiles négociations avec les Combined Chiefs of Staff de Washington que, consciente de ses droits et de ses devoirs, la France entreprit de rétablir son autorité tutélaire sur les cinq pays de l'Union, calmer les esprits, ramener l'ordre en vue de parachever, dans le sens libéral indiqué par le Général de Gaulle dans la déclaration gouvernementale du 24 mars 1945, l'œuvre entreprise en Indochine il y a quatre-vingt-quatre ans.

*La libération de l'Indochine française.*

Enfin, le 14 août 1945, le général de Gaulle pouvait envoyer le message suivant à l'Indochine :

« L'ennemi a capitulé. Demain l'Indochine sera libre. En cette heure décisive, la Mère-Patrie adresse à ses enfants de l'Union indochinoise le témoignage de sa joie, de sa sollicitude, de sa reconnaissance.

« Par leur attitude devant l'envahisseur, par leur fidélité à la France, les fils de l'Indochine ont montré qu'ils étaient dignes d'une existence nationale plus large, plus libre.

« Au moment où la France retrouve l'Indochine, elle se déclare solennellement prête à réaliser les engagements qu'elle a pris pour le plus grand bien de tous.

« Vive l'Union indochinoise! Vive l'Union française! Vive la France! »

Cette œuvre française aboutit, le 6 mars 1946, à un accord provisoire avec le nouvel Etat reconnu de la République du Viet-Nam dans le cadre de la Fédération indochinoise et de l'Union française.

Il appartenait à l'amiral Thierry d'Argenlieu, nommé haut-commissaire de la République Française en Indochine, de conclure les accords préliminaires entre la France, les souverains du Cambodge ainsi qu'avec les représentants du Viet-Nam (nom ancien de l'Annam) (1).

---

(1) Accords entre les représentants de la France au Cambodge et le roi du Cambodge.

Accords préliminaires entre les représentants de la France et ceux du Viet-Nam.

Sur la base du respect mutuel des souverainetés nationales et des principes du droit international, ces accords faciliteront et favoriseront le développement entre l'Indochine et la France de relations intimes et confiantes dans tous les domaines, dans ceux de la culture, de la science, des arts comme dans ceux du commerce, de l'industrie et du travail.

### *Accord fixant le* modus vivendi *provisoire entre la France et le Cambodge*

En attendant que puisse intervenir une modification des traités fixant la base des relations entre la France et le Cambodge, le *modus vivendi* entre les deux pays est provisoirement déterminé comme suit : dans le cadre de l'accord établi par l'échange de lettres des 9 et 13 novembre 1945 entre S. M. le roi du Cambodge et le haut-commissaire de France pour l'Indochine.

A) *Le Commissaire de la République française.*

Le Commissaire de la République française au Cambodge a les deux principales attributions suivantes :

1° Il représente la France et la Fédération française au Cambodge;

2° Il est, en cette qualité, le conseiller de Sa Majesté le Roi du Cambodge.

De ce fait, les pouvoirs suivants doivent notamment lui être reconnus :

1° En tant que représentant de la France et de la Fédération indochinoise au Cambodge :

— Il est chargé de veiller, en accord avec le Gouvernement cambodgien, au maintien de l'ordre public et peut requérir la force armée française stationnée au Cambodge.

— Dans la limite de la compétence qui lui est conférée par la législation en vigueur, il prend les textes réglementaires intéressant les Français, les étrangers et les Indochinois des autres pays de la Fédération. Il veille à leur application ainsi qu'à celle des règlements fédéraux.

— Il est le chef des services français dans le pays.

— Il a sous ses ordres directs les conseillers français placés auprès des ministres et de certains chefs de services cambodgiens, ainsi que les conseillers régionaux, ces conseillers étant nommés par lui.

2° En tant que conseiller auprès de Sa Majesté le Roi du Cambodge :

— Il est personnellement le conseiller de Sa Majesté. Sa Majesté lui accorde audience lorsqu'il lui en fait la demande.

— Il a qualité pour assister également, sur sa demande, aux séances du Conseil des Ministres. A cet effet, l'ordre du jour de chaque séance lui est communiqué au préalable.

— Il propose au Gouvernement cambodgien les fonctionnaires français nécessaires pour la bonne marche des services techniques de ce Gouvernement.

— Il donne son attache aux textes et actes législatifs et réglementaires, aux promulgations et aux circulaires ou instructions de portée générale relatives à l'interprétation de ces textes ainsi qu'aux décisions réservées, en raison de leur importance, à la signature de Sa Majesté le Roi.

En cas de désaccord entre un ministre ou chef de service cambodgien et le conseiller ou expert placé auprès de lui, il a qualité pour connaître du différend et pour intervenir, en vue de son règlement auprès de Sa Majesté ou auprès du gouvernement royal.

B) *Conseillers auprès des ministres et des chefs de services cambodgiens.*

Chaque ministre a auprès de lui au moins un conseiller français; plusieurs de ces conseillers pouvant être prévus lorsque les attributions du ministre sont mutiples et exigent des connaissances techniques trop variées.

La liste de ces conseillers est provisoirement arrêtée comme suit :

1° Ministère de l'Intérieur et de la Défense nationale :

Un conseiller à l'Intérieur ;

Un conseiller pour l'organisation de l'armée cambodgienne.

2° Ministère de l'Education nationale et de la Propagande :

Un conseiller à l'Education nationale ;

Un conseiller à la propagande.

3° Ministère de la Justice :

Un conseiller.

4° Ministère de la Santé, des Travaux publics et des Communications :

Un conseiller à la Santé ;

Un conseiller aux Travaux publics et aux Communications.

5° Ministère des Cultes et des Beaux-Arts :

Un conseiller.

6° Ministère de l'Economie nationale :

Un conseiller.

7° Ministère des Finances :

Un conseiller.

En outre, tout chef d'un service dépendant de ces ministères a auprès de lui, lorsqu'il est Cambodgien, un conseiller technique ou expert français.

Le choix du directeur français ou cambodgien de chaque service est arrêté après accord entre le ministre compétent et le commissaire de la République française.

Les articles suivants concernent les attributions des conseillers, des conseillers régionaux et le schéma de l'organisation des services administratifs.

*Convention préliminaire entre la France et le Viet-Nam* (*6 mars* 1946).

Le gouvernement de la République française, représenté par M. Sainteny, délégué du haut-commissaire de France, régulièrement mandaté par le vice-amiral d'escadre Thierry d'Argenlieu, haut-commissaire de France, dépositaire des pouvoirs de la République française, d'une part ; et le gouvernement du Viet-Nam, représenté par M. Ho-Chi-Minh et le délégué du conseil des ministres, d'autre part ; sont convenus de ce qui suit :

1° Le gouvernement français reconnaît la République du Viet-Nam comme un Etat libre, ayant son gouvernement, son parlement, son armée et ses finances, faisant partie de la Fédération Indochinoise et de l'Union Française. En ce qui concerne la réunion des trois « Ky », le Gouvernement s'engage à entériner les décisions prises par les populations consultées par referendum ;

2° Le gouvernement du Viet-Nam se déclare prêt à accueillir amicalement l'armée française lorsque, conformément aux accords internationaux, elle relèvera les troupes chinoises. Un accord annexe joint à la présente convention préliminaire fixera les modalités suivant lesquelles s'effectueront les opérations de la relève ;

3° Les stipulations ci-dessus formulées entreront immédiatement en vigueur aussitôt après l'échange des signatures.

Chacune des parties contractantes prendra toutes mesures nécessaires pour faire cesser sur-le-champ les hostilités, maintenir ses troupes sur leurs positions respectives et créer un climat favorable à l'ouverture immédiate de relations amicales et franches. Ces négociations porteront notamment sur les relations diplomatiques du Viet-Nam avec les Etats étrangers, le statut futur de l'Indochine, les intérêts économiques et culturels. Hanoï, Paris, Saïgon pourront être prévus comme siège de la Conférence.

*Conférence de Dalat.*

Ces relations nouvelles entre la France et la République du Viet-Nam, plus particulièrement, devaient nécessiter d'autres négociations officielles et la conférence de Dalat (avril 1946), bien que l'affaire ne

fut pas des plus simples, clarifia la situation. Elle définit un peu plus les positions respectives, tout en restant sur un terrain naturellement courtois et diplomatique duquel n'étaient cependant pas exclus les traditionnels « impondérables » représentés en la circonstance par les agissements des partis d'opposition au Gouvernement de Ho-Chi-Minh et, sans doute aussi, par les retards mis par les armées chinoises à leur départ du Tonkin.

*Envoi de missions à Paris.*

Pendant que l'on conférait ainsi à Dalat, le Gouvernement du Viet-Nam envoyait à Paris une délégation présidée par M. Pham-Vang-Dong, chargée de préparer le climat nécessaire à la préparation du traité qui devait régulariser les relations futures entre la France et le Viet-Nam.

Cette délégation fut suivie de peu par une autre mission, mais, celle-là, émanant de la Cochinchine sous la présidence du colonel Nguyen-Van-Xuan, assisté de MM. Le Doc-Phu-Chan, William Bazé, membre du Conseil de la Cochinchine : elle venait affirmer la fidélité de la Cochinchine à la France et soumettre aux pouvoirs publics les desiderata du peuple de Cochinchine qui ne pouvaient, naturellement, être défendus par la seule délégation du Viet-Nam, car aucune consultation populaire dans le Sud n'avait mandaté qui que ce fut pour représenter la Cochinchine.

Ces deux missions regagnèrent leur pays d'origine courant de mai 1946.

*Fin de la conférence de Dalat.*

La conférence de Dalat qui s'était ouverte le 19 avril rencontra quelques difficultés dans la discussion de son ordre du jour et principalement sur

les questions suivantes : problèmes de la Fédération indochinoise ; rapports du Viet-Nam avec l'Union française ; relations diplomatiques éventuelles du Viet-Nam avec les pays étrangers, et sur le plan économique : questions indochinoises ; participation française au développement économique du Viet-Nam ; statut des entreprises françaises installées sur le territoire du Viet-Nam.

Le 11 mai 1946, la conférence termina officiellement ses travaux. Les délégations de la France, du Viet-Nam avaient pu se mettre d'accord sur certains points.

Dans le domaine politique : un Comité devait être créé en vue de travailler à la cessation des hostilités en Cochinchine et à la création d'un climat favorable aux négociations ultérieures.

Dans le domaine économique et financier : le principe d'un organisme douanier fédéral fut admis.

Dans le domaine culturel : l'accord se fit sur certains points : installations d'établissements scolaires français au Viet-Nam, échanges culturels et recherches scientifiques.

Mais sur la notion même de la Fédération françaises, le désaccord resta essentiel.

Cependant, beaucoup de points de vue furent échangés, des contacts personnels apprirent à mieux se connaître et on se sépara en souhaitant de se mieux comprendre sur un autre terrain.

*Gouvernement provisoire de la Cochinchine.*

L'épineuse question des trois Ky (Nam-Ky : Cochinchine; Bac-Ky : Tonkin; Trung-Ky (Annam) qui fait que le Viet-Nam considère la Cochinchine comme son fief et ne semble même pas envisager la possibilité de l'autonomie du Nam-Ky ou Nam-Bo subsistait toujours.

Juridiquement, l'accord du 6 mars 1946 qui prévoit un référendum en Cochinchine ne saurait être contesté.

Aussi, le 1er juin 1946, une décision du haut-commissaire de France reconnaît officiellement le Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine pour faire suite à la requête qui lui avait été présentée par le Conseil consultatif de la Cochinchine et par les conseillers provinciaux représentant toutes les provinces du pays.

Cette décision pouvant donner lieu à des interprétations différentes, il est bon de donner les précisions suivantes :

1° La constitution de ce gouvernement ne peut en aucune façon être considérée comme un acte d'hostilité à l'égard du Viet-Nam. Il reste bien entendu que, conformément aux termes de l'accord du 6 mars, la population de Cochinchine sera appelée, par voie de referendum, à décider de l'autonomie du pays ou de sa fusion avec la République du Viet-Nam. Mais il pouvait sembler injuste et d'ailleurs peu logique, que la Cochinchine, pays particulièrement évolué, fut le seul au sein de la Fédération française, à rester dépourvu de Gouvernement.

2° Le caractère provisoire de ce Gouvernement ne saurait être trop souligné : jusqu'à décision du Parlement français et jusqu'au jour où la population de Cochinchine pourra être consultée par la voie du suffrage universel, le Gouvernement provisoire ne sera doté que des pouvoirs réglementaires dévolus précédemment au gouverneur de la Cochinchine.

3° Outre la satisfaction que cette mesure est susceptible de donner à l'opinion, elle doit permettre aux Cochinchinois d'entreprendre leur apprentissage politique. Et comme, selon toute vraisemblance, l'élaboration du statut définitif de la Fédération indochinoise, qui pose tant de problèmes, ne pourra de toute façon être achevée avant un assez long délai, il a

paru bon que, d'ici là, des notabilités cochinchinoises représentant incontestablement une élite aient commencé à prendre en mains les intérêts de leur pays.

La présidence en fut confiée au Dr Nguyen-Van-Thinh, ancien interne des Hôpitaux de Paris, président du Syndicat des Riziculteurs de Cochinchine, président du Parti démocrate indochinois. La vice-présidence au colonel Nguyen-Van-Xuan, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Les autres membres du Gouvernement, tous formés par la culture française, appartiennent à l'élite cochinchinoise.

La convention de Saïgon du 3 juin 1946 fixa les grandes lignes de l'organisation des pouvoirs dans le Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine et ses rapports avec le commissaire de la République française en Cochinchine. En voici les caractéristiques principales :

Le chef du Gouvernement provisoire :

Il porte le titre de président du Gouvernement provisoire de la République en Cochinchine et est élu par le Conseil consultatif de Cochinchine à la majorité des deux tiers des voix.

Il choisit ses ministres qui sont responsables devant lui.

Il préside le Conseil des Ministres et nomme à tous les emplois de la République de Cochinchine sur la proposition des ministres responsables. Toutefois, la nomination des chefs de services techniques requiert l'accord préalable du commissaire de la République française en Cochinchine.

Les chefs de province sont nommés par le président du Gouvernement.

Le commissaire de la République française en Cochinchine est tenu préalablement d'être informé de leur désignation.

Le président signe les textes réglementaires : arrêtés ou décisions.

Le commissaire de la République française en Cochinchine :

Il est le représentant de la France et de la Fédération indochinoise en Cochinchine.

*a*) Il veille, à ce titre, en accord avec le Gouvernement cochinchinois, au maintien de la sécurité intérieure et extérieure; il peut, au cas où la défense du territoire l'exige, compte tenu des nécessités de l'action pacificatrice en cours, requérir les forces armées stationnées en Cochinchine.

*b*) Il veille à la sauvegarde des personnes, des biens et des intérêts des Français, des étrangers et des Indochinois des autres pays de la Fédération.

Il est le conseiller du Gouvernement provisoire. A ce titre, le chef du Gouvernement provisoire et les membres de ce Gouvernement le recevront en audience privée et personnelle chaque fois qu'il en fera la demande.

Il peut, sur l'invitation du Gouvernement, assister aux séances du Conseil des Ministres.

Il propose les fonctionnaires et techniciens français nécessaires à la bonne marche des services. Les conditions de leur utilisation seront ultérieurement précisées d'un commun accord.

*Conférence de Fontainebleau.*

Dans l'allocution qu'il prononça le 11 mai 1946 à l'occasion de la clôture de la conférence de Dalat, le haut-commissaire de France pour l'Indochine concluait : « Une association libre et intime entre l'In-
« dochine et la France, c'est celle-là même que nous
« bâtissons. »

Il ne s'agissait donc point de reprendre les anciens traités reliant le pays à la France pour les aménager

sur de nouvelles données — les accords du 6 mars procédaient d'un tout autre esprit — d'un esprit d'union, d'association.

Dans l'Union française vont s'intégrer les Etats associés. Le premier, le Viet-Nam, va fixer contractuellement avec la France le lien de cette association. De tous les problèmes à évoquer à la conférence qui devait avoir lieu en France, les problèmes politiques étaient, sans conteste, ceux qui engageraient le plus l'avenir. Il s'agissait essentiellement de définir les liens qui uniraient la République du Viet-Nam à la communauté française, l'agencement de ce nouvel Etat dans la Fédération indochinoise, la façon dont il serait représenté auprès des puissances étrangères. Or, sur aucun de ces points, il n'avait été possible d'aboutir à Dalat.

La délégation chargée de représenter le Gouvernement du Viet-Nam à la conférence de France quitta Hanoï par avion le 31 mai 1946. La président Ho-Chi-Minh, qui avait toujours exprimé le désir d'être reçu par le Gouvernement français, avait pris place à bord d'un des avions mis à la disposition des délégués qui étaient sous la présidence de M. Phan-Van-Dong.

Le lieu de la conférence fut fixé à Fontainebleau. L'arrêté du 5 juillet 1946 en fixa la composition. Elle fut présidée par M. Max André qui présida également celle de Dalat.

La conférence fut inaugurée solennellement le 5 juillet 1946 et le discours du président de la délégation viet-namienne fut l'objet de nombreux commentaires dans la presse française. Quinze jours après cette inauguration, un certain nombre de questions avaient déjà pu être abordées :

Place du Viet-Nam au sein de la Fédération indochinoise et de l'Union française ;

Rapports de la France et du Viet-Nam dans le cadre de l'Union française ;

Problèmes de relations diplomatiques du Viet-Nam avec les puissances étrangères ;

Problèmes des établissements scientifiques et d'enseignement dans les deux pays, ainsi que de l'utilisation par le Viet-Nam des techniciens, conseillers et experts français ;

Réparations des dommages de guerre, sauvegarde des intérêts français dans les territoires du Viet-Nam ;

Collaboration militaire entre la République française et la République du Viet-Nam dans le cadre de l'Union française.

*Evénements extérieurs.*

Pendant que les discussions se déroulaient à Fontainebleau dans une atmosphère plus calme que celle qui avait entouré les premiers pourparlers de Dalat, d'autres événements se produisaient.

Le général Valluy, qui avait remplacé le général Leclerc nommé général d'armes et inspecteur en chef des troupes d'Afrique du Nord, avait à faire face à une situation troublée au Tonkin. Langson dût être réoccupée par les troupes françaises.

En Cochinchine, des bandes armées parcouraient les provinces, s'approchant jusque dans le voisinage immédiat de Saïgon. Ce qui n'empêcha pas, d'ailleurs, d'y célébrer les fêtes du 14 juillet avec éclat.

Dans les pays moïs, sur les hauts-plateaux, les troupes françaises purent s'y installer au milieu des incessantes manifestations de sympathie de la part des populations.

Au Laos, une Commission d'études franco-laotiennes procéda solennellement à l'ouverture de ses travaux à Vientiane en juillet et les discours d'ouverture prononcés par le commissaire de la République

française, M. de Raymond, et par le prince Savang ont permis de mesurer combien était total l'accord de la France et du Laos sur la tâche à entreprendre.

*Seconde conférence de Dalat.*

Une nouvelle conférence préparatoire à l'étude du statut de la Fédération indochinoise faisant suite à celle tenue en avril-mai 1946 avec le Viet-Nam, fut ouverte solennellement à Dalat le 1er août par le général Alessandri, spécialement désigné par le haut-commissaire.

Elle comprenait quatre délégations :

— Cambodgienne : présidée par Son Excellence Tou-Long, ministre des Finances.

Laotienne : présidée par Son Altesse Royale le prince Savang.

Cochinchinoise : présidée par le colonel Nguyen-Van-Xuang, vice-président du Gouvernement.

Française : présidée par M. Lacharrière, commissaire fédéral à la Justice.

Des observateurs des populations autochtones du Sud-Annam (Chams) et des tribus montagnardes du Sud indochinoise (Moïs) étaient également présentes.

La conférence se déroula dans une atmosphère souriante et d'estime réciproque entre les diverses délégations.

Elle parvint à un accord sur l'organisation du pouvoir judiciaire et de la police :

Des Cours fédérales seront qualifiées pour juger sur toute l'étendue du territoire de l'Union les citoyens français et les ressortissants étrangers des autres pays de l'Union ;

Chaque Etat aura sa juridiction propre et déterminera son quota d'émigration ;

La Commission économique et financière décida que chaque Etat serait financièrement indépendant

Le budget fédéral sera établi par le haut-commissaire et ratifié par les Assemblées de chaque Etat. Les Etats n'auront, toutefois, aucune initiative en ce qui concerne ce budget.

La conférence prit fin le 15 août.

*Suspension et reprise de la conférence de Fontainebleau.*

La réunion à Dalat des délégations de Cochinchine, du Cambodge, du Laos, des minorités ethniques des pays du Sud-Annam et des Plateaux sud-indochinois ne manqua pas de fournir à la délégation du Viet-Nam l'occasion de manifester ses tendances à la suspicion. De fantaisistes interprétations se firent jour et on alla même jusqu'à accuser le Gouvernement français de vouloir renoncer aux engagements pris relativement à un plébiscite en Cochinchine.

La conférence de Fontainebleau suspendit ses travaux. Le ministre de la France d'outre-mer, M. Marius Moutet, crut devoir préciser la politique coloniale du Gouvernement dans un discours prononcé à La Rochelle le 18 août, au cours d'un meeting organisé par la Fédération nationale sociale S.F.I.O. et affirmer une fois de plus que le Gouvernement de la République entendait rester fidèle aux accords du 6 mars 1946.

*Fin de la conférence de Fontainebleau.*

Le 22 août, le président Ho-Chi-Minh fut reçu par le ministre de la France d'outre-mer qui lui fit part de la position française sur le problème indochinois. Un aide-mémoire du Gouvernement français à ce sujet fut remis au chef de l'Etat annamite.

Et le 11 septembre, les Gouvernements français et viet-namien n'ayant pas pu se mettre d'accord sur

les problèmes de l'indépendance du Viet-Nam et du referendum en Cochinchine, les négociations de Fontainebleau ne reprirent pas. La conférence fut un échec.

Un *modus vivendi* dut être envisagé pour fixer provisoirement la nature des rapports entre les deux pays.

En voici l'essentiel :

« Soucieux d'apporter au plus tôt en Cochinchine « et dans le Sud-Annam la restauration d'un ordre « public aussi indispensable au libre épanouisse- « ment des libertés démocratiques qu'à la reprise « des transactions commerciales et conscients des « répercussions heureuses que pourrait avoir sur ce « point la cessation de part et d'autre de tous actes « d'hostilité et de violence, le Gouvernement fran- « çais et le Gouvernement du Viet-Nam arrêtent « d'un commun accord les mesures suivantes :

« *a*) Fin des hostilités.

« *b*) Des accords seront réalisés à cet effet entre « les Etats-Majors français et viet-namiens.

« *c*) Les prisonniers politiques seront libérés : il « en sera de même des prisonniers de guerre.

« Le Viet-Nam garantit qu'il n'exercera aucunes « représailles contre eux.

« Le Gouvernement français donne la même ga- « rantie.

« *d*) Chacun aura la jouissance des libertés dé- « mocratiques.

« *e*) La propagande anti-amicale cessera de part « et d'autre.

« *f*) La collaboration des deux Gouvernements « permettra de mettre hors d'état de nuire les res- « sortissants des puissances ex-alliées. Les deux « Gouvernements rechercheront la conclusion d'ac- « cords particuliers sur toutes les questions en vue « d'un accord définitif.

« Les négociations seront reprises au plus tard en « janvier 1947. »

*Retour de la délégation viet-namienne et du président Ho-Chi-Minh en Indochine.*

La délégation du Viet-Nam quitta Paris le 13 septembre et s'embarqua sur le sous-marin *Pasteur.* Quant au président Ho-Chi-Minh, il fit de même le 16 septembre pour rallier Toulon d'où devait partir l'aviso *Dumont-d'Urville* qui le ramenait au Viet-Nam.

*La vie d'outre-mer en France.*

Tous ces événements avaient fini par créer, en France, une véritable atmosphère exotique.

C'est ainsi que le Roi du Cambodge, S. M. Sianouk, vint séjourner à Paris après avoir débarqué à Toulon le 10 mai ; puis les princes Monireth, du Cambodge, Savang, petit-fils du roi du Laos y vinrent à leur tour.

*Comité de l'Union française.*

Dans le but de réaliser l'Union française, un Comité interministériel fut institué par décret du 20 juillet 1946 et M. Alexandre Varenne, ministre d'Etat, en fut nommé président par arrêté du même jour.

A cette occasion, M. Varenne, au cours d'une conférence de presse tenue au ministère d'Etat le 7 août exposa en ces termes ses opinions sur le problème colonial et la question indochinoise :

« Nous sommes en train, dit-il, de résoudre les « problèmes politiques que pose l'accession au pou- « voir du Viet-Minh. Malgré l'échec de la confé- « rence de Fontainebleau, je ne désespère pas d'une « solution amiable.

« Les pays annamites ont le même droit que le « Viet-Nam à l'autonomie. Quant au Cambodge et « au Laos, ils n'ont rien de commun avec le Viet- « Nam. »

Après avoir affirmé que la France devait rester en Indochine, car si elle se retirait ce serait un désastre non seulement pour la France, mais pour les Indochinois eux-mêmes, M. Varenne a déclaré « qu'il « approuvait entièrement la politique du haut-com- « missaire de France en Indochine ». Puis il a précisé que ces déclarations qu'il faisait à la presse « constituaient l'essentiel de son intervention au « Conseil des Ministres du 7 août au cours duquel « fut décidée la réunion du Comité interministériel « de l'Indochine ».

Comme on lui demandait s'il y avait une relation entre l'interruption des travaux de la conférence de Fontainebleau et le prochain départ du président Ho-Chi-Minh, M. Varenne a précisé que « ces faits « n'avaient aucun rapport entre eux et que le dé- « part de M. Ho-Chi-Minh avait été approximative- « ment fixé depuis longtemps ». Le ministre d'Etat a toutefois exprimé le sentiment que ce départ ne faciliterait pas les négociants ultérieures.

*Comité d'action de l'Union française. . .*

Ce n'était pas seulement sur le plan indochinois que les intérêts permanents de la France subissaient des assauts répétés, les autres territoires d'outre-mer n'en étaient pas indemnes.

Aussi, le 30 juillet 1946, des hommes partis du Sénégal, de la Guinée, du Soudan, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Cameroun, du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubanghi, du Tchad, de Madagascar, de l'Indochine se réunissaient à Paris.

Sous la dénomination d'« Etats Généraux de la Colonisation Française », ils ont examiné les divers problèmes qui se sont imposés à leurs discussions :

Composition de l'Union française, citoyenneté et représentation parlementaire des pays de la France d'outre-mer, régime représentatif local et fédéral, relations inter-coloniales, liberté de commerce, problème monétaire, questions sociales, régie de travail, etc., etc.

Pour tous, ils se sont efforcés de suggérer des solutions de bon sens. C'est ainsi, notamment, qu'après avoir rappelé que le Gouvernement français avait pour mission essentielle de garantir la permanence des intérêts supérieurs du pays et de la civilisation dans les territoires d'outre-mer, ils ont émis le vœu que soit maintenu au-dessus des partis, des contingences locales et temporaires le principe sacré de la souveraineté française, que soit assurée en conséquence dans lesdits territoires, d'une façon efficace, la sécurité des personnes et des biens par le rétablissement d'un ordre public compromis.

Aussi bien, estimant que dans les conjonctures présentes il était nécessaire de poursuivre l'action qu'ils venaient d'entreprendre, ils ont, clôturant leur congrès, confié à un Comité qui devait lui survivre la tâche entreprise.

Ce Comité, dit « Comité d'Action de l'Union française », est présidé par M. Baffeleuf, président de la Chambre de Commerce d'Hanoï, et il vient de s'intéresser tout particulièrement aux discussions relatives à l'établissement du statut de l'Union française présentées par le Comité interministériel au Parlement français.

# ANNEXE I

## DECLARATION D'INDEPENDANCE DE LA REPUBLIQUE DU VIET-NAM DU 2 SEPTEMBRE 1945

« Tous les hommes sont nés égaux. Le Créateur nous a donné des droits inviolables : le droit de vivre, le droit d'être libre et le droit de réaliser notre bonheur. »

Cette parole immortelle est tirée de la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique de 1776. Prise dans un sens plus large, cette phrase signifie : « Tous les peuples sur la terre sont nés égaux; tous les peuples ont le droit de vivre, d'être heureux et d'être libres. »

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de la Révolution française de 1791 proclame également : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Ce sont là des vérités indéniables.

Et pourtant, pendant plus de quatre-vingts années, les impérialistes français, abusant de leur « liberté, égalité, fraternité », ont violé la terre de nos ancêtres et opprimé nos compatriotes. Leurs actes vont à l'encontre des idéaux d'humanité et de justice.

Dans le domaine politique, ils nous ont privé de toutes les libertés.

Ils nous ont imposé des lois inhumaines. Ils ont institué trois régimes politiques différents dans le Nord, dans le Centre et dans le Sud du Viet-Nam pour détruire notre unité nationale, historique et ethnique.

Ils ont édifié plus de prisons que d'écoles. Ils ont sévi sans merci contre nos patriotes. Ils ont noyé nos révolutions dans des fleuves de sang.

Ils ont subjugué l'opinion publique et pratiqué l'obscurantisme sur la plus large échelle, ils nous ont imposé l'usage de l'opium et de l'acool pour affaiblir notre race.

Dans le domaine économique, ils nous ont exploité sans vergogne, réduit notre peuple à la plus noire misère et saccagé impitoyablement notre pays.

Ils ont spolié nos rizières, nos mines, nos forêts, nos matières premières. Ils ont détenu le privilège d'émission des billets de banque, le monopole du commerce extérieur.

Ils ont inventé des centaines d'impôts injustifiables, acculé nos compatriotes, surtout les paysans et les petits commerçants, à l'extrême pauvreté.

Ils ont empêché notre capital de fructifier, ils ont exploité nos ouvriers de la manière la plus barbare.

L'automne de l'année 1940, quand les fascistes japonais, en vue de combattre les Alliés, ont envahi l'Indochine pour organiser de nouvelles bases de guerre, les impérialistes français se sont rendus à genoux pour leur livrer notre pays.

Dès lors, notre peuple, sous le double joug japonais et français, est saigné littéralement. Le résultat a été terrifiant. Du Quang-tri au nord, deux millions de nos compatriotes sont morts de faim dans les premiers mois de cette année.

Le 9 mars 1945, les Japonais désarmèrent les troupes françaises. De nouveau, les Français se sont enfuis ou bien se sont rendus sans conditions. Ainsi, ils n'ont été nullement capables de nous « protéger » ; bien au contraire, dans l'espace de cinq ans, ils ont par deux fois vendu notre pays aux Japonais.

Avant le 9 mars, à plusieurs reprises, la Ligue du Viet-Minh a invité les Français à se joindre à elle pour lutter contre les Japonais. Les Français, au lieu de répondre à cet appel, ont sévi de plus belle contre les partisans du Viet-Minh. Ils sont allés jusqu'à assassiner un grand nombre de nos condamnés politiques incarcérés à Yen-bay et à Cao-bang, lors de leur débandade.

Malgré tout cela, nos compatriotes ont continué à garder à l'égard des Français une attitude indulgente et humaine. Après les événements du 9 mars, la Ligue du Viet-Minh a aidé de nombreux Français à traverser les frontières, en a sauvé d'autres des prisons nippones, et a en outre protégé la vie et les biens de tous les Français.

En fait, depuis l'automne de 1940, notre pays a cessé d'être une colonie française pour devenir une possession nippone.

Après la reddition des Japonais, notre peuple tout entier s'est levé pour reconquérir sa souveraineté et a fondé la République démocratique du Viet-Nam.

La vérité est que nous avons repris notre indépendance des mains des Japonais et non de celles des Français.

Les Français s'enfuient, les Japonais se rendent, l'empereur Dao-Daï abdique, notre peuple a brisé toutes les chaînes qui ont pesé sur nous pendant près de cent ans pour faire de notre Viet-Nam un pays indépendant. Notre peuple a en même temps renversé le régime monarchique établi depuis des dizaines de siècles pour fonder la République.

Pour ces raisons, nous, membres du Gouvernement Provisoire, représentant la population entière du Viet-Nam, déclarons n'avoir plus désormais aucun rapport avec la France impérialisée, annuler tous les traités que la France a signé au sujet du Viet-Nam, abolir tous les privilèges que les Français se sont alloués sur notre territoire.

Tout le peuple du Viet-Nam, animé d'une même volonté, est déterminé à lutter jusqu'au bout contre toute tentative d'agression de la part des impérialistes français.

Nous sommes convaincus que les Alliés qui ont reconnu les principes de l'égalité des peuples aux conférences de Téhéran et de San-Francisco, ne peuvent pas ne pas reconnaître l'indépendance du Viet-Nam.

Un peuple qui s'est obstinément opposé à la domination française pendant plus de quatre-vingts ans, un peuple qui, durant ces dernières années, s'est décidément rangé du côté des Alliés pour lutter contre le fascisme, ce peuple a le droit d'être libre, ce peuple doit être indépendant.

Pour ces raisons, nous, membres du Gouvernement Provisoire de la République démocratique du Viet-Nam, proclamons solennellement au monde entier :

Le Viet-Nam a le droit d'être libre et indépendant et en fait est devenu libre et indépendant. Tout le peuple du Viet-Nam est décidé à mobiliser toutes ses forces spirituelles et matérielles, à sacrifier sa vie et ses biens pour garder son droit à la liberté et à l'indépendance.

*Hanoï, le* 2 *septembre* 1945.

Signé : HO CHI MINH, Président ; TRAN HUY LIEU, VO NGUYEN GIAP, CHU VAN TAN, DUONG DUC HIEN, NGUYEN VAN TO, NGUYEN MANH HA, CU HUY CAN, PHAM NGOC THACH, NGUYEN VAN XUAN, VU TRONG KHANH, PHAM VAN DONG, DAO TRONG KIM, VU DINH HOE, LE VAN HIEN.

(Traduit du vietnamien.)

## ANNEXE II

## ACTE D'ABDICATION DE S. M. BAO-DAI DU 25 AOUT 1945

Le bonheur du peuple vietnamien !

L'indépendance du Viet-Nam !

Pour atteindre ces buts, Nous avons déclaré être prêt à tous les sacrifices, et désirons que notre sacrifice soit utile à la Patrie.

Considérant que l'union de tous nos compatriotes en ce moment est une nécessité pour notre Patrie, le 22 août, Nous avons rappelé à Notre peuple : « A cette heure décisive de l'histoire nationale, l'union signifie la vie, et la division, la mort. »

Vu le puissant élan démocratique qui se développe dans le nord de Notre Royaume. Nous craignions qu'un conflit entre le nord et le sud ne fût inévitable, si Nous attendions l'ouverture d'un Congrès National pour Nous décider, et Nous savons que ce conflit, si jamais il se produisait, plongerait tout Notre peuple dans la souffrance et prêterait beau jeu aux envahisseurs.

Nous ne pouvons Nous empêcher un certain sentiment de mélancolie à la pensée de Nos glorieux ancêtres qui ont lutté sans répit pendant quatre cents ans pour garantir Notre pays de Thuân-hoa jusqu'à Hâ-tien.

Nous ne pouvons Nous empêcher un certain mouvement de regret à la pensée de Nos vingt ans de règne, durant lesquels Nous avons été dans l'impossibilité de rendre aucun service appréciable à Notre pays.

Malgré cela, et fort dans nos convictions, Nous avons décidé d'abdiquer et Nous passons le pouvoir au Gouvernement républicain démocratique.

Au moment de quitter Notre trône, Nous n'avons que trois désirs à exprimer :

1° Nous demandons au Nouveau Gouvernement de prendre soin des temples dynastiques et des tombeaux royaux ;

2° Nous demandons au Nouveau Gouvernement de traiter fraternellement tous les partis et groupes qui ont lutté pour l'indépendance du pays, quoique ne suivant pas de près le mouvement populaire ; cela pour leur donner la possibilité de participer à la reconstruction du pays, et pour montrer que le nouveau régime est bâti sur l'union absolue de la population entière ;

3° Nous invitons tous les partis et groupes, toutes les classes de la société aussi bien que la famille royale à se solidariser pour soutenir sans réserve le Gouvernement démocratique, en vue de consolider l'indépendance nationale.

Quant à Nous, durant vingt années de règne, Nous avons connu bien d'amertumes. Dorénavant, Nous sommes heureux d'être un citoyen libre dans un pays indépendant. Nous ne laisserons personne abuser de Notre nom et du nom de la famille royale pour semer la dissidence parmi nos compatriotes.

Vive l'indépendance du Viet-Nam !

Vive notre République démocratique !

*Hué, le* 25 *août* 1945.

Signé : BAO-DAI.

(Traduit du vietnamien.)

(Après son abdication, M. Nguyen Vinh-Thuy est devenu conseiller de la République démocratique du Viet-Nam.)

## ANNEXE III

## PROCLAMATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

L'Assemblée Nationale, convoquée par le Gouvernement provisoire du Viet-Nam, dans sa réunion inaugurale tenue le 2 mars 1946 à Hanoï, capitale de la République démocratique du Viet-Nam, proclame solennellement au monde et au peuple du Viet-Nam :

1° Depuis le début de la guerre, le peuple du Viet-Nam n'a cessé de lutter aux côtés des Alliés contre les Japonais. Lorsque ces derniers se sont rendus aux Alliés, il s'est soulevé, s'est emparé du pouvoir et a fondé la République démocratique du Viet-Nam ;

2° La souveraineté du Viet-Nam indépendant appartient au peuple vietnamien.

Les destinées de la Nation vietnamienne sont entre les mains de l'Assemblée Nationale du Viet-Nam.

Le régime du Viet-Nam est le régime républicain démocratique et doit sauvegarder la liberté et assurer le bonheur de toutes les classes sociales. Tous les peuples vivant sur le territoire vietnamien ont des droits et des devoirs égaux.

3° L'indépendance et la démocratie ont été conquises grâce à l'union, aux sacrifices et à la lutte de tout le peuple.

Le 23 septembre 1945, les impérialistes français ont, par la force, porté atteinte à l'intégrité territoriale du Viet-Nam. Cette action est contraire aux

L'INDOCHINE FRANÇAISE

droits d'égalité et de libre disposition des peuples proclamés aux diverses conférences des Nations Unies.

L'Assemblée Nationale du Viet-Nam est fermement décidée à sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale du Viet-Nam, ainsi que la liberté du peuple vietnamien.

Elle ordonne au peuple vietnamien tout entier de participer de tous ses efforts à la défense et à la reconstruction nationales afin d'avancer rapidement vers la prospérité et la gloire.

# L'ŒUVRE
# ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

## L'ŒUVRE ECONOMIQUE

*Agriculture.*

Nous avions trouvé en Indochine en nous y installant, un pays essentiellement agricole. La France se devait d'abord d'en augmenter la production principale, puis de lui en adjoindre d'autres si possible, ceci afin d'enlever à tout jamais de ce grand pays le spectre de la famine qui le ravageait périodiquement. En Europe, on ne connaît plus l'ampleur des famines enregistrées en Extrême-Orient à travers les siècles, dans des pays comme l'Indochine, dont les quatre cinquièmes des terres cultivées sont uniquement représentées par le riz.

Bien qu'elles soient naturellement fertiles, la routine atavique de ses cultivateurs ne permettrait à ces terres d'un rendement assez faible de 11 quintaux à l'hectare en moyenne contre 14 à 30 quintaux obtenus chez nos voisins des Indes Néerlandaises, les Indes Anglaises, de la Chine et du Japon.

Il nous fallut donc : d'abord améliorer le système des vieux canaux d'irrigation, soit en les draguant, soit en en modifiant le tracé, puis en creuser de

nouveaux. La superficie cultivée en riz, qui était de 3.640.000 hectares en 1875, atteignait ainsi 5 millions 640.000 hectares en 1937.

Et la production de 840.000 tonnes de paddy (1) de 1875, se chiffrait par 4.400.000 tonnes en 1901, 5.390.000 en 1911, 6.000.000 en 1921, 6.100.000 en 1931, 6.300.000 en 1937.

Enfin, en 1939, la rizière couvrait 6 millions d'hectares qui produisaient 7 millions de tonnes de paddy, dont la consommation locale absorbait à elle seule 4.800.000 tonnes en 1939, laissant cependant 2 millions 300.000 tonnes à transformer en riz pour le commerce d'exportation.

Parallèlement à l'extension des rizières, une culture secondaire fut intensifiée, celle du maïs déjà utilisée pour l'alimentation humaine au Tonkin à raison de 80.000 tonnes en 1911. La France, gênée dans ses importations à l'étranger à partir de cette même date, stimula l'accroissement de cette culture, principalement au Cambodge et en Cochinchine, dont les terres alluvionnaires se montraient particulièrement propices ; la production, qui ne dépassait pas quelques tonnes en 1901, était déjà de 100.000 tonnes en 1911, puis passait à 220.000 tonnes en 1911 et enfin atteignait 600.000 tonnes en 1938, qui furent entièrement absorbées par la France, dont 80 % de ses besoins furent ainsi couverts.

Une œuvre entièrement nouvelle et exclusivement nationale fut entreprise, principalement en Cochinchine. Dès 1899, la culture de l'hévéa y fut introduite après des expériences concluantes faites tant par le gouvernement local lui-même que par le docteur

(1) Paddy = riz non décortiqué.

Yersin, des Instituts Pasteur de l'Indochine. Au début de la guerre de 1894, la production en latex s'élevait à près de 4.000 tonnes pour atteindre successivement 11.900 tonnes en 1931, 65.000 tonnes en 1939 et 80.000 tonnes en 1942.

La consommation totale de la France fut largement assurée.

En 1939, à la suite de la guerre, le riz, le maïs, le caoutchouc représentaient à eux seuls 75 % des exportations totales de l'Indochine. Et il y a lieu de considérer que ces heureux résultats furent atteints, malgré l'accroissement normal de la population et, par voie de conséquence, celle de ses besoins alimentaires. L'économie générale du pays s'en trouvait donc notablement augmentée. On pouvait d'ailleurs le constater par l'introduction de plus en plus importante sur le marché indochinois, de nombreux produits venant de la métropole ou de l'étranger.

Cependant, toute cette économie continuait à dépendre principalement du riz — c'en était le côté faible — la multiplication de différentes productions s'imposa toujours. L'Institut de recherches agronomiques, spécialement organisé à cet effet, n'avait pas cessé d'étudier tous les moyens propres à la solution des problèmes techniques, intéressant le développement de toutes les cultures en général, de la grande culture comme de la petite culture indigène. Le thé, le café, le ricin, le kapok, le cocotier, le poivre, la canne à sucre, furent étudiés tour à tour et dans ces différents domaines, la réussite ne tarda pas à se manifester.

C'est ainsi que le thé passa de 190 tonnes en 1899-1903 à 420 tonnes en 1904-1913, à 800 tonnes en 1914-1918, à 900 tonnes en 1924-1928 et à 1.600 ton-

nes en 1934-1938 ; le café, de 200 tonnes en 1909-1918 à 400 tonnes en 1938 ; le coprah, de 5.000 tonnes en 1903 à 10.000 tonnes en 1938.

Cet Institut de recherches agronomiques comprenait aussi dans ses attributions la sylviculture, la pisciculture. En sylviculture, les produits de l'exploitation des forêts, qui étaient de 400.000 mètres cubes en 1901, atteignaient 1.300.000 mètres cubes en 1911, 2.800.000 mètres cubes en 1937, permettant une exportation de 31.000 tonnes.

Quant à la pisciculture, nous devons lui réserver une mention spéciale parce qu'ajoutés au riz, les produits de la pêche constituent la base de l'alimentation humaine en Indochine qui est ainsi éminemment nutritive et très peu coûteuse.

En outre, la pêche a le privilège de provoquer un mouvement artisanal et commercial considérables. Au Cambodge, les Grands Lacs alimentent l'industrie millénaire des poissons séchés, tellement abondante qu'elle peut assurer la moitié des besoins de Singapour et des Indes Néerlandaises, 20.000 tonnes, bon ou mal an, s'y exportent ainsi. Quant aux poissons frais consommés sur place au Cambodge et en Cochinchine, ils provoquent un chiffre d'affaires jouant sur 50.000 tonnes environ.

Le sud Annam, lui, outre ses pêcheries, est le centre de la transformation de certaines espèces de poissons en saumure appelée « nuoc-mam », condiment très riche en matières azotées et indispensable à la population indochinoise.

Le Tonkin est également un pays où la pêche est florissante, mais ses produits sont pratiquement absorbés par les besoins de la consommation locale.

Dans son ensemble, la progression de la production des produits de la pêche varie de 20.000 tonnes en 1899-1903, 30.000 tonnes en 1919-1923, à 50.000 tonnes en 1924-1938.

*Commerce.*

Les différents gouvernements qui se succédèrent depuis la conquête s'astreignirent tous à la réalisation de la même tâche :

— organiser les échanges intérieurs ;

— surveiller la qualité des produits exportables ;

— développer le commerce extérieur.

Les pays fournisseurs de l'Indochine étaient au premier rang : la France et une partie de son Empire pour 46 % en 1913, 57 % en 1937-1938 et 59 % en 1939. Ensuite venaient la Grande-Bretagne, avec 3 % en 1913 et 5 % en 1937, 6 % en 1938 ; l'Allemagne, 5 % en 1939; la Belgique, les Pays-Bas, l'Extrême-Orient, de 28 à 49 %; l'Amérique du Nord, de 1 à 4 % ; les autres pays, de 1 à 3 %.

Le commerce extérieur de l'Indochine intéressait de nombreux clients. D'abord l'Empire français, pour une notable proportion : 29 % en 1913 contre 54 % en 1937 ; l'Extrême-Orient, de 27 à 37 %. Les Etats-Unis, grâce aux livraisons de caoutchouc qui leur furent faites, participèrent jusqu'à 8 % dans ce mouvement de clientèle.

On a pu se rendre compte que la France et son Empire apparaissent à la fois comme les principaux fournisseurs et clients du commerce indochinois.

D'autre part, les trois produits industriels : riz, maïs, caoutchouc dominent toujours les exporta-

tions d'Indochine. Tant en tonnage qu'en valeur, ils représentent les quatre cinquièmes des exportations totales de la colonie. Ce qui démontre toute l'importance de l'agriculture de l'Indochine que nous avons déjà mentionnée. Résultats obtenus grâce à l'effort français dans l'amélioration de la production des rizières qui ont permis à l'Indochine d'acquérir le troisième rang sur le marché international du riz.

En ce qui concerne les importations, leur nomenclature en serait extrêmement copieuse. Contentons-nous de dire que les matières premières font 11 % des achats d'Indochine représentés par plus de 50 % de pétrole et essence, 30 % de textiles, 20 % de vins, papier ou pâte à papier ; les produits semi-ouvrés font 9 % des importations composés de 56 % de fers et aciers, 14 % de zinc, cuivre, aluminium et métaux divers, et 50 % de saumons d'étain transitant du Yunnan vers Hong-Kong ; les produits ouvrés font 64 % des importations constitués à concurrence de 50 % par des fils et tissus, 21 % par des ouvrages en métaux, 8 % par des papiers, 8 % par des produits chimiques, 12 % par des produits divers.

Les fils et les tissus forment l'élément principal de l'importation des produits ouvrés attestant ainsi, avec tous les autres objets demandés, tels que : appareils électriques, appareils de T.S.F., machines à coudre, phonographes, automobiles, bicyclettes, articles de luxe, huiles minérales, pétroles, l'élévation du niveau moyen de la vie de la population indigène.

### *Industrie.*

L'intervention française officielle ou privée s'étendit également à l'équipement de l'Indochine par

l'exploitation de son sol et la création d'un certain nombre d'industries.

Les recherches minières ne furent pas une nouveauté, car, sous la domination chinoise, il existait de nombreuses exploitations, mais toutefois, elles n'avaient jamais dépassé le plan artisanal et leur rééquipement industriel moderne fut une révélation

Les exportations de houilles, dont les moyennes de 1899 à 1903 étaient de 198.000 tonnes, passaient successivement à 264.000 tonnes de 1903 à 1913, à 380.000 tonnes de 1914 à 1918, à 585.000 tonnes de 1914 à 1923, de 878.000 tonnes de 1924 à 1928, de 1.725.000 tonnes de 1929 à 1939 ; enfin, à 1.500.000 tonnes de 1934 à 1939.

L'étain, pour les mêmes périodes, s'exportait sur 3 tonnes, 20 tonnes, 180 tonnes, 300 tonnes, 1.700 tonnes.

Le minerai de zinc apparaissait en 1906 avec 1.400 tonnes, puis passant à des moyennes de 22.000 tonnes en 1909-1913, 26.000 tonnes en 1914-1918, 28.000 tonnes en 1919-1923, 46.000 tonnes en 1924-1928, pour descendre à 600 tonnes en 1939.

Les exploitations de phosphates donnaient 200.000 tonnes par an.

Les industries de transformation produisaient pour les ciments : 2.350.000 tonnes de moyennes annuelles ; les raffineries de sucre, 15.000 tonnes ; les manufactures de tabac, 2.800 tonnes de cigarettes ; les huileries et savonneries, 500 tonnes mensuelles. De nombreuses autres industries participaient au mouvement industriel telles que celles de la brosserie, du coton, de la soie, du caoutchouc, de la tannérie, des boutons, des bougies. Mentionnons

culaient 17.800 autos contre 350 en 1913 et 150 en 1910.

Quant aux canaux, le volume de terre que l'on dût remuer pour les établir dépassa 250 millions de mètres cubes ; autant, sinon plus, que pour creuser les canaux de Suez et de Panama mis au bout l'un de l'autre. La mise en pratique de la politique de l'eau ne fut donc pas une simple expression.

La poésie des voyages reçut une définitive atteinte par le remplacement progressif des bacs qui égayaient les abords des fleuves (1). Le progrès imposa les ponts qui rendent d'innapréciables services.

Les ports furent aménagés :

Saïgon, placé au centre du commerce du riz, fut pourvu de tous les avantages maritimes et fluviaux qui lui manquaient au début de l'occupation. Il en fut de même pour Haïphong au Tonkin, Tourane en Annam, Pnom-Penh au Cambodge. On organisa des ports spécifiquement charbonniers, comme Hongay, Camp-Pha, Port-Wallut, situés en baie d'Along ; d'autres, comme Ben-Thuy, furent utilisés pour l'exportation des bois.

En Annam, le cabotage se faisait par Quinhon, Nhatrang, Phanthiet.

Un grand port de transit, placé sur la route du monde, celui de la baie de Cam-Ranh, se préparait à une plus grande utilisation.

Au Cambodge, Kep-Kampot, Ream, servaient non seulement au cabotage, mais aussi de liaison avec les ports du golfe du Siam jusqu'à Bangkok.

---

(1) En 1920, 54 bacs existaient entre Pnom-Penh et Hanoï.

Des compagnies de navigation locales, les grandes compagnies des Messageries Maritimes, des Chargeurs Réunis, se répartissaient ces diverses formes de trafic.

*Transports ferroviaires.*

La question de l'interpénétration des pays de l'Union Indochinoise par le chemin de fer fut mise en avant dès 1885, la conséquence logique devait en être leur développement intérieur d'abord, puis la province chinoise du Yunnan aurait eu son accès vers la mer par le port de Haïphong, devenant ainsi un grand port de transit.

Grâce à divers emprunts, nous mîmes donc successivement en exploitation les lignes de :

Saïgon-Mytho-Haïphong-Hanoï-Laokay-Yunnan,

Hanoï à la Porte de Chine-Saïgon-Nhatrang,

Tourane-Hué-Hué-Vinh-Hanoï,

Nhatrang-Tourane,

soit, au total, 2.000 kilomètres de voies ferrées — 2.400 kilomètres en y ajoutant la ligne Laokay-Yunnanfou. Une ligne en partie à crémaillère relie la station d'altitude du Lang-Biang, dans le Sud, avec la ligne côtière du Transindochinois. Un autre tronçon, sur la ligne Tanap-Takheh, est destiné à débloquer le Laos. Enfin, le centre rizicole de Bathambang, au Cambodge, est relié à Pnom-Penh.

Sans la guerre, il est fort possible que les quelques kilomètres qui séparent Mongkolborey, près de Battambang, du terminus de la ligne siamoise, vers Bangkok, eussent été terminés. Le voyageur aurait ainsi pu prendre à Singapour son billet de chemin de

fer pour Yunnanfou ou Dong-Dang, porte de la province du Quang-Toung, en Chine.

Ces réseaux routiers et ferroviaires offrent, en outre, de grandes facilités au tourisme et c'est sans aucune difficulté que le touriste peut parvenir aux sites réputés sur le Mékong, plateaux du Bokor, de Dalat, tombeaux de Hué, baie d'Along, plateau de Chapa, etc., où des hôtels confortables et accueillants attendent le voyageur.

*Liaison aérienne.*

Dès que le problème se posa, c'est-à-dire presque aussitôt après la guerre de 1914-1918, la grande ligne d'Extrême-Orient, destinée à relier l'Occident et la Chine en passant par les carrefours naturels de Bagdad, Rangoon, Bangkok, Saïgon, Hong-Kong, fut créée grâce à l'appui de conventions internationales. Des lignes secondaires parurent aussitôt telles que celles de Singapour, des Indes Néerlandaises, de Hanoï, du Yunnan, etc. L'évolution aérienne d'Indochine suit son sort, intimement lié à celui des grandes lignes mondiales.

*Liaisons télégraphiques.*

Le cap Saint-Jacques, à l'entrée de la rivière de Saïgon, dès le début fut le point d'atterrissement des câbles sous-marins anglais. Tourane-Haïphong le furent également. Puis, l'équipement ultra-moderne de la télégraphie sans fil suivit avec ses principaux postes à Saïgon et à Hanoï. La téléphonie sans fil fut également mise au point et en 1939 Paris et Saïgon conversaient à leur aise.

Voici donc rapidement brossé le tableau de la situation économique de l'Indochine depuis l'occupation jusqu'à la guerre de 1939. On aura pu en déduire facilement que la France n'a pas failli à la mission qu'elle s'était donnée, que pour faire valoir les richesses économiques de l'Indochine elle n'a ménagé ni sa peine, ni son temps, ni ses capitaux.

## L'ŒUVRE SOCIALE

*Assistance médicale.*

Il est incontestable que dans son ensemble, la population a vécu de plus en plus agréablement et s'est nettement orientée vers un état meilleur sans cesse grandissant.

Il y a lieu de remarquer que, dans ce pays autrefois ravagé par les épidémies, la famine, les institutions médicales modernes ont amené une amélioration considérable de la santé publique.

Cette activité sociale a été jalonnée par des institutions nombreuses : assistance aux ouvriers, protection des travailleurs, inspection médicale des chantiers et des plantations, hygiène scolaire.

L'enfance a été l'objet de soins spéciaux, par des orphelinats et des foyers; elle est protégée même au delà de l'adolescence ; la mortalité infantile a été fortement diminuée.

Plus de 200 médecins européens et indigènes, 200 médecins auxiliaires indigènes, 400 sages-femmes indigènes, 2.400 infirmiers et infirmières donnaient leurs soins à 550 formations sanitaires dont certains

sont de très grands hôpitaux. Des Instituts Pasteur, remarquablement installés avec les savants : Calmette, Roux, Yersin, Bernard, animateurs de ces centres de recherches qui firent des découvertes scientifiques de la plus haute importance sur les fléaux des contrées asiatiques : peste, paludisme, lèpre, apportant ainsi des possibilités de guérison ou de soulagement à des affections jusque-là réputées comme incurables.

*Enseignement.*

L'œuvre scolaire inspirée d'abord du système d'éducation chinois, apanage de l'intellectualisme annamite, subit forcément, à travers les années de tâtonnements, de profondes modifications. Par l'abandon de l'étude des caractères, on substitua d'abord l'annamite, écrit en caractères romains, au chinois, ce qui prépara l'intronisation du français, tout en maintenant un enseignement traditionnel.

Enfin, vers 1920, le statut final de l'enseignement public en Indochine fut déterminé ainsi :

— Enseignement primaire supérieur et franco-indigène,

— Enseignement secondaire métropolitain et local,

— Enseignement supérieur.

Toutefois, ce ne fut pas sans rencontrer de sérieux obstacles : il ne faut pas oublier que ceux qui avaient le privilège d'être appelés « les lettrés » disposaient de toute une vie pour s'instruire, cette conception nouvelle de l'enseignement comportant une limite d'âge les heurtait violemment ; mais le résultat définitif de ces innovations chez des populations

curieuses d'un nouveau savoir en consacrera le succès. Ces tentatives hardies, remplies de souplesse dans le choix des programmes, dans l'application des méthodes à adapter aux conditions particulières de chaque peuple dans le choix des maîtres, furent très délicates à conduire.

C'est ainsi que des écoles techniques furent fondées, notamment au Cambodge, dans les monastères bouddhiques qui de tout temps donnaient l'enseignement traditionnel aux populations ; cette réforme fut parfaitement acceptée par les bonzes qui se l'appliquèrent d'abord à eux-mêmes.

D'autres écoles de cet ordre furent créées en Cochinchine, dans l'ouest des provinces du Nord-Annam, dans le Haut-Tonkin, et adaptées aux besoins de ces minorités éthiques.

On peut estimer à 500.000 la population scolaire indochinoise, dont 100.000 environ continuent à suivre les écoles de l'œuvre missionnaire ou celles de l'enseignement traditionnel.

Le corps enseignant comprend 600 Français et 9.000 indigènes. Vingt-deux établissements (collèges, écoles normales) conduisant à l'enseignement secondaire pour indigène (trois lycées : Hanoï, Saïgon, Dalat) délivrent un baccalauréat équivalant au baccalauréat français.

L'enseignement supérieur est distribué par un certain nombre d'écoles ou facultés : médecine, pharmacie, hautes études, école supérieure de pédagogie, écoles des beaux-arts, des travaux publics, écoles supérieures d'agriculture, de sylviculture, école vétérinaire, école supérieure de commerce.

*Artisanat.*

L'artisanat pour les pays surpeuplés fut de tout temps considéré comme un excellent moyen de combattre le paupérisme. De plus, l'aptitude des Annamites à exploiter de petits ateliers familiaux se prêtait admirablement au développement des industries les plus diverses pouvant être utilisées aussi bien pour les besoins intérieurs du pays que pour l'exportation.

A la veille de la guerre, en 1939, la valeur des produits fabriqués et exportés par la profession artisanale dépassait 50 millions de francs.

Les surfaces cultivées n'étant pas indéfiniment extensibles, le redoutable problème démographique provoquait l'impérieuse nécessité de trouver des métiers complémentaires permettant au paysan de se constituer un sérieux appoint et même un véritable gagne-pain. L'aide de l'administration locale eut à ce point de vue une influence des plus heureuses sur la vie économique du pays. L'artisanat indochinois figure maintenant dans toutes les expositions coloniales et on y admire ses laques, sa soie tissée, brodée, ses dentelles, sa vannerie, la sculpture sur bois, sur cuivre, la bijouterie. Ce sont de véritables travaux de finesse, de délicatesse et de patience.

## CONCLUSIONS

L'œuvre française en Indochine reste donc vaste et profonde, riche et variée. Elle s'est essayée à trouver des solutions à tous les problèmes qui s'y présentaient ou à y apporter des remèdes. Mais cette œuvre matérielle fut surtout réalisée grâce à un sens social aigu qui nous permit d'assurer la protection d'êtres sans défense contre eux-mêmes et contre autrui, par de nombreuses mesures d'assistance et de prévoyance.

Qui donc pourrait nier que l'Indochine n'ait pas gagné à notre effort ? Qu'était-elle il y a seulement soixante ans ? Certes, l'Administration française ne fut pas sans défaut : on peut critiquer ses méthodes, accuser ses abus, faire le procès des bureaux et de leur encombrante paperasserie ! Mais rien ne s'oppose à ce que la France ne continue son œuvre en Indochine, d'autant mieux qu'il ne faut pas oublier que ce pays d'Annam n'est pas toute l'Indochine ; qu'à côté des Annamites vivent sur les sols voisins d'autres races et d'autres peuples à qui nous avons promis notre protection. Il nous faudrait les abandonner ?

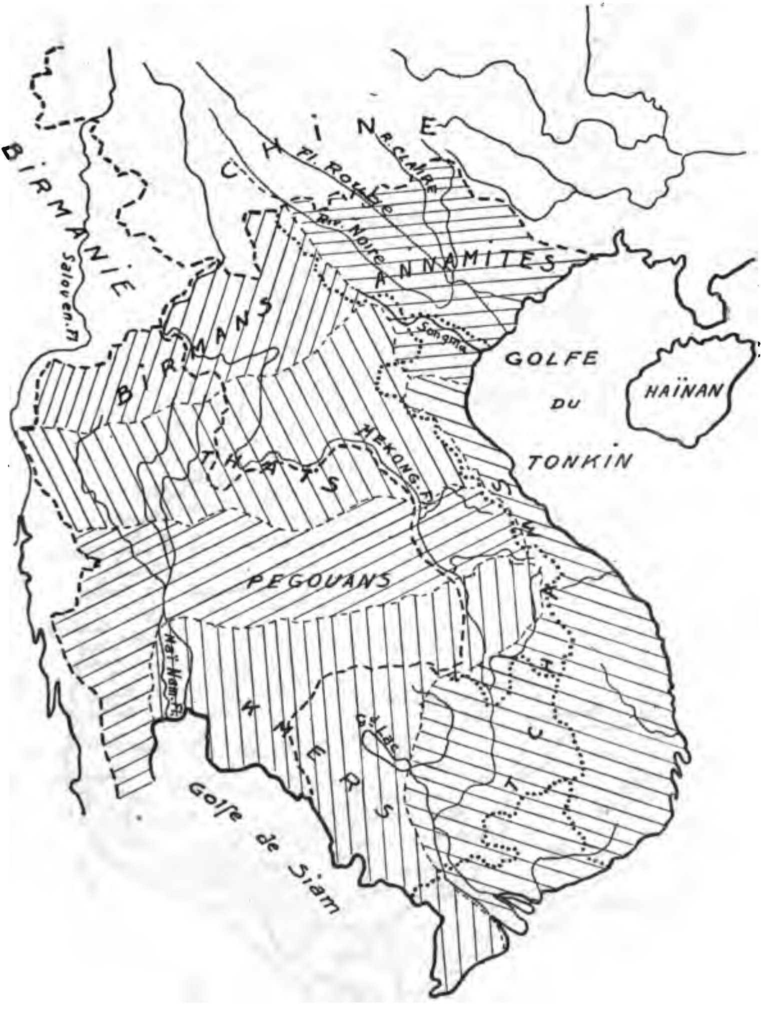
Qui ne voit qu'une pareille hypothèse est franchement inadmissible ? Qui pourrait envisager ce recul ?

La France des temps modernes a toujours voulu faire triompher dans le monde les principes de justice et d'humanité pour lesquels elle a tant lutté et tant souffert.

Aujourd'hui, demain, comme toujours, elle ne cessera de fournir de bons ouvriers du progrès humain. (A. Varenne, discours).

L'histoire, nous l'avons vu au début de ces pages, est là, présentée dans un faisceau de faits, ce qui a permis à M. Paul Doumer de dire dans *Coup d'œil sur l'Indochine* (1923) :

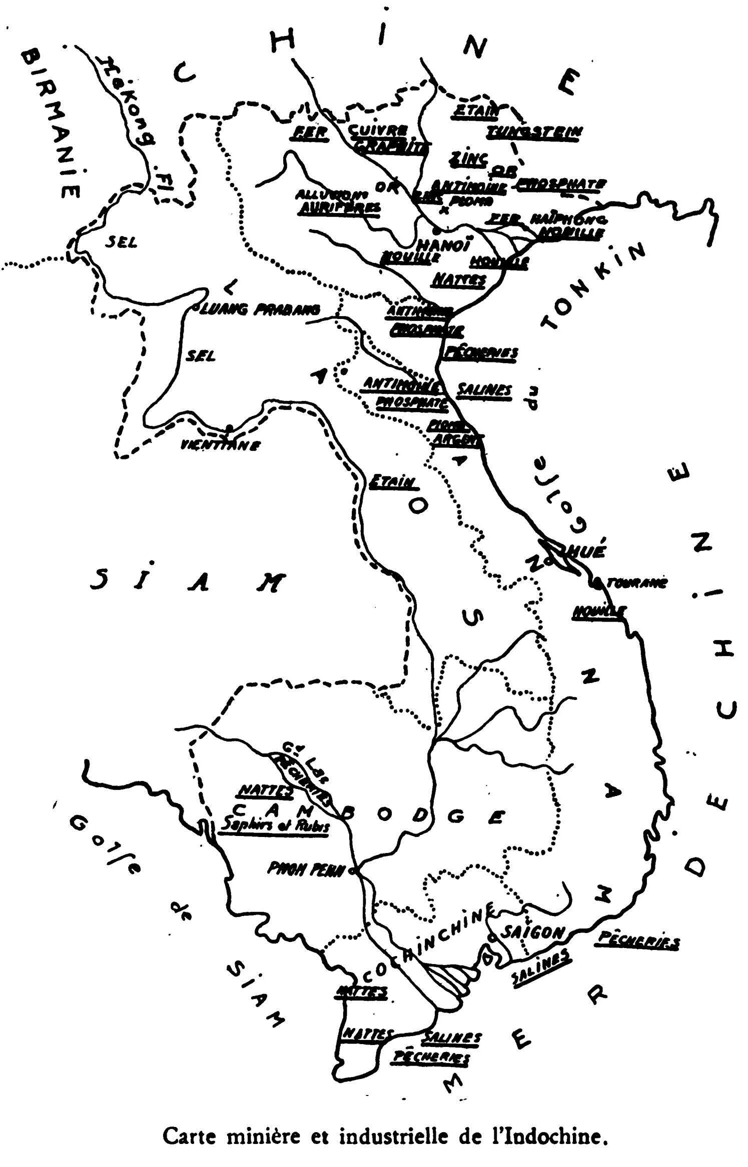
« Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, les Français se sont « occupés de l'Indochine et ont exercé une sorte de « protection sur ses différents Etats qui doivent à « nos compatriotes leurs moyens de défense, leur « organisation intérieure, les succès qu'ils ont rem- « portés. Puis, nous avons oublié... L'activité fran- « çaise s'est dépensée, toute, en Europe et les mis- « sionnaires établis sur le sol indochinois ont seuls « constitué la chaîne qui relie le passé aux événe- « ments modernes. C'est pour eux que nous sommes « intervenus et que, trouvant un gouvernement dont « les ressorts étaient faussés, qui était incapable de « maintenir l'ordre dans ses provinces, de donner la « paix intérieure à ses sujets, la sécurité à ses hôtes, « nous avons dû nous substituer progressivement à « lui. Morceaux par morceaux, contraints que nous « étions par les événements plutôt qu'agissant de « propos délibéré, notre prise de possession de l'In- « dochine s'est faite. »



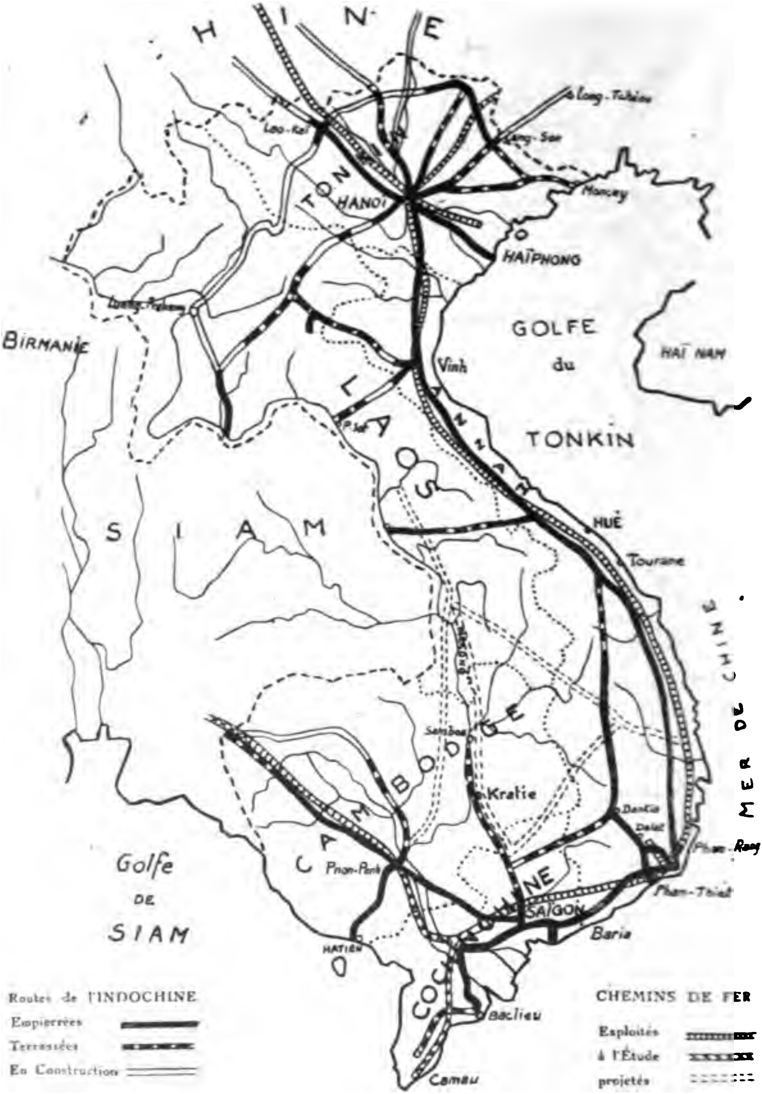

Races habitant l'Indochine au IIIe siècle.




Carte agricole de l'Indochine.




Carte minière et industrielle de l'Indochine.




Carte générale de l'Indochine.

# TABLE DES MATIÈRES

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE
LA S.I.L., 48, RUE DE LANCRY
LE 25 NOVEMBRE 1946
POUR LE COMPTE DES
ÉDITIONS FRANCE-EMPIRE
O. P. L. II 0244
875. — C. O. L. 31.3418.